VENDREDI 04 JUILLET 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1841
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Les orages ont frappé durement la Nièvre



La soirée du 25 juin restera dans la mémoire de nombreux agriculteurs nivernais. Certains ont subi des orages d'une grande violence qui ont semé la dévastation dans des cultures prêtes à être récoltées. Terres de Bourgogne est allé voir certains d'entre eux qui racontent.

Pages 04



P.06

ACTUALITÉS

Chambres // L'Europe des conseillers agricole dans l'Yonne



P.11

ACTUALITÉS

Région // Deux ans d'approvisionnement local dans les lycées



P.22

RURALITÉ *Environnement*

Prédation // Le cormoran, une menace qui plane

Encart : encart Agro Service 2000 aux abonnés de la Côte-d'Or et de la Nièvre





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ORAGE : *« SOUS LE CHOC »*

.05 PETITS LOTS ET DES QUALITÉS SECONDAIRES

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE : CRÉER UN RÉSEAU DE CONSEILLERS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

.07 CULTURE : PRÉVENIR LE RISQUE D'INCENDIE

.08 ÉCONOMIE : LE CRÉDIT AGRICOLE DANS UNE ÉCONOMIE RÉSILIENTE

.09 RURALITÉ : *«ON APPREND AUX JEUNES À ÊTRE AUTONOMES»*

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 AIDES : 27 M D'EUROS DE FONDS EUROPÉENS POUR LES EXPLOITATIONS DE BFC

.11 APPROVISIONNEMENT LOCAL : DES RÉSULTATS ET UNE MONTÉE EN PUISSANCE DANS LES LYCÉES DE LA RÉGION

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 COOPÉRATIVES : FEDER PRÉPARE ACTIVEMENT L'AVENIR

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 AVERTISOL : APPORTS DE MATIÈRE ORGANIQUE : LEVIER MAJEUR DE LA FERTILITÉ DES SOLS

.16 DIVERSIFICATION : « DE LA GRAINE À L'ASSIETTE »

.17 MOISSONS : PAS MAL DU TOUT

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.18 DÉCOUVERTE : SE DIVERSIFIER AVEC ATTENTION

PRODUCTIONS // VIGNE

.19 MATÉRIEL VÉGÉTAL : QANOPÉE, LE COFFRE-FORT DE LA VIGNE DU FUTUR

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.20 LANGUE LOCALE : CAUSON L'PATOUAI

.22 PISCICULTURE : UNE PRÉDATION À CONSIDÉRER

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 AGENDA LOISIRS

.32 PORTRAIT : CHRISTIAN PRUDHOMME : *«LE TOUR DE FRANCE : 3 500 KM DE SOURIRES»*



// LE DESSIN

// EN BREF

Bio «victoire» pour les JA, chambres satisfaites, Conf' critique sur les reliquats d'aides

Réagissant à la présentation de la redistribution des reliquats d'aides bio, la Confédération paysanne estime, dans un communiqué le 1er juillet que les *«arbitrages ne répondent ni aux difficultés des fermes bio et maraîchères, ni aux besoins des paysans engagés dans la transition agroécologique»*. Pour le syndicat, *«si la revalorisation de l'ACJA (l'aide aux jeunes) ou de l'aide ovine va dans le bon sens, les moyens utilisés pour les financer sont inacceptables»*. De son côté, la Modef est ressorti plutôt satisfait de l'arbitrage, notamment de la revalorisation des aides couplées, en particulier ovines. Les Régions de France sont déçues de l'enveloppe finalement allouée à l'aide à l'investissement (34 M€, contre 50 M€ annoncé au printemps), face à un besoin estimé de 470 M€. Les Jeunes agriculteurs «saluent» l'arbitrage - notamment la revalorisation de l'aide complémentaire aux jeunes agriculteurs -, qui *«vont dans le sens de nos revendications : donner les moyens à la jeunesse agricole de s'installer, produire et résister aux crises»*. Présent mardi à la réunion, Dominique Chargé, président de la Coopération agricole, a aussi salué ces choix car, selon lui, *«la situation nécessite effectivement d'accompagner les agriculteurs en agriculture biologique mais (...) au rythme où le marché progresse»*. De même, Pour Chambres d'agriculture France, cela «permet de conforter les producteurs. Pour autant la relance durable de l'agriculture biologique dépendra aussi de la capacité de l'ensemble des acteurs de la chaîne, y compris la grande distribution, à faire remonter les prix vers les producteurs.

Climat Le Haut-Commissariat au Plan identifie trois leviers à faible coût en agriculture

Alors que la troisième Stratégie nationale bas carbone (SNBC 3), devra être officiellement adoptée d'ici la fin de l'année, le Haut-commissariat au Plan, propose, dans une note flash parue le 1er juillet, plusieurs leviers pour *« décarboner au moindre coût »*, notamment trois en agriculture : haies/agroforesterie, réduction des engrais, taille et alimentation du cheptel bovin. Annonçant la parution prochaine d'un rapport dédié aux coûts d'abattement CO2eq dans l'agriculture, les auteurs de la note annoncent qu'*« il montrera notamment que la plantation de haies et l'agroforesterie intraparcellaire permettent de séquestrer du carbone à un coût d'abattement très inférieur à la valeur de l'action pour le climat »*. Ils indiquent aussi qu'*« une certaine réduction de la consommation d'engrais à coût modéré apparaît également possible »*, et que *« la question des émissions liées à l'élevage, majoritaires dans celles de l'agriculture, renvoie à celles de la taille du cheptel bovin ainsi que de son alimentation »*. À l'inverse, ils soulignent que *« les biocarburants présentent un coût d'abattement supérieur »*.

Bovins/DNC En Savoie, le transport de lait cru interdit, la FDSEA vent debout

Dans un communiqué du 1er juillet, la FDSEA et les JA des Savoie exigent *« la levée immédiate de l'obligation de pasteurisation généralisée »* du lait, décidée à la suite du premier foyer français de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) bovine, confirmé le 29 juin. Conformément à la réglementation européenne, une zone réglementée de 50 km a été mise en place autour du foyer situé à Entrelacs, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Annecy. Selon la FDSEA, elle englobe *« 2 200 élevages représentant 225 000 animaux »*. En particulier, elle recouvre une partie des zones d'appellation reblochon, beaufort et abondance, trois fromages AOP au lait cru. Entre autres mesures de prévention instaurées par arrêté, la préfecture de Savoie y a interdit *« les mouvements de lait cru »* à partir des *« établissements situés dans la zone réglementée »*. Une dérogation est notamment prévue pour le transport de lait cru *« vers un établissement de transformation pour y subir un traitement d'atténuation »* (pasteurisation). Une mesure qui provoquerait, selon la FDSEA, *« des pertes estimées à plus d'un million d'euros par jour »*. Les syndicats demandent *« l'abrogation immédiate des arrêtés préfectoraux »*, ainsi qu'une *« dérogation européenne pour appliquer des mesures proportionnées, traçables, adaptées »*.

// EN IMAGE

Feux de forêts Les Etarf se sentent oubliées



Les Entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) se sentent oubliées de la campagne nationale de prévention des feux de forêt et de végétation récemment lancée par le Gouvernement. *« Notre engagement auprès des acteurs de la sécurité civile est réel et volontaire, mais il repose sur des bases fragiles, car informelles »*, a déclaré Philippe Largeau, président de la Fédération nationale Entrepreneur des territoires (FNEDT) qui regroupe les ETARF. *« Il est impératif de formaliser (leur) contribution essentielle (…) à la sécurité de tous. »*, a-t-il ajouté dans un communiqué de presse du 19 juin. *« 22 500 structures forment un maillage de 160 000 professionnels formés aux travaux complexes, elles disposent d'une connaissance fine des territoires ruraux et périurbains »*, insiste le communiqué. *« La FNEDT appelle l'ensemble des parties prenantes (Etat, les préfectures, SDIS, collectivités locales) à intégrer les représentants des ETARF aux concertations nationales et locales »*. Sans cela *« Faute de reconnaissance officielle, ces efforts restent isolés et sous-exploités, et risquent in fine d'être découragés »*, a averti Philippe Largeau.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SOMMET DE L'ELEVAGE

La charolaise au Zénith de son potentiel

Après avoir travaillé sur la facilité de vêlage, la race charolaise qui organisera son concours national dans le cadre du Sommet de l'Élevage du 7 au 10 octobre à Clermont-Ferrand, entend relever le défi de l'adaptabilité au changement climatique.



Trianon, en majesté, propriétaire du Gaec Garde-Chaffraix-Maze lors de la conférence de presse du Sommet de l'Elevage, organisée à Condat-en-Combraille.



L'affiche de l'édition 2025 du Sommet de l'Elevage

Chez les Garde, la charolaise fait partie du décor. Et depuis longtemps. Cette troisième génération d'éleveurs, installée du côté de Condat-en-Combraille dans le Puy-de-Dôme, a joué à fond la carte de race en participant à ses premiers concours en 1975. Dès 1984, le grand-père et le père de Mathieu se lancent dans l'insémination artificielle avec des transplantations embryonnaires, motivés par un groupe de copains, réunis autour du GIE Charolais Leader. *« La force du collectif et le travail sur la génétique haut de gamme ont fait progresser les cheptels de manière assez spectaculaire »*, raconte Mathieu Garde. Lui a rejoint son père Roland, sur l'exploitation en 2001, avec la ferme intention de poursuivre la dynamique impulsée par ses aînés. En 2010, sa belle-mère, Martine, intègre le Gaec. Cinq ans plus tard, au départ à la retraite de Roland, les associés, soucieux de pouvoir se libérer du temps *« de manière à vivre comme tout un chacun »*, se mettent en quête d'un associé. L'exploitation compte alors 110 vaches évoluant sur 180 hectares. Clément, un jeune voisin, tout juste diplômé d'un BTS PA, ne dispose pas assez de surfaces pour s'installer sur l'exploitation familiale avec son père et son frère. Celui qui est né et a grandi avec les vaches, voue une passion immodérée pour la génétique. Clairement, il est le candidat idéal pour Mathieu et Martine. Un an de stage de parrainage plus tard, *« pour tester si on était capable de s'entendre ou pas »*, Clément s'associe au Gaec, devenu depuis le Gaec Garde-Chaffraix-Maze. Derrière la belle histoire, il y a surtout une passion commune pour la race à la robe blanche, un désir permanent de progresser, *« on apprend chaque jour à mieux finir nos animaux »*, et un modèle économique où l'autonomie est la règle. Aujourd'hui, les trois associés assurent 120 vêlages et disposent de 205 hectares. Tous leurs animaux sont inscrits au Herd-Book. Parmi eux, Trianon un taureau de trois ans, star de l'affiche 2025 du Sommet de l'Élevage, qui selon ses propriétaires illustrent à merveille l'un des fondamentaux de la race : *« Ses belles masses musculaires reflètent la tendreté de la viande, la qualité bouchère étant très prisée dans notre filière »*. Trianon prendra donc la direction de Cournon début octobre à l'occasion du Sommet de l'Élevage qui accueillera, vingt ans après le premier, le concours national charolais.

La charolaise, une race sur mesure

Une occasion unique de sublimer ses qualités et de communiquer auprès des professionnels français et étrangers, comme l'explique Sébastien Cluzel, président du Herd-Book : *« Près de 400 animaux issus de 150 élevages sélectionneurs seront présentés dans le cadre du Concours National Adultes. Ce grand rendez-vous illustre la diversité, la qualité et la puissance de la génétique charolaise, portée par des éleveurs au savoir-faire d'exception. Car la charolaise, c'est une race sur mesure : adaptée à tous les types de conduite, à tous les environnements et capable de répondre à l'ensemble des segments de marché. Derrière chaque reproducteur, il y a un éleveur qui ajuste, affine et sélectionne avec la précision d'un artisan de haute couture. Le sommet sera l'occasion de valoriser ce travail d'orfèvre. »* Si durant ces dix dernières années, la sélection s'est focalisée sur la facilité de vêlage, aujourd'hui les acteurs de la race souhaitent démontrer le caractère durable de la race résumé en un slogan « le climat change, la charolaise va s'adapter ».

Assurer la relève

Le contexte économique de l'élevage plus serein, ne fait pas perdre de vue l'enjeu du renouvellement des générations. *« Nous sommes clairement à la croisée des chemins. Les départs à la retraite d'éleveurs vont se multiplier durant les prochaines années. Il nous faut assurer la relève »*, insiste Sébastien Cluzel. Pour Jacques Chazalet, président du Sommet de l'Élevage, la France compte encore un vivier de jeunes passionnés par l'élevage. En témoigne selon lui, leur attrait pour le Sommet. De confidences d'élèves, il y aurait même une mystérieuse épidémie de «cournonite» qui se propagerait, chaque année, début octobre… *« Ils sont là, ils participent, ils s'investissent, à nous de leur donner envie d'aller plus loin. En tant qu'ambassadeur de l'élevage durable, nous avons un rôle à jouer »*.

Au cœur de systèmes herbagers de taille familiale, il y a donc de la place pour les jeunes. Bruno Dufayet, président de l'Apramac (Association pour la Promotion de l'Agriculture du Massif Central) en est convaincu : *« Le Sommet c'est le carrefour des transitions. Transition des pratiques, des générations… Un discours positif et réaliste sur la réalité des métiers doit être porté, y compris sur l'écologie. Oui, les éleveurs sont légitimes pour en parler de manière pragmatique »*. Mardi 7 octobre, le jour de l'ouverture du salon, ce sujet sera pleinement détaillé à l'occasion d'une conférence de Jean-Marc Jancovici, ingénieur, enseignant et conférencier français, spécialisé dans les questions d'énergie et de climat.

Sophie Chatenet

Les concours à ne pas manquer au Sommet

Vitrine de l'excellence génétique, le Sommet de l'Élevage accueillera plus de 2 000 animaux. Sur les différents rings, la compétition risque d'être très disputée. Pour cette 34e édition, près de 70 races se présenteront aux 120 000 visiteurs, dont 6 000 internationaux, attendus. Cette année encore, le fleuron de l'élevage français et européen sera présent avec 750 bovins viande, 550 bovins lait, 400 ovins/caprins et 350 équins. Il y aura donc au programme le concours national charolais, avec une nouveauté : une journée 100 % charolaise au Zénith le mercredi 8 octobre, qui se clôturera en beauté avec un grand banquet sur le ring. À l'avenir, la race à l'honneur devrait d'ailleurs bénéficier de cette journée exclusive. Du côté des autres races allaitantes plusieurs concours interrégionaux seront au menu. La traditionnelle vente aux enchères organisée par Races de France, la fédération française des Organismes de Sélection, présentera, le mercredi 8 octobre à partir du 17 h 30, 18 génisses d'élite de 9 races à viande françaises : aubrac, bazadaise, blonde d'Aquitaine, charolaise, gasconne, limousine, parthenaise, rouge des prés et salers. Chez les laitières*, deux rendez-vous d'envergure : le concours national de la race simmental, mercredi 8 octobre, avec en point d'orgue la vente aux enchères à 14 heures. Pour la première fois, la montbéliarde s'offrira une nocturne au Zénith, le mardi 7 octobre de 17 à 22 heures. 140 animaux y participeront principalement venus du Massif central, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de l'est de la France. Chez les ovins, la race southdown, originaire des dunes du sud de l'Angleterre, qui célèbre ses 170 années de présence en France organisera un concours inédit, mardi 7 octobre à partir de 14 heures. Enfin, le Sommet demeurera en 2025 le plus important rassemblement européen de chevaux de trait. Sept concours majeurs vont ponctuer les quatre journées du salon : Équidé cup, race Auvergne, selle français, trait ardennais, trait breton, trait comtois et trait percheron.

// ORAGE

58 « Sous le choc »

Le 25 juin dans la soirée, la Nièvre a été touchée par un violent orage. Certaines exploitations ont été durement impactées comme celle d'Étienne Gauthier (Bona).

« Ce matin, nous n'y croyons toujours pas » s'indigne Étienne Gauthier (Domaine d'Aglan à Bona), face à l'étendue des dégâts dûs à l'orage survenu la veille. Pour rappel, la Préfecture de la Nièvre avait placé le département en vigilance orange le mercredi 25 juin à compter de 16 h, en alertant sur les phénomènes potentiels des orages attendus : *« ils peuvent occasionner : une forte activité électrique, de la grêle de taille moyenne à grosse (3 à 5 cm de diamètre), une intensité pluvieuse marquée en peu de temps (20 à 40 mm possibles en parfois moins d'une heure), de fortes rafales de vent généralement comprises entre 80 et 100 km/h, mais pouvant atteindre localement 120 km/h »*. Si, sur le papier, cela n'avait donc rien de rassurant, dans les faits, la réalité est encore pire, comme le souligne Étienne Gauthier : *« Sur 300 ha de culture, toutes les parcelles sont détruites entre 50 et 100 %, avec une majorité de cultures annihilées à minimum 70 % »*.

Lendemain violent

Le lendemain, dans l'attente du passage de l'expert pour évaluer les pertes, Étienne Gauthier annonce : *« on est sous le choc, il n'y a pas de mots pouvant décrire ce sentiment d'avoir tout perdu »*. Une sensation accentuée par la belle moisson en prévision : *« Nous avions presque fini toutes les orges, avec 90 quintaux dans la majeure partie des cas. De leur côté, les colzas promettaient une jolie récolte avec potentiellement 40 quintaux... Nous nous réjouissions, mais tout le travail a été piétiné en quelques minutes. Ce matin, ce n'est pas simple de tenir le coup »*. Il poursuit : *« Même si nous sommes un minimum assurés, nous allons forcément y laisser des plumes, sans penser au côté psychologique. Peut-être qu'à l'avenir il faudra s'assurer de manière différente. J'ai d'ailleurs une pensée chaleureuse pour mes collègues qui n'étaient pas couverts. Dans notre cas, c'est la première année que nous sommes touchés à ce point sur la quasi l'intégralité de nos sites... nous étions clairement dans le couloir de passage de l'orage, et rien n'a été épargné »*.



Étienne Gauthier

Parcelle de colza située dans la commune de Saint-Firmin.



Étienne Gauthier

Parcelle d'orge d'hiver dans la commune de Bona.



Étienne Gauthier

La Nièvre a été touchée par un violent orage dans le 25 juin en fin de journée, ici les grêlons pris en photo par Étienne Gauthier.



Étienne Gauthier

Les dégâts sur les tournesols d'Étienne Gauthier.

Enfin, si l'épisode orageux n'a duré que quelques minutes, les conséquences seront étalées sur une plage temporelle plus longue : *« avec 8 tonnes d'orges au sol sur la parcelle qui devait accueillir du colza, il va forcément falloir repenser l'assolement... encore du temps à passer pour tout changer »*. Au final, la préfecture de la Nièvre a annoncé que le SDIS a réalisé 221 interventions. Pour les exploitants étant touchés par l'orage, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a exprimé, dès le 26 juin, son *« soutien aux agriculteurs et maraîchers impactés »*. Afin de les épauler pour réaliser un état des lieux et alerter les services concernés en matière de sinistre, un numéro a été mis en place : 03 86 93 40 00.

Chloé Monget

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Des petits yeux pour les moissons

Une période de travail intense a débuté dans les champs. Quand un mariage ou une naissance viennent s'y ajouter, forcément, c'est encore plus tendu ! Deux Côte-d'Oriens témoignent.



Antoine Duthu (Francheville), la bague au doigt depuis le 21 juin.

Allez, pas de rendements ni de pronostics de résultats dans cet article ! Juste une belle histoire ou plutôt, deux belles histoires de JA bien connus en Côte-d'Or. Lundi 23 juin, il ne fallait surtout pas que les moissons débutent dans le secteur de Saint-Seine-l'Abbaye. *« Alors là c'est certain, ce n'était vraiment pas le moment pour moi… L'homme était un peu fatigué, dirons-nous… »*, confie avec humour Antoine Duthu. L'agriculteur de Francheville, président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, s'était marié durant le week-end avec Mélina en célébrant et en arrosant *« dignement »* cet événement avec 180 personnes dont près d'un tiers d'agriculteurs au Domaine de la Puce, une ancienne ferme à Billy-lès-Chanceaux. La buvette mobile des JA de Mirebeau était notamment présente et a assuré le ravitaillement. Dans son planning, Antoine Duthu n'avait pas forcément prévu une telle précocité des récoltes 2025 : *« nous sommes en avance mais je suis en bio : j'ai de la marge, je vais débuter après les autres. Je vais commencer autour du 4 juillet je pense, jour de la sortie de votre journal ! À cette date, je devrais être parfaitement remis ! Si j'étais en conventionnel, nous n'aurions pas choisi de nous marier le 21 juin, c'est quasi-certain »*.

Service de remplacement oblige

Un mariage ne s'improvise pas, son organisation est difficilement compatible avec les travaux de la ferme, comme le reconnaît volontiers l'éleveur ovin : *« je n'ai pas hésité une seule seconde à solliciter le Service de remplacement, la question ne s'est d'ailleurs même pas posée. J'ai été remplacé avant et même après le mariage car il a fallu tout ranger et ramener des choses à la maison »*. Antoine Duthu avait déjà dû s'absenter un *« gros week-end »* en mai, lors de son enterrement de vie de garçon : *« les copains avaient débarqué sans prévenir un vendredi midi. Nous étions allés du côté de Chalon-sur-Saône avec, au programme, de nombreux souvenirs quand nous étions en BTS à Fontaines. Mon père avait été mis au courant et avait assuré le travail jusqu'à mon retour le dimanche soir, merci à lui ! »*.

Salut p'pa !

Mathieu Faivre, agriculteur à Montmain près de Seurre, est l'heureux papa d'une petite Valentine depuis le 30 mai. Avant cette date qui restera gravée à jamais dans sa vie, le jeune polyculteur-éleveur avicole avait pris les devants sur son exploitation : *« l'idée était d'être à jour dans le travail, voire même en avance sur ce qui pouvait l'être... Tout ce qui tournait autour des semis, des phytos, des engrais, du désherbage et autres étaient OK. La météo avait été favorable, heureusement. En ce qui concerne mon élevage avicole de poulets de chair en intégration, un nouveau lot de poussins arrivait le 30 mai à 11 h 15. Valentine est née le même jour, à 1 h 45 ! J'ai pu compter sur l'aide de mon père, qui lui aussi est éleveur avicole sur la même commune, pour assurer la réception. Mon frère qui vient de passer son bac de français était également de la partie. Merci à eux et ainsi qu'à plusieurs collègues agriculteurs et membres de la famille qui ont aidé, j'ai pu passer beaucoup de temps à la maternité »*. Être papa, forcément, ça change une vie, l'ancien secrétaire-général de JA21 ne dira pas le contraire : *« c'est du bonheur au quotidien. Cela permet aussi de relativiser, on revoit un peu le sens des priorités ! »*. Mathieu Faivre, rencontré le 24 juin, se montrait particulièrement serein pour les moissons : *« je n'ai pas beaucoup d'hectares à moissonner, je n'ai pas une SAU importante. De son côté, mon élevage avicole donne droit à une certaine souplesse dans le travail, et beaucoup de choses sont automatisées, donc je vais pouvoir me libérer quand il le faut. Et en plus, Célia est en arrêt jusqu'à mi-août : ça va le faire, il n'y a pas de raison de s'affoler, il faut profiter ! »*.

AG



Mathieu Faivre (Montmain), papa d'une petite Valentine depuis un mois.

// PETITS LOTS ET DES QUALITÉS SECONDAIRES

58 Différencier pour valoriser

Pour épauler les propriétaires à augmenter le potentiel de leurs bois, une demi-journée axée sur les petits lots et les qualités secondaires était proposée par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) à Chevenon.

C'est dans la propriété de Jacques et Monique Beroud à Chevenon que le rendez-vous était pris le 18 juin avec le Centre régional de la propriété forestière de Nevers (CRPF) pour une demi-journée spécifique sur la valorisation des qualités de bois dites inférieures et les petits lots. Jocelyn Gaillard, technicien au CRPF de Nevers, justifie le choix du lieu de la rencontre : *« L'objectif est de montrer toutes les possibilités qui s'offrent à vous en local »*. De son côté, Jacques Beroud ajoute : *« Je souhaite rénover un pont, et il me semblait intéressant de le faire avec des matériaux locaux car, finalement, nous avons tout sur place »*. Pour parvenir à cela, c'est une scie mobile de la Scierie de Luzy qui a été utilisée pour découper les traverses. Jacques Beroud rebondit : *« En septembre, cette scie sera de nouveau utilisée pour pouvoir réaliser un plateau de table et un morceau de charpente »*.

Comment choisir ?

En parallèle, Éric Thierry, gestionnaire forestier du lieu, explique que ce n'est pas n'importe quel bois qui fut utilisé : *« Nous avons sélectionné des arbres de lisière souvent complexes à valoriser de par leur qualité moindre. Mais, avec la scie mobile, nous pouvons constater directement leur problème et extraire les parties saines »*. Avant d'aller plus loin sur les avantages du sciage mobile, il revient sur la qualité des bois : *« les arbres de lisière sont souvent porteurs de blessures provoquées par des engins ou plus atteints par les maladies et ravageurs. En effet, à cause de leur positionnement, ils sont très régulièrement taillés et les stigmates de branches coupées sont une porte d'entrée pour les champignons et insectes »*. Sur cette question, la problématique des capricornes fut évoquée : *« Nous avons une population de plus en plus présente depuis 2017 avec les conséquences que l'on connaît sur les bois. Pour rappel, le capricorne à la particularité de rentrer dans les spécimens par la cime… De ce fait, les dégâts provoqués par cet insecte ne sont pas toujours visibles lorsque les arbres sont encore sur pied ce qui rend l'estimation de rendement parfois aléatoire »* souligne Éric Thierry.

Outil et débouchés

Et, c'est là que rentre en jeu l'utilisation de la scie mobile : *« Ici, nous avions estimé le rendement à environ 80 m³. Finalement, nous sommes aux alentours de 107 m³ »* stipule Éric Thierry. De son côté, Thomas Ravelin, gérant de la Scierie de Luzy et venu avec la scie mobile, rappelle que cet outil est idéal pour valoriser les petits diamètres : *« nous pouvons traiter des bois d'un diamètre de 20 cm minimum et jusqu'à 90-95 cm, pour une longueur de 2 m minimum et allant jusqu'à 8,50 m sans rallonge. Avec rallonge, cela peut monter jusqu'à 12,5 m de long. Dans tous les cas, l'objectif est de sortir le plus de rendement possible ; je ne vois pas faire ce travail autrement »*. Après ces explications, les discussions sont allées bon train, notamment sur les essences recherchées. Thomas Ravelin détaille : *« l'acacia est très prisé, notamment depuis le Covid, car il remplace le teck venu d'Asie. Le hêtre, de son côté, est délaissé au profit du frêne, car moins complexe à travailler ; là encore, un élément à prendre en compte pour vos débouchés »*. Pour conclure, Thomas Ravelin stipule : *« si vous souhaitez valoriser au mieux votre bois, il faut différencier les lots en fonction des qualités, et cela même pour ceux en bord de route. Je préconise cela car la variabilité du prix entre les différentes qualités est énorme »* et Éric Thierry complète : *« dans tous les cas c'est le marché qui détermine le prix et donc le débouché »*.

Chloé Monget



26 personnes ont suivi le rendez-vous donné par le CNPF à Chevenon le 18 juin.



Exemple de dégâts causés par le capricorne sur le bois.

// JEUNES AGRICULTEURS

21 2026 se prépare aujourd'hui

JA21 concocte un nouveau calendrier de la nouvelle année. Cette fois-ci avec de jeunes enfants, pour symboliser le renouvellement des générations.

Bon ok, ils ne sont pas en retard mais pour faire de belles photos, mieux vaut s'y prendre en été qu'en hiver ! Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or se lancent dans la fabrication d'un nouveau calendrier de la nouvelle année. Ce sera le cinquième, après les éditions 2021, 2022, 2023 et 2024 inspirées des *« Dieux du stade »*, avec des agriculteurs et agricultrices non pudiques qui n'avaient pas hésité une seule seconde à poser leurs vêtements ! *« Pour 2026, rien à voir, on change totalement de thème, avec cette fois des enfants d'agriculteurs pour symboliser le renouvellement des générations »*, présente Marjolaine Perraudin, animatrice à JA21.



Une partie des participants à la séance photos du 25 juin.

Une première séance photos s'est déroulée le 25 juin à la Ferme d'Étaules avec plusieurs animaux, en présence de David Huerta, photographe professionnel à Dijon. *« Tout s'est très bien passé, nous organiserons une seconde rencontre avec quatre autres enfants pour compléter notre calendrier. Un jeune apparaîtra chaque mois de l'année. Le plus jeune n'a qu'un mois, le plus âgé a 6 ans. La relève est là, nous espérons le résultat très sympa ! »*, ajoute l'animatrice. Environ 800 exemplaires devraient être disponibles l'hiver prochain.

AG



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Créer un réseau de conseillers à l'échelle européenne

Du 16 au 18 juin, une dizaine de conseillers venus de toute l'Europe ont assisté à une session dédiée à l'agriculture biologique.



CA89

Les visiteurs sur la parcelle XP'Bio.

Co-organisée par Marianne Roisin, conseillère en agriculture biologique à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et par Alix Bell, chargée de mission systèmes légumiers et maraîchers à l'ITAB*, la visite s'est effectuée sur deux jours et demi. Elle s'est déroulée dans le cadre du projet européen OrganicAdviceNetwork, visant à créer un réseau fort de conseillers européens spécialisés en agriculture biologique. En France, les quatre partenaires impliqués dans le projet sont l'ITAB, la Chambre d'agriculture France, la Chambre d'agriculture régionale d'Occitanie et la Chambre d'agriculture départementale de l'Yonne. Ce court séjour avait pour objectif d'échanger sur « les semences biologiques et la coopération ». *« Le terme coopération est un fil rouge de ces visites. Le premier jour, c'était surtout porté sur le thème de la coopération entre agriculteurs. Le rôle du conseiller, pour moi est d'amener les agriculteurs à échanger entre eux et à faire du lien »*, détaille Marianne Roisin. Après avoir accueilli à la Chambre d'agriculture et avoir réalisé une présentation rapide du projet ainsi que de l'agriculture dans l'Yonne, Marianne Roisin a partagé avec les participants des outils utilisés pour l'animation des groupes techniques. *« Je leur ai fait découvrir, entre autres, mon jeu de plateaux sur la manière de concevoir une rotation lors d'une conversion en agriculture biologique, outil créé pour une formation »*, raconte Marianne Roisin.

« J'ai un rôle de facilitatrice mais c'est l'agriculteur qui reste l'expert »

Le lendemain, les visiteurs sont partis visiter l'exploitation de Vincent Lefevre, à Saint-Fargeau. À la suite de la reprise de l'exploitation familiale, le souci de semences biologiques l'a amené à faire de la sélection de variétés adaptées à son territoire et à s'intéresser à la sélection du matériel hétérogène biologique. Estelle Serpolay de « D'une graine aux autres » , qui accompagne l'agriculteur, a présenté la « sélection participative », et Margot Alfroit de la Cocebi, « l'accompagnement des producteurs de semences ». L'après-midi le groupe s'est rendu à Lavau, pour découvrir les Jardins de Thorains ou l'aspect semences potagères et diversification (le chanvre bien être) ont été abordés. Ils ont également créé le CREFT (Centre de recherche, d'étude et de formation des Thorains). Une troisième visite a été organisée sur la parcelle XP'BIO 89. *« XP'BIO 89 est une coopération assez exceptionnelle entre la Chambre, les instituts techniques et les coopératives. On voulait montrer la coopération entre autant de partenaires sur des expérimentations pour trouver des solutions en lien avec l'agriculture biologique »*, manifeste-t-elle. *« Les échanges ont été fructueux et les retours des participants sont positifs. Nous avions des personnes venues d'Espagne, de Hongrie, du Portugal, d'Italie, de France, de Suisse et de Belgique. Plus largement, nous sommes contents de contribuer à un projet aussi important »*, conclut-elle, dans les bureaux de la Chambre.

Charlotte Sauvignac

**l'Institut technique d'agriculture biologique*



CA89

Les visiteurs aux Jardins de Thorains.

// METEO

21 Ils se sont pris un gros vent

Un important orage a traversé toute la Côte-d'Or dans la nuit du 25 au 26 juin. Des rafales de vent à 134 km/h ont été enregistrées à Bessey-en-Chaume, près de Bligny-sur-Ouche !

134 km/h : il s'agit d'un record, d'après la page Facebook de Météo Côte-d'Or. Jamais d'aussi rapides rafales de vent n'avaient été enregistrées dans le département. En nous rendant à Bessey-en-Chaume le lendemain, nous craignions de voir beaucoup de dégâts. Finalement, *« plus de peur que de mal »* pour les 120 habitants du village, comme le confirme Vincent Parigot, polyculteur-éleveur sur la commune : *« Il y a bien quelques tuiles cassées, plusieurs arbres couchés, mais par rapport à cette vitesse de vent, on peut dire que ça a tenu ! Rien à voir, bien sûr, avec la tempête de 1999 qui, elle, avait tout emporté sur son passage, comme un peu partout d'ailleurs »*. Vincent Parigot était au lit quand l'orage a débuté le soir du 25 juin : *« il s'était déjà manifesté en début de soirée, mais il n'y avait rien de bien méchant. Le second épisode a débuté vers 23h30-minuit. Là, c'était tout autre chose. On se serait cru dans un film, avec des effets spéciaux ! Le ciel était illuminé avec tous ces éclairs et ça tapait de partout... C'était impressionnant. Dans ces cas-là, on se demande bien ce que l'on va retrouver dehors au petit matin... Pour la vitesse de 134 km/h, ma femme avait vu circuler l'info sur internet dans la nuit »*. À l'heure du réveil, beaucoup de branches et de feuilles sont à terre, mais les véritables *« casses »* semblent limitées : *« je viens de faire un premier tour de mes parcelles, il va falloir réparer une clôture dans un de nos prés suite à un chute d'arbre, mais je pense pas être le seul dans ce cas ! Mon frère et moi avons aussi plusieurs champs de colza grêlés, l'expert va passer... J'espère que le blé et l'orge n'ont pas grand chose, ils sont prometteurs et nous devions débuter la moisson hier justement, le jour de l'orage. Nous avons préféré reporter la récolte avec cette météo annoncée »*.

AG



Vincent Parigot, agriculteur sur la commune, au lendemain de la tempête.

// CULTURE

Prévenir le risque d'incendie

Ce mardi 1er juillet, la Préfecture de l'Yonne avait convié de nombreux élus à une rencontre moisson pour prévenir des risques d'incendie.

C'est dans la cour d'Anicet Bretagne de la SCEA de Preuilly, à Gy-l'Évêque, que Christophe Bonnefond, vice-président du Conseil départemental de l'Yonne, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Sébastien Hennon, sous-préfet d'Avallon, Gilles Roguier, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et Isabelle Pettazzoni, directrice départementale adjointe à la DDT, se sont réunis pour échanger sur les risques d'incendie, lors des moissons, à cause des fortes chaleurs de ces derniers jours. *« On est sur deux jours qui sont compliqués, la végétation est de toute façon sèche. Il faut que tout le monde soit équipé de moyens de prévention »*, déclare Arnaud Delestre, en débutant le discours. Approuvé par ses collègues, il cite les nombreuses raisons qui justifient les départs de feu de ces derniers jours. *« Le type de sol joue un rôle, en Puisaye-Forterre par exemple, il y a du silex, et forcément le risque d'étincelles est plus élevé »*, ajoute-t-il. Cette réunion, réalisée au sein de la SCEA de Preuilly, intègre Anicet Bretagne à la discussion. Agriculteur en grandes cultures, il cultive de l'orge de printemps et d'hiver, du colza, du blé, des lentilles, du chanvre, ainsi que du tournesol. Même s'il n'a fait face à aucun départ de feu au sein de son exploitation, il reste vigilant face aux conditions météorologiques. *« Le matériel peut comporter des risques, il faut faire extrêmement attention. La première prévention c'est d'avoir un extincteur à côté de la roue, avec un bidon d'eau en plus »*, déclare-t-il, aux côtés du vice-président du Conseil départemental et de Gilles Roguier. Cette session intervient après cinq incendies sur un hectare et demi. La pérennité des fortes températures complique également le cycle normal des moissons. *« Il faut circonscrire rapidement l'incendie, nous on a intégré un déchaumeur sur un tracteur »*, raconte-t-il en s'avançant dans la grange pour montrer ses équipements.

Intervenir le plus tôt possible

Arnaud Delestre en profite, pour parler de l'entretien du matériel. *« Toutes les moissonneuses accumulent de la poussière toute la journée et nettoyer permet d'éviter une surchauffe à la fin de la journée »*, conseille-t-il. Malheureusement, le type de sol et l'entretien du matériel ne sont pas les seuls facteurs à prendre en compte. *« Le problème de nos régions c'est que les gens ne sont pas sensibilisés, surtout en ce qui concerne les pratiques individuelles »*, manifeste Gilles Roguier, avant de laisser la parole au sous-préfet d'Avallon. *« Les gendarmes rappellent fréquemment les gestes de prévention à adopter, mais ce n'est que lorsqu'on leur met une amende que les gens comprennent l'impact »*, ajoute-t-il, avant de poursuivre. *« Nous recensons également des actes de malveillance, des départs de feu volontaires, sur un tas de paille, par exemple »*, avoue-t-il. Gilles Roguier, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, ajoute tout de même une note positive à l'échange. La Chambre d'agriculture a donc décidé d'envoyer un sms à tous les céréaliers et polyculteurs-éleveurs dont ils avaient le numéro pour prévenir du risque d'incendie élevé et contacter le 18 en cas de départ de feu.



Anicet Bretagne devant sa moissonneuse.

Charlotte Sauvignac

// SERVICE DE REMPLACEMENT

Plus d'heures au compteur

Le 20 juin, le Service de remplacement Yonne a réalisé son assemblée générale au sein des locaux de Cerfrance.

Accompagnée d'une dizaine de partenaires et membres adhérents au service, Angélique Roy, présidente de SR Yonne, a débuté son assemblée générale dans un moment convivial. C'est par une bonne nouvelle qu'elle a commencé son discours : *« Nous pouvons nous satisfaire de nos résultats annuels, nous avons augmenté drastiquement nos heures. En 2023, nous étions à 19 701 heures de remplacement, comparativement à 2024, où nous en comptons 24 426 heures. C'est une belle marge de progression »*, exprime-t-elle. *« À titre indicatif, en 2024, notre service a eu recours à 97 salariés dont 2 CDI temps plein, 6 CDI temps partiel et 89 vacataires »*, détaille-t-elle. Avec près de 141 exploitants adhérents au service, cette structure a eu pour ambition de renforcer l'équipe en embauchant une salariée en CDI temps partiel en 2024.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que Service de remplacement France a réalisé une enquête de satisfaction au niveau national afin de connaître l'avis des adhérents sur chaque service au niveau départemental. *« 24 d'entre eux ont répondu dans l'Yonne. 75 % des adhérents interrogés sont satisfaits du service et 66 % sont totalement satisfaits des compétences de l'agent qui leur a prêté main-forte. Chaque agent doit savoir s'adapter en permanence aux différentes techniques sur chaque exploitation »*, chiffre Angélique Roy.

Faire le bilan sur l'année passée

Côté communication, Morgane Guiset, animatrice du service de remplacement, prend la parole. *« Au cours de l'année 2024, nous avons présenté le service à travers des interventions au sein d'institutions scolaires, comme le lycée agricole d'Auxerre La Brosse ou encore la MFR de Villevallier. Les établissements n'étaient pas les seuls terrains de prédilection, le SR était également présent au forum des métiers, à la fête de l'agriculture ainsi qu'au marché des offres d'emploi organisé par l'Anefa et France Travail »*, affirme-t-elle.

Investie dans la formation des salariés, Morgane Guiset revient également sur les thématiques abordées. *« Deux de nos salariés ont participé à la formation Certiphytos. Cette année, nous avons également choisi de les sensibiliser aux premiers secours, en les faisant participer à la formation SST »*, déclare-t-elle. À l'approche du mois d'août, l'animatrice en profite pour faire une annonce*:* *« Nous serons également présents cette année à la fête de l'agriculture »*, ajoute-t-elle. L'assemblée générale se conclut par les perspectives 2 025 attendues par le service de remplacement. *« Nous espérons pouvoir maintenir l'activité comme en 2024. Nous avons également le souhait de développer le service sur le secteur de l'Avallonnais »*, convient Morgane Guiset.

C'est dans une bonne ambiance générale que le rendez-vous se conclut par des questions ouvertes à la fin. L'un des adhérents présents en profite pour prendre la parole : *« Le coût du remplacement peut être un frein bien que je sois globalement satisfait du service rendu tant au niveau de l'exécution des missions confiées que de l'accompagnement apporté par l'équipe en charge de la gestion du service »*, conclut-il, dans une pièce à l'écoute.

Charlotte Sauvignac

// AGRICULTEURS SINISTRÉS

Le Crédit Agricole Centre Loire se mobilise

Fortement impacté par de violents orages le 25 juin, le monde agricole du Cher, du Loiret et de la Nièvre fait face à des dégâts considérables. Le Crédit Agricole se mobilise pleinement pour apporter son soutien rapide et durable aux exploitants.

Matériel fortement endommagé, cultures anéanties… Les témoignages reçus par le Crédit Agricole Centre Loire ces derniers jours font état de pertes importantes, parfois dramatiques pour l'activité agricole. L'ampleur des dégâts confirme l'urgence de la situation et la nécessité d'une mobilisation immédiate, à la hauteur des besoins du terrain. Face à cet événement météorologique exceptionnel, le Crédit Agricole Centre Loire, en tant que banque coopérative et assureur via sa filiale Pacifica, se mobilise pleinement pour accompagner ses clients, et en particulier les agriculteurs durement touchés. Dès les premières heures, les conseillers agricoles du Crédit Agricole Centre Loire, les experts assurance Pacifica et les spécialistes du territoire se sont organisés pour être présents aux côtés des exploitants, écouter, évaluer les besoins et apporter des réponses concrètes.

Un accompagnement dans le temps

Si certaines conséquences sont visibles immédiatement, d'autres ne pourront être pleinement évaluées qu'à l'approche des récoltes. C'est pourquoi notre accompagnement s'inscrit dans le temps, avec une approche au cas par cas, adaptée aux réalités de chaque exploitation. Les conseillers agricoles des clients sinistrés sont à leur disposition pour étudier les solutions appropriées, qu'il s'agisse de financements de trésorerie ou, lorsque cela est nécessaire, de solutions de financement à moyen terme permettant un appui plus structurel. Du côté de l'assurance, nous invitons nos clients concernés à déclarer leur sinistre auprès de Pacifica. Leur conseiller reste leur interlocuteur privilégié, en lien avec les équipes d'experts, pour assurer un traitement rapide et efficace des déclarations.

Communiqué

Contact sinistre Pacifica : 0 800 810 812

// ECONOMIE

Le Crédit Agricole dans une économie résiliente

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a présenté le bilan de son année et les projets qui devraient se concrétiser dans les mois qui viennent.

En 2025, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a mis un point final à un cycle structurant de trois ans, marqué par d'importants chantiers de modernisation et de profondes évolutions pour la caisse régionale. Mais comme, en économie, s'arrêter, c'est reculer, la banque redémarre sur un autre cycle comme l'ont confirmé à Dijon le 23 juin Jean-Yves Remillet, son président et Emmanuel Vey, le directeur général. Dans un contexte global de hausse de la dette publique et du poids grandissant des enjeux environnementaux, l'économie régionale, pourtant, ne va pas si mal, comme le soulignait Emmanuel Vey. En effet, l'épargne collectée sur les quatre départements que sont l'Aube, la Haute-Marne, la Côte-d'Or et l'Yonne a progressé, en 2024, de 2,7 %, en majorité sur de l'épargne bancaire (livrets, PEL…) Quant aux montants de prêts financés, ils sont aussi en croissance de 1,4 %, pour un total de 14,2 milliards d'euros, dont 18 % sur l'agriculture.



Le siège dijonnais du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne va connaître d'importants travaux de rénovation.


Jean-Yves Remillet, agriculteur en Haute-Marne et président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne (au premier plan) et Emmanuel Vey, le directeur général.

Objectif : 100 000 nouveaux clients

Certes, côtés prêts immobiliers, le recul en 2024 a atteint 25 % par rapport à l'année précédente mais 2025 marque sur ce point une très forte progression. Au final, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne affiche un résultat net de 91,6 M d'euros. *« La solidité de notre banque s'en trouve renforcée,* souligne le directeur général *avec 2,2 milliards de fonds propres. »* La quasi-totalité des agences de la banque ont été rénovées, la centième dans ce cas étant celle de Sens, dans l'Yonne. Pour le nouveau cycle de trois ans qui démarre, l'entreprise se fixe un objectif de 100 000 nouveaux clients sur sa zone. Elle dispose aujourd'hui de 30 % de parts de marché. Toujours fidèle à son engagement territorial, elle souhaite également créer une filiale nommée CACB Invest afin de répondre à plusieurs défis territoriaux, sur la transition agricole, sur les enjeux démographiques (et notamment du vieillissement de la population) et aussi sur la rénovation énergétique. Concernant le vieillissement de la population et les déserts médicaux, le Crédit Agricole vient d'acquérir une société basée à Troyes et nommée Omélys, dans le but, notamment, de mettre en place des solutions de téléconsultation médicale.

Banque d'affaires dédiée aux transmissions

Le plan stratégique mis en place pour les trois prochaines années concernera notamment la question des transmissions agricoles et viticoles, avec la création d'une banque d'affaires dédiée. L'entreprise fait également évoluer ses investissements et ses soutiens aux productions énergétiques liées à l'agriculture : elle est impliquée dans le méthaniseur Sécalia de Dijon Céréales, implanté dans le nord de la Côte-d'Or, mais, comme le précise Jean-Yves Remillet, *« l'orientation actuelle est de moins financer des projets de méthanisation, mais sur des projets plus grands. »*

En 2024, la banque a contribué au financement de 137 projets agrivoltaïques et 6 de méthanisation. Elle compte aujourd'hui plus de 27 000 clients agriculteurs.

Berty Robert

Le siège de Dijon, grand chantier

Le projet s'appelle « Métamorphose » et il veut bien dire ce qu'il veut dire : l'immeuble dijonnais qui abrite le siège du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne va subit un important lifting, à partir du mois de septembre. Le bâtiment est âgé de 50 ans et il a besoin d'une sérieuse remise aux normes. Il comportera un nouveau restaurant d'entreprise mais aussi un auditorium. Il sera beaucoup plus végétalisé qu'aujourd'hui et mieux isolé du froid comme de la chaleur par la pose d'une seconde « peau » sur l'ensemble du bâtiment. Il disposera de panneaux photovoltaïques en toiture. Le tout va nécessiter environ 20 M d'euros de travaux et la rénovation est confiée au bâtiment d'architecture ACT+. Il devrait présenter son nouveau visage au deuxième semestre 2027.

// CULTURE

Le plus ancien cueilleur de cerises

Comme chaque été, Thierry Lecoeur vient cueillir les cerises chez Laurent Prou, agriculteur de Vallan. Retour sur ce personnage emblématique.

C'est entre les branches des cerisiers du verger de Laurent Prou que Thierry Lecoeur cueille les cerises. *« Ce sont des amis qui ont voulu m'embarquer dans cette aventure, au début, j'étais réticent, et puis j'ai tenté l'expérience et ça m'a plu. Robert m'a mis le pied à l'étrier »*, confie-t-il, un sourire aux lèvres. Âgé de 70 ans, Thierry connaît le verger comme sa poche et a pris l'habitude de venir chaque été, cueillir les cerises, les mirabelles et les pêches de vigne. *« Je me souviens, au début, on était quatre cueilleurs à le faire, maintenant on est une dizaine, les anciens ont arrêté, mais je continue tant que je suis valide. Et la chaleur ne me fait pas peur »*, ajoute Thierry, du haut du cerisier, un panier à la main. Depuis son plus jeune âge, sa passion pour la cerise ne l'a jamais quitté. *« J'ai toujours aimé les cerises, autant les déguster que les cueillir. Quand j'étais gamin, j'y allais tous les jeudis, et je me régalais »*, confesse-t-il. Le panier déjà plein, Thierry descend et cherche le prochain arbre fruitier. *« Laurent Prou vient d'une famille historique de Vallan, je le connaissais de nom, avant d'arriver ici, et puis j'ai appris à le connaître et au fur et à mesure du temps, nous avons tissé des liens. Chaque année, il me rappelle et je réponds toujours présent »*, manifeste-t-il ravi. C'est en parcourant les arbres fruitiers, qu'il salue les autres cueilleurs et prend le temps de discuter avec eux. *« On a commencé à six heures ce matin, mais avec la chaleur on va sûrement arrêter ce midi »*, ajoute-t-il.



Thierry Lecoeur à la fin de sa cueillette.

« Que la fête commence ! »

C'est en se rendant vers le camion de vente que Thierry Lecoeur poursuit. *« Ce que j'apprécie ici, c'est qu'on peut prendre le temps de vivre, de discuter et d'échanger avec d'autres cueilleurs. Nous sommes payés au panier, nous n'avons pas d'obligation particulière. On n'est pas en usine quoi ! Et puis, je suis dans la campagne, j'aime être en plein air, c'est agréable »*, décrit-il, en emportant son poste radio. Laurent Prou, au camion, tri une nouvelle fois les arrivages. *« En ce moment, nous trions les régina et les rainiers. Nous avons commencé le 22 mai, normalement si tout va bien, nous aurons terminé pour le 14 juillet »*, déclare-t-il, en emportant un cageot. Le groupe de cueilleurs se réunit autour du camion avant de partir. Thierry Lecoeur apporte sa tarte aux cerises maison. *« Aujourd'hui, c'est ma fête, et comme chaque fois, nous fêtons ça autour d'un verre et d'une tarte. C'est un moment convivial qui permet de nous rassembler »*, raconte-t-il. Robert, son ancien camarade de cueillette, est venu à l'occasion, sur le verger pour retrouver son ami de longue date. Après 24 ans de cueillette, Robert a désormais laissé la place à des étudiants. *« Il fait chaud pour la Saint Thierry »*, rigole-t-il, avant de trinquer en l'honneur de son ami.

Charlotte Sauvignac

// RURALITÉ

« On apprend aux jeunes à être autonomes »

Du 16 au 27 juin, 112 volontaires ont participé au Service national universel (SNU) au sein du lycée Agricole d'Auxerre La Brosse. Retour sur cette session.

C'est dans les couloirs du lycée Agricole d'Auxerre la Brosse qu'une centaine de jeunes venus de toute la Bourgogne se sont engagés pendant douze jours au Service national universel (SNU). Réunis en maisonnée, ils avaient pour mission de véhiculer des valeurs en prenant des personnalités qui leur tenaient à cœur et de restituer un travail à la fin de leur séjour, lorsque les drapeaux se baissaient. *« On les lève le matin, entre 6 h 15 et 6 h 30 en fonction des groupes, on leur fait faire des activités physiques et sportives le matin. C'est important pour la santé, donc on essaie de leur montrer les bienfaits du sport, pour passer une bonne journée derrière et se dépenser »*, confie Quentin Perrier, chef de centre au SNU. Encore en faculté, il a saisi l'opportunité, pendant ses vacances, d'encadrer des jeunes, en leur faisant pratiquer une activité sportive quotidienne et en les aidant à *« s'émanciper »*. *« On a proposé des activités ludiques tout au long du séjour, qui leur seront utiles pour plus tard, pour les aider à intégrer la vie active. Ils n'ont pas forcément la chance d'avoir toutes les informations à la maison, de pouvoir se renseigner. On essaie de leur en apprendre un maximum, comme la gestion d'un budget, par exemple »*, confie-t-il. Impliqué dans son poste, Quentin Perrier souhaitait faire de ce séjour un bon souvenir. *« L'idée, c'est que les modules, vu qu'ils sont en cours toute l'année, soient développés de façon ludique »*, ajoute-t-il, aux côtés de Maryline Brossard-Dubois, cheffe de projet SNU. Au cours de douze jours, cette dernière et le chef de centre ont souhaité balayer un large éventail de possibilités. *« Nous devons respecter un programme, avec des modules obligatoires, comme la journée Sécurité intérieure et la journée Défense et mémoire. Nous avions également des modules transversaux, comme l'environnement, la santé, l'autonomie et bien évidemment le sport. Nous avons également réalisé de nombreux partenariats* avec des structures »*, sourit-elle, en regardant Quentin Perrier, ancien étudiant en STAPS.



Les 112 volontaires accompagnés par leurs tuteurs à la cérémonie de clôture.

« Les jeunes sont acteurs de ces modules »

Le 26 juin, la cérémonie de clôture a battu son plein au terrain de basket du lycée. Les jeunes alignés en rang, ont obéi aux ordres de leur chef de centre, avant de se mettre au repos. Les drapeaux se baissaient et c'était le moment pour les jeunes d'aller prendre un pot, avant de restituer leur projet de fin de séjour. Au total, huit maisonnées, représentant chacune une valeur et une personnalité. Halima, en seconde, court rejoindre ses amis pour prendre des photos souvenirs. *« Je suis très contente du séjour, je me suis engagée surtout pour me faire des amis, et vu que c'est un séjour de cohésion, c'est plus facile pour sociabiliser, je suis un peu timide »*, confie-t-elle. Julien et Ilhan, un peu plus loin, se rendent au pot de départ. *« C'est une expérience intéressante, qui change de la vie quotidienne, c'est quand même un peu plus strict. On a quand même pu faire de nouvelles rencontres, sociabiliser, c'était l'objectif aussi. On vient de maisons différentes mais on est quand même devenus amis »*, racontent les deux lycéens. Impliqués dans leurs maisons respectives, l'une verte, qui véhicule l'humilité à travers la personnalité du footballeur N'Golo Kanté, et l'autre jaune, véhiculant l'égalité, avec pour représentante l'artiste Joséphine Baker, les deux jeunes se rendent avec fierté dans l'amphithéâtre pour les dernières heures du séjour. De leur côté, Oriane et Aglaïane retrouvent leur maisonnée dans l'amphithéâtre. *« On s'est engagée pour faire des rencontres, et ça a bien marché, notamment parce qu'en plus, on n'avait pas de téléphone pendant le séjour »*, ajoute les deux filles. À peine entrée, elles se lèvent pour réaliser la première restitution, sur l'esprit d'équipe. *« Quelques personnes touchées, tous concernés »*, déclarent les volontaires, en diffusant des vidéos devant un public rivé sur l'écran.



Les élus présents pour la cérémonie de clôture officielle.

Charlotte Sauvignac

** Maison de l'Europe, Ligue de l'Enseignement, AROEVEN, Gendarmerie, Police, Pompier, Maire de Venoy, Banque de France, Croix Blanche*

// SYNDICALISME

Billet d'humeur de Jean-Pierre Bouron

Jean-Pierre Bouron, de la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne, est de retour, en ce début de mois de juillet, pour exprimer sa vision de l'ambiance agricole actuelle à travers un billet d'humeur.



FDSEA89

Jean-Pierre Bouron, membre du bureau de la Section Départementale Anciens Exploitants. (SDAE)

Il ne se passe pas une journée sans que les médias nous commentent et nous projettent des images insoutenables des conflits de par ce monde que l'on croyait civilisé. Ce qui a pour conséquence de banaliser et de se détourner de ces avalanches d'infos par des citoyens lambda. Comment accepter que des dirigeants ferment les yeux devant de telles atrocités avec son cortège de morts, de populations déplacées et affamées alors que l'on entend que la mission première du monde paysan est de nourrir les habitants de la planète. Nous assistons régulièrement à des rencontres entre chefs d'État dans des endroits sécurisés, climatisés, bien loin du bruit des canons, où chacun analyse la situation du monde et se quitte après avoir discouru et rédigé un communiqué sur les solutions à apporter pour rétablir la paix qui ne verra jamais le jour. La plupart du temps, on oublie dans les reportages de parler des agriculteurs qui subissent des dégâts considérables comme le reste des habitants, sur leurs moyens de production et leurs terres qui se trouvent dévastées par le passage des chers et autres engins guerriers ainsi que par le pilonnage des obus et la présence des mines antipersonnel. Ayons une pensée pour eux.

Pendant ce temps, dans notre pays, le Parlement préfère se projeter sur les prochaines échéances électorales que sur la situation désastreuse de notre nation. Où sont les promesses d'allègement des contraintes administratives annoncées pour notre profession lors de la loi de programmation agricole ? Il suffit d'interroger les jeunes désirant s'installer, ou les porteurs de projet, pour se rendre compte des entraves à surmonter pour concrétiser leur envie d'entreprendre. Par exemple, des projets comme l'autoroute A69 ou les constructions de retenues d'eau, gèlent des hectares de terres agricoles, rendues inutilisables. D'autre part, les travaux se voient parfois stoppés par une poignée d'hurluberlus ? Oisifs grimpés dans des arbres cherchant l'affrontement avec les forces de l'ordre avec le soutien actif des associations soi-disant, défenseurs d'une nature qu'ils sont bien loin de connaître, ce qui démontre la nécessité de trancher rapidement sur la validité ou le refus des recours par la justice avant le début des travaux.

Après des années difficiles vécues par les agriculteurs : événements climatiques, épidémies, chute des cours, on ne peut que se réjouir de l'amélioration du prix de la viande et du lait, qui permettra aux éleveurs de retrouver des marges bénéficiaires afin de s'octroyer un salaire certes modeste, par rapport aux heures de travail, mais aussi d'envisager la poursuite et la pérennité d'un métier de sacrifices et de passions.

Quel gâchis de voir au fil du temps des exploitations laitières performantes abandonner leur activité alors qu'elles permettraient d'employer de la main-d'œuvre, de travailler en commun avec leurs collègues, de faire vivre leur famille sur des fermes de surface moyenne. Sans compter ces villages, qui se désertifient faute d'habitants, tout cela à cause de mises aux normes imposées par les services administratifs avec la complicité des politiciens bien éloignés du terrain qu'ils sont censés représenter. Les transformateurs n'ont pas su ou voulu prendre en compte la rémunération des éleveurs, préférant privilégier les prix les plus bas offerts aux consommateurs alors que ces derniers n'auraient pas été hostiles à payer le litre de lait dix à quinze centimes supplémentaires.

Sans être pessimiste, l'avenir de notre beau pays sera compromis si nous n'acceptons pas de réformer notre société en profondeur. Nos élus pourraient agir en privilégiant le travail et en rémunérant en fonction des possibilités de chacun et des résultats ; en soutenant et en facilitant les entrepreneurs dans leur projet ; en supprimant les fonctions et les commissions de toutes sortes qui participent à construire une société kafkaïenne où l'individu ne compte plus aux yeux d'une élite. Notre salut viendra des jeunes qui pour certains ont la volonté d'entreprendre tout en étant généreux, solidaires, résilients et réalistes. Concluons par une pensée de Confucius toujours d'actualité : *« exige beaucoup de toi même et attend peu des autres ainsi beaucoup d'ennuis te seront épargnés »*.

Jean-Pierre Bouron

// AIDES

27 M d'euros de fonds européens pour les exploitations de BFC

La Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'utiliser des Feader pour aider des exploitations agricoles impactées par des catastrophes naturelles. Elles sont plus de 1 500 a en bénéficier. C'est le résultat d'une demande de la profession agricole.



Conseil régional de BFC

Lors de la dernière session du Conseil régional de BFC, le 27 juin à Dijon.

Dans le cadre de la programmation 2014-2022, la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) disposait de 45 millions d'euros de crédits du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) non consommés qui avaient été prévus au départ pour des aides aux investissements. En décembre 2024, la Commission européenne donnait la possibilité aux Régions de mobiliser une partie de ces crédits non utilisés avec la mesure M23 pour les aléas liés aux catastrophes naturelles, soit 35 millions d'euros pour notre Région. À la demande de la profession, la Région s'est saisie de cette opportunité et a décidé de mettre en place ce dispositif malgré les délais très courts. C'est donc 27,5 millions d'euros qui seront finalement attribués aux exploitations fragilisées. C'est le résultat d'une mobilisation de tous les acteurs dans un temps très contraint pour des mesures concernant les secteurs végétal et animal. Les mesures ont été ouvertes du 23 avril au 14 mai, la sélection des dossiers s'est faite avant le 30 juin et le paiement devra avoir lieu avant le 31 décembre 2025.

Mobilisation large

Les modalités de ces mesures s'inscrivaient dans un cadre européen très précis. Pour le volet animal, ce sont les exploitations touchées par la FCO qui ont été prises en compte avec des taux de perte supérieurs à 30 %. Pour le secteur végétal, ce sont les exploitations reconnues pour aléas qui ont été retenues, avec les règles de l'assurance récolte. Grâce à la mobilisation de tous, les dossiers ont pu être instruits rapidement. Les GDS ont fourni les attestations sur le taux de perte des animaux. Les assureurs ont transmis les taux de perte des cultures. Les MSA ont envoyé les attestations de régularité des obligations sociales… Il a ainsi été possible de limiter les documents à fournir par l'exploitant avec: la lettre de demande, la photocopie de la carte grise, le RIB… Les DDT se sont également mobilisées, pour transmettre une partie des dossiers non pris en charge par l'assurance récolte. Sur ce dispositif, les services de la Région se sont également mobilisés pour instruire les dossiers dans un temps record. Espérons que cette méthode puisse être utilisée pour traiter les dossiers encore en souffrance du RDR 4. Concrètement les agriculteurs concernés recevront un courrier de la Région notifiant l'aide, pour un versement en fin d'année. 1196 exploitations ont pu être retenues pour la Bourgogne pour un montant fixe par exploitation de 16 450 €. Les enveloppes financières entre les anciennes régions n'étaient pas fongibles. 89,5 % des dossiers concernent le secteur végétal avec 410 dossiers dans l'Yonne et 300 en Côte-d'Or. Avec un montant de 19,7 millions d'euros, la Bourgogne a mobilisé pratiquement la totalité de ses crédits disponibles (21,4 millions d'euros), avec un total (végétal et animal) de 6,7 M d'euros pour l'Yonne, 4,9 M d'euros pour la Côte-d'Or, 4,2 M d'euros pour la Saône-et-Loire et 3,8 M d'euros pour la Nièvre.

« Retrouver de l'air »

Pour la Franche-Comté, le nombre de dossiers est nettement moins élevé. C'est le Jura (145 exploitations) et la Haute-Saône (113 exploitations), qui bénéficient principalement du dispositif. L'impossibilité de cumuler les pertes de la production laitière et le taux de mortalité a limité le nombre d'exploitations retenues. Seulement 7,8 millions d'euros ont été mobilisés en Franche-Comté sur les 13,5 millions de disponibles. Le montant de l'aide par exploitation pour la Franche-Comté est de 23 000 euros. *« Cette aide exceptionnelle*, précisait Marie-Guite Dufay, présidente de la Région BFC, *va permettre à des exploitations bousculées par des catastrophes naturelles ou sanitaires de retrouver un peu d'air. Je tiens à remercier les services de l'État, de l'ASP, la profession agricole, les GDS, la MSA et les assureurs, avec qui nous avons construit une mesure pensée pour être simple, rapide et équitable ; et bien sûr les services de la Région, dont la mobilisation a permis l'instruction de l'ensemble de ces dossiers dans un temps record. »*

Berty Robert, avec FRSEA BFC et Conseil régional

Aide également aux services de remplacement

Lors de la dernière session plénière du Conseil régional de BFC, le 27 juin à Dijon, les élus ont voté une subvention globale de 400 000 euros afin de soutenir la Fédération régionale des services de remplacement BFC, qui met en œuvre des actions d'animation, de promotion et d'appui à la professionnalisation ; mais aussi les sept services départementaux du territoire (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Saône-et-Loire, Territoire de Belfort et Yonne), afin de diminuer le coût du remplacement facturé aux exploitants.

// ENSEIGNEMENT

21 Des stagiaires de seconde à l'Institut Agro Dijon

Du 16 au 27 juin, l'Institut Agro Dijon a accueilli une vingtaine d'élèves de seconde générale et technologique pour un stage pensé comme une véritable immersion dans le monde professionnel.

Plus qu'une simple période d'observation, le stage au cours duquel l'Institut Agro Dijon a accueilli une vingtaine d'élèves de classes de seconde générale et technologique du 16 au 27 juin, offrait aux jeunes la possibilité d'intégrer différents services de l'établissement et de participer à des missions concrètes.

En cohérence avec la démarche nationale, les offres ont été publiées sur la plateforme « 1élève1stage », garantissant ainsi transparence et égalité d'accès. Au cœur de cette expérience, les stagiaires ont notamment découvert l'Agro Open Lab, un espace d'expérimentation dédié aux métiers de l'ingénierie.

Par le biais d'ateliers collaboratifs et d'activités pratiques, ils ont exploré les différentes facettes du métier d'ingénieur, en privilégiant l'apprentissage par la pratique. Le programme incluait également la visite de deux laboratoires de recherche spécialisés en agroécologie et alimentation durable, domaines emblématiques de l'Institut Agro Dijon.

Double objectif

Deux partenaires régionaux, Amora-Maille et Apidis, ont également ouvert leurs portes aux élèves, leur offrant un aperçu concret de la diversité des métiers de l'ingénierie. Cette initiative répondait à un double objectif: accompagner les jeunes dans leur orientation et pallier les difficultés rencontrées par de nombreux élèves pour accéder à un stage valorisant, notamment dans des secteurs très réglementés comme l'ingénierie. Trop souvent, les stages proposés aux mineurs se limitent à des tâches répétitives sans réelle valeur pédagogique. En s'engageant ainsi, l'Institut Agro Dijon affirme son rôle actif dans la formation des ingénieurs de demain, tout en contribuant à la transition écologique. L'établissement rappelle sa conviction profonde: chaque jeune mérite une première expérience professionnelle riche et stimulante, quels que soient son parcours et son réseau.

D'après communiqué



Anne Roger

Les élèves de seconde accueillis par l'Institut Agro Dijon ont bénéficié d'un stage extrêmement concret.

// APPROVISIONNEMENT LOCAL

Des résultats et une montée en puissance dans les lycées de la Région

C'est sur la ferme de Maxime et Sébastien Asdrubal, à Is-sur-Tille, en Côte-d'Or, que Marie-Guite Dufay, la présidente de Région BFC, est venue dresser le bilan de deux ans d'expérimentation de la stratégie de Relocalisation des achats de denrées alimentaires. Une expérimentation qui va désormais concerner tous les lycées régionaux.

Au-delà des tensions qui ont pu émailler, ces deux dernières années, les relations entre le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et le monde agricole régional, Marie-Guite Dufay, la présidente de la collectivité régionale n'en démord pas : elle est convaincue que la Région a un rôle primordial à jouer pour structurer une filière d'alimentation locale, en s'appuyant notamment sur la restauration des lycées, établissements dont elle est en charge.

Ce message, elle l'a réaffirmé le 24 juin, sur l'exploitation de Maxime et Sébastien Asdrubal, à Is-sur-Tille, en Côte-d'Or. C'est ce site que la Région avait choisi pour, à la fois, tirer le bilan de deux ans d'expérimentation de sa stratégie de Relocalisation des achats de denrées alimentaires (Rada) et mettre en lumière la façon dont elle souhaite accélérer dans cette logique.

Stratégie généralisée

L'exploitation des frères Asdrubal illustrait bien ce qui est possible dans ce domaine, puisque ces agriculteurs ont aussi investi dans une boucherie et un atelier de découpe (Le Carnésien) qui fournit, notamment, des restaurations collectives scolaires (écoles, garderies, collèges et lycées). Pour la Région, c'était aussi l'occasion d'annoncer que la stratégie Rada, jusqu'alors testée sur 21 lycées de BFC, allait progressivement être généralisée.

Par ailleurs, l'intervention de Marie-Guite Dufay revêtait un caractère particulier dans la mesure où elle se produisait quelques jours après que la présidente de Région avait annoncé quitter sa fonction. *« Tout devrait s'articuler naturellement,* insistait Marie-guite Dufay, *pour que la part des produits locaux et bio soit forte dans nos lycées. Pourtant, j'ai eu l'impression, sur ce sujet de parler dans le vide pendant longtemps, lorsque j'incitais les intendants à changer de fournisseurs. Mais il existait des blocages et des difficultés qu'il fallait identifier pour y remédier… »* En 2021, la Région a donc changé de braquet sur cette question. Un travail de fond a été engagé, en interne à la Région, et avec les acteurs extérieurs. Proximité géographique, capacité à s'engager sur des volumes, mise en place de logistiques cohérentes… autant de points qui semblaient nécessaires à régler. *« Le recours à une centrale d'achats régionale a vite été identifié comme un moyen d'action,* poursuit Marie-Guite Dufay, *mais en surmontant des exigences réglementaires d'accès aux marchés publics. »*

Accompagnement décisif

Il a aussi fallu conduire les équipes des restaurations collectives à faire évoluer leurs manières de travailler, si besoin en les formant, et acculturer les producteurs aux subtilités des règles des marchés publics.

Mais ce travail a payé : entre le 1er trimestre 2023 et la fin du 1er trimestre 2025, le taux global d'achats bio et/ou locaux est passé de 34 à 43 % dans les lycées participants à l'expérimentation Rada. Dans le même temps, le taux d'achats Égalim est passé de 18 à 29 %. L'expérimentation va donc être progressivement élargie aux 128 lycées publics de BFC, dans lesquels sont servis chaque année 10 M de repas ! Cette extension se fera en quatre zones géographiques, à raison d'une nouvelle zone tous les six mois, jusqu'en janvier 2027. *« Cette généralisation porte un bénéfice collectif,* soulignait la présidente de Région : *sur un plan économique, mais aussi en termes d'image pour les producteurs, puisque c'est l'assurance de nouveaux débouchés. Cela apporte aussi une plus grande visibilité sur la qualité des différentes productions. Bénéfice aussi en termes de bien-être et de valorisation pour les agents de nos lycées, avec la mise en valeur de leur travail et de leurs savoir-faire. »*

Berty Robert

Les chiffres clés

L'expérimentation menée par la Région sur 21 lycées s'est traduite de la manière suivante :
-3,6 millions d'euros bénéficient aux producteurs locaux sur la durée des marchés (quatre années), sur le total de 9,5 millions d'euros pour les 21 lycées expérimentateurs.
-2,4 millions d'euros profitent à l'agriculture biologique.
-Le marché de l'alimentation dans les 128 lycées de la Région représente 25 millions d'euros annuels.

// MSA

Mauricette Besançon, nouvelle présidente en Bourgogne

À la suite des élections aux MSA, une nouvelle équipe dirigeante a été mise en place. Mauricette Besançon et François Vaillant succèdent à Dominique Bossong et Jean-Paul Baudin.

Le 19 juin à Beaune, en Côte-d'Or, plus de la moitié des délégués titulaires nouvellement élus dans les 4 départements de la Bourgogne se sont déplacés pour assister aux assemblées générales de la caisse. Une dernière pour les présidents et 1er vice-présidents sortants, Dominique Bossong et Jean-Paul Baudin qui, en compagnie d'Armelle Rutkowski, directrice générale, ont fait le bilan de l'année écoulée, abordant la législation, le contexte agricole et l'activité de la MSA Bourgogne. Dominique Bossong a ouvert l'assemblée générale élective, invitant les délégués à voter pour les membres du nouveau conseil d'administration élu pour les cinq prochaines années. Un hommage a été rendu aux président et vice-président sortants qui ont, durant des décennies, porté haut les valeurs de démocratie, de responsabilité et de solidarité.

Pour la première fois, une présidente

René Faucheux, administrateur sortant et président de la commission Vie institutionnelle, qui a beaucoup œuvré pour les échelons locaux, a également été mis à l'honneur. Après les votes et l'annonce des noms des administrateurs élus, le conseil d'administration d'installation a eu lieu l'après-midi. L'objectif premier a été de nommer les nouveaux présidents et 1er vice-présidents de la MSA Bourgogne. Mauricette Besançon (Côte-d'Or) devient la 1re femme, présidente de la MSA Bourgogne, épaulée dans ses missions futures par François Vaillant (Nièvre), nommé 1er vice-président. Il y a 36 administrateurs élus (9 par département) et 4 administrateurs nommés par l'Udaf. Ces femmes et ces hommes sont les représentants d'un territoire mais aussi de leurs pairs étant eux-mêmes éleveurs, cultivateurs, viticulteurs, salariés, employeurs de main-d'œuvre ou retraités. Ce nouveau CA s'attachera à défendre le régime agricole si utile à l'ensemble de ses ressortissants, avec l'implication et l'engagement des salariés de la MSA Bourgogne, face aux enjeux à venir comme la négociation de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) ou la mise en œuvre du plan stratégique MSA 2030.

D'après communiqué



La nouvelle équipe de la MSA Bourgogne.

Les nouveaux élus

Collège 1 (Côte-d'Or) : Mauricette Besançon, Gaëlle Bertrand, Jean-Yves Salin
Collège 1 (Nièvre) : Claire Bruandet, Alain Milliet, Jean-Pierre Condamine, Marcel Cotin (Udaf)
Collège 1 (Saône-et-Loire) : Noëlle Renaud, Jean-Charles Blanchard, Luc Fleury
Collège 1 (Yonne) : Hélène Dapvril, Véronique Delagneau, Bernard Pigot, Bernard Druhon (Udaf)
Collège 2 (Côte-d'Or) : Jacques Ganne (CFE-CGC), Frédéric Archambeau (CFDT), Claudine Petit (CFDT), Martial Legros (CFDT), Jean-François Dessolin (Udaf)
Collège 2 (Nièvre) : François Vaillant (CFE-CGC), Jean-Louis Simon (CFE-CGC), Stéphanie Rosiek (CFE-CGC), Marie-Laure Brossard (CFE-CGC)
Collège 2 (Saône-et-Loire) : Jacques Auclair (CFDT), Albert Désarménien (CFDT), Damien Tarteret (CFDT), Monique Bonnet (CFE-CGC), Noëm Gilibert (Udaf)
Collège 2 (Yonne) : Élisabeth Troussard (CFDT), Brigitte Delarce (CFDT), Luis Guerreiro-Francisco (CGT), Michel Bonichon (CGT)
Collège 3 (Côte-d'Or) : Vincent Bottreau (CAVB), Olivier Gallien (FDSEA)
Collège 3 (Nièvre) : Alain Namy (FDSEA), Marie-Claude Masson (Gaec du Moulin de la Forêt)
Collège 3 (Saône-et-Loire) : Isabelle Greuzard (FDSEA), Emmanuel Barraut (Fisca Conseil)
Collège 3 (Yonne) : Nadine Darlot (FDSEA), Pascaline Poncet (Ynovae)

ÉLEVAGE

// COOPÉRATIVES

Feder prépare activement l'avenir

L'assemblée générale de Feder Élevage s'est tenue le 12 juin à Montluçon, dans l'Allier. L'occasion de dresser le bilan d'une année 2024 qualifiée d'exceptionnelle pour la coopérative, avec un caractère financier inhabituel.



Bertrand Laboisse, président de Feder, a ouvert l'assemblée.

C'est devant près de 200 personnes que Bertrand Laboisse, président de l'Union Feder, a ouvert l'assemblée générale de la coopérative, le 12 juin à Montluçon, avant de laisser la parole à son directeur Michel Millot qui est revenu sur l'année écoulée. Un exercice 2024 qui, comme le premier semestre 2025, laisse un goût amer face à la décapitalisation. *« Nous gérons la décroissance. Nous sommes dans une France, des régions, des départements qui se « désagriculturisent ». La décapitalisation est sévère et durable »*, regrette Michel Millot, le directeur de Feder, qui tenait tout de même à insister sur le fait que 2024 s'est révélée être une année exceptionnelle pour la coopérative avec un caractère financier inhabituel.

Niveaux de prix jamais atteints

Dans ce contexte de décapitalisation, l'activité bovine s'est traduite par un chiffre record de 214 079 animaux commercialisés par Feder Élevage, Feder Éleveurs Bio et Corel, soit 4 437 têtes de plus qu'en 2023. Une activité également marquée par la constante progression de la mise en marché des taurillons (+ 18 %). De son côté, le marché des bovins maigres a observé un niveau d'activité jamais atteint en France, grâce à un savoir-faire et une renommée nationale. Lors de son rapport d'activité, Michel Millot a également tenu à évoquer le fait qu'il lui semblait indispensable de définir des caractéristiques précises concernant les broutards, un produit rare, donc de valeur. Concernant l'activité ovine, ce sont 139 002 animaux qui ont été commercialisés en 2024, par l'intermédiaire des trois composantes (Terre d'Ovin, Copagno et Feder Éleveurs Bio), un chiffre en baisse par rapport à l'an passé (145 872). Feder est également présent sur le marché de l'export avec sa filiale Eurofeder qui, en 2024, a commercialisé 193 688 bovins en direction notamment de l'Italie, la Grèce, la Turquie ou encore l'Afrique du Nord. Fortement impliqué dans les filières de segmentation, Feder mise sur des labels de choix tels que « Charolais Label Rouge » ou « AOP Bœuf de Charolles », afin d'assurer la qualité à ses clients. Au-delà de la commercialisation d'animaux, Feder, c'est aussi des activités d'approvisionnement qui ont généré un chiffre d'affaires de 10,9 millions d'euros en 2024, observant une hausse de 5 % par rapport à 2023, grâce notamment à la vente d'aliments et de minéraux mais également de matériel d'élevage. Michel Millot a bien entendu évoqué la Loi Égalim, qui soulève bien des débats. *« Nous avons été fortement chahutés et contrôlés sur ce dossier. Malgré cela, nous sommes parvenus à obtenir des prix rémunérateurs car nous travaillons à produire des bovins répondant à des caractéristiques précises (volume, qualité et saisonnalité). La contractualisation est plus que jamais nécessaire pour nos productions »*, insistait le directeur de Feder qui se réjouissait du fait que toutes les composantes de l'Union Feder affichaient un résultat positif.

Engagement de trésorerie fort

« Notre métier se fait avec des paysans dans les champs, des technico-commerciaux dans les fermes, des ordonnateurs dans les centres, des chauffeurs sur les routes, des commerciaux à la vente, du personnel administratif en nombre maîtrisé, des équipes à la tête bien faite et bien pleine, qui croient en l'avenir et s'attellent à le rendre meilleur et plus efficace. Une coopérative d'élevage travaille avec le vivant et avec le temps », martèle Michel Millot, qui a également tenu à mettre en avant les partenariats avec les différentes filières organisées. Pour 2025, le projet de filialisation des transports semble être un élément stratégique de la mise en marché des bovins et des ovins. C'est pourquoi Feder a décidé de saisir l'opportunité de l'entreprise Barnaud, un transporteur prestataire important de la coopérative. Cette entreprise familiale et partenaire de proximité, déjà spécialiste du transport bovin, semble être une bonne option. Les travaux d'aménagement du centre Corel et les installations agrivoltaïques sur les fermes de Villefranche-d'Allier (03) et Rix, dans la Nièvre, font également partie des projets pour cette année, afin de tout mettre en œuvre dans le but d'être en mesure de relever le défi de la souveraineté alimentaire. Après ce rapport complet, le mot de la fin est revenu aux présidents de Feder. *« L'élevage est de plus en plus concerné par toutes les avancées technologiques. Nous n'aurons plus le luxe de continuer seuls dans ce monde décroissant »*, avouait Bertrand Laboisse, tandis que le Côte-d'Orien Josselin Laligant, président de Feder Élevage, insistait sur le fait que la coopérative allait devoir penser, créer et trouver des solutions pour relever les défis de demain.



Le Côte-d'Orien Josselin Laligant, président de Feder Élevage, a évoqué les perspectives d'avenir.

Fabien Reveret

// TANKS À LAIT

Eviter la surchauffe du système de refroidissement

En période de fortes chaleurs, les systèmes de réfrigération du lait sont soumis à rude épreuve et des coupures de mise en sécurité peuvent facilement survenir. Voici quelques conseils pour donner un peu d'air au radiateur (condenseur) et limiter ces pannes intempestives qui compromettent le bon refroidissement du lait.



Le nettoyage régulier du condenseur (radiateur) améliore l'efficacité du système de réfrigération. C'est aussi une source d'économies d'énergie.

Le nettoyage régulier du condenseur (radiateur) améliore l'efficacité du système de réfrigération. C'est aussi une source d'économies d'énergie. Véritable poumon du système de refroidissement du lait, le condenseur doit être parfaitement dégagé et nettoyé régulièrement afin d'assurer de bons échanges thermiques avec l'extérieur. C'est d'autant plus vrai lors de fortes chaleurs, période durant lesquelles l'appareil de réfrigération du lait travaille en dehors de sa plage normale de fonctionnement, avec le risque se mettre à l'arrêt par sécurité en cas de surchauffe…

Depuis le retour des fortes chaleurs, les services d'entretien et réparation des tanks à lait constatent une recrudescence d'appels pour des systèmes de refroidissement qui se mettent en défaut (ou sécurité). *« Un tank à lait est prévu pour refroidir un quart de sa capacité de 35 °C à 4 °C en 3 heures à une température ambiante de 32 °C — et non de 40 °C sur plusieurs jours consécutifs, comme cela peut survenir en période de canicule »*, explique Pierrick Fillon, technicien de maintenance à l'Association départementale de production laitière (ADPL) de Haute-Saône. *« Le mécanisme de réfrigération consiste à «enlever» les calories du produit à refroidir, pour les transporter par le gaz réfrigérant et les évacuer par le ventilateur à travers le condenseur (radiateur). »*

Nettoyer le radiateur, aérer le local

Évacuer les calories est plus facile dans un air froid et sec, que dans un air chaud et humide. Aussi, il est important, pour continuer à livrer du lait refroidi rapidement, de permettre au tank de fonctionner dans les meilleures conditions possibles. *« Cela passe essentiellement par deux mesures simples : nettoyer à fond le radiateur, et aérer le local »*, détaille le frigoriste. Pour dépoussiérer ou nettoyer le radiateur de votre appareil, à l'aide d'un compresseur d'air, l'opération peut se faire alors que le tank est en fonctionnement. Soufflez l'air comprimé de haut en bas à travers le radiateur, dans le sens ailettes/ventilateur, pour permettre l'évacuation des poussières. Si vous optez pour un nettoyage avec un jet d'eau chaude, vous veillerez préalablement à bien protéger les appareils électriques des risques de projection d'eau, pour éviter corrosion et pannes… Puis le tank est débranché de son alimentation électrique. Le compresseur, le ventilateur et les accessoires électriques sont protégés par une bâche étanche. Arrosez le radiateur de haut en bas avec un jet d'eau chaude, dans le sens ailettes/ventilateur. *« Attention, il faut impérativement éviter l'eau froide, qui va colmater la crasse au lieu de l'évacuer »*, précise le technicien.

Pas d'obstacle à la circulation de l'air

Dirigez le faisceau d'une lampe électrique sur un côté du radiateur. Vous devez voir clairement ce faisceau de l'autre côté et constater que les ailettes et les tubes sont en parfait état de propreté. L'aération du local où se situe le tank à lait est primordiale. Créez un courant d'air, en ouvrant portes et fenêtres. Enlevez les obstacles à la circulation de l'air, notamment à proximité du radiateur *« Tels que les vêtements (gants, chaussures, cottes de travail) mis à sécher là comme c'est assez courant dans un local technique… »* Arrosez le sol avec de l'eau : faire couler de l'eau au sol permet de faire chuter la température de la pièce, car l'eau en s'évaporant prélève des calories dans le milieu. Faites couler un filet d'eau froide sur les crosses cuivre situées sur le côté du condenseur, tout en protégeant les appareils électriques qui pourraient être mouillés.

Ces conseils peuvent s'appliquer aussi aux utilisateurs de chambres froides et autres appareils de réfrigération.

Alexandre Coronel

ÉQUARRISSAGE EN FERME : ATM RUMINANTS, UN OUTIL INTERPROFESSIONNEL AU SERVICE DES ÉLEVEURS

TOUS LES ANS, L'EDE OU LE GDS APPELLE AUPRÈS DE CHAQUE ÉLEVEUR DE BOVINS, OVINS ET CAPRINS LA COTISATION « ÉQUARRISSAGE ». CETTE CONTRIBUTION DES ÉLEVEURS EST OBLIGATOIRE ET SERT À FINANCER UNE PARTIE DU COÛT RÉEL DE L'ÉQUARRISSAGE. COMMENT FONCTIONNE LE FINANCEMENT DE L'ÉQUARRISSAGE EN FERME ?

L'association ATM Ruminants a vocation à collecter les cotisations des filières bovines, ovines et caprines pour honorer les factures d'enlèvement et de transformation des animaux morts en ferme. Cet outil interprofessionnel a été mis en place en 2009 lorsque l'Etat s'est désengagé du financement de l'équarrissage en ferme. Aux côtés des associations ATM des autres espèces (porc, volailles, etc.), ATM Ruminants est en charge de la négociation des contrats d'équarrissage en ferme à l'échelle nationale avec les sociétés d'équarrissage. L'unité des filières est nécessaire pour peser dans les négociations avec les équarrisseurs.

Le coût moyen de l'équarrissage des bovins, ovins et caprins s'élève chaque année à plus de 95 Millions d'euros HT.

LE FINANCEMENT DE L'ÉQUARRISSAGE

Pour prendre en charge les coûts d'équarrissage, l'association ATM Ruminants dispose de deux types de ressources, dont la collecte est rendue obligatoire par accord interprofessionnel étendu par les pouvoirs publics :

- **Une cotisation « amont »**, appelée chaque année auprès des éleveurs de bovins, ovins et caprins par les EDE (ou GDS). Cette cotisation est forfaitaire et dépend uniquement de la taille du cheptel présent dans les exploitations. Elle représente 20% des ressources de l'association.
- **Une cotisation « aval »**, collectée par les abatteurs sur la base des volumes abattus et répercutée en intégralité sur les factures de viande jusqu'aux bouchers, à la grande distribution et à la restauration. Elle représente 80% des ressources.

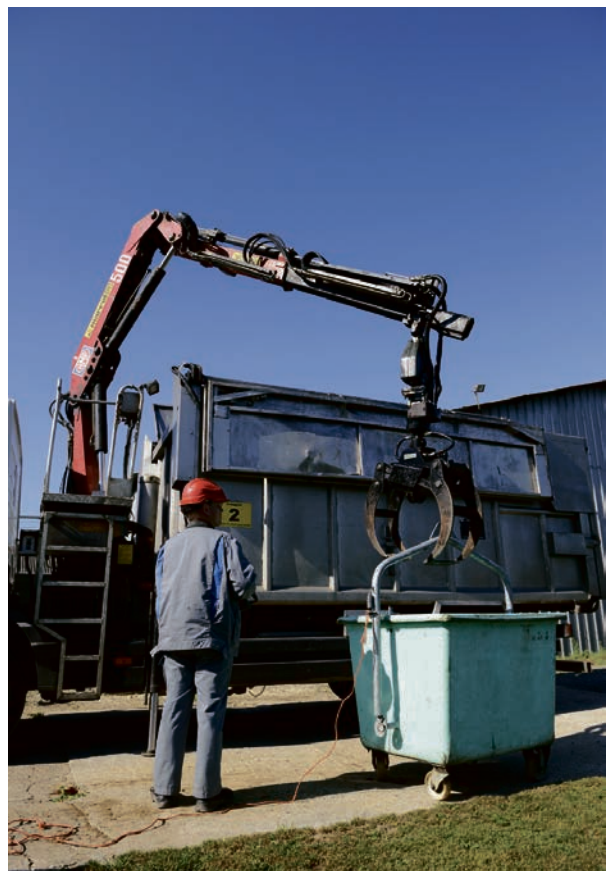


UNE MUTUALISATION DES COÛTS

Au travers d'ATM Ruminants, une double mutualisation des coûts est donc appliquée pour le financement de l'équarrissage des animaux morts en ferme. D'une part, elle permet **de ne pas faire reposer cette charge importante uniquement sur les éleveurs**. D'autre part, le coût réel de l'équarrissage dans certaines zones est quasiment 10 fois plus élevé que dans des zones de plaine à forte densité d'animaux. Pour autant, la cotisation de l'éleveur dépend seulement de son effectif d'animaux. Ainsi, malgré la différence de coût entre les départements, **un éleveur paie la même cotisation, quelle que soit la localisation de son exploitation.**

DES SPÉCIFICITÉS ENTRE LES FILIÈRES

Chaque espèce finance son propre équarrissage. Plus le volume abattu est important pour l'espèce donnée, plus la part de financement restant due par l'éleveur est faible. C'est ce qui explique les variations des cotisations entre les bovins, ovins et caprins pour les éleveurs.



EXEMPLE POUR LES BOVINS

	BOVINS
Part payée par les éleveurs	16%
Taux cotisation « Amont » forfaitaire annuel *(€ / Unité Bétail Équarrissage)*	1,12 € / UBE *(soit 1,31 € par vache / an)*
Part payée par l'aval de la filière viande	84%
Taux cotisation « Aval » *(€ / tonne carcasse)*	35 € / t *(veaux)* 60 € / t *(+8 mois)*

QUE RISQUENT LES ÉLEVEURS EN CAS DE NON-PAIEMENT DES COTISATIONS ?

Un éleveur non à jour de sa cotisation ne bénéficie plus du service ATM. Les enlèvements sur son exploitation ne sont donc plus pris en charge. Il s'expose alors à une facturation de la prestation par l'équarrisseur, en totalité et à un tarif non négocié. Pour que l'éleveur puisse régulariser sa situation le plus rapidement possible en cas de blocage, l'équarrisseur lui transmet les coordonnées d'ATM Ruminants. Il pourra alors contacter l'association, régler la cotisation impayée et refaire une demande d'enlèvement dans la journée.

CONTACT ATM RUMINANTS :
supportatm@interbev.fr

Trouvez les coordonnées de l'équarrisseur dont vous dépendez :

www.atmruminants.fr

Crédit photo : ATEMAX. Tous droits réservés / ATM Ruminants.

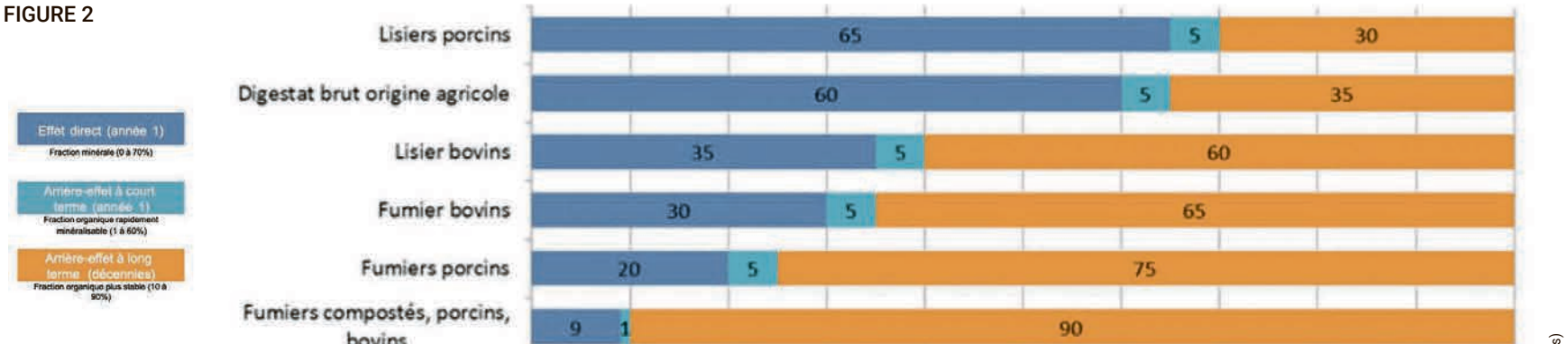
// AVERTISOL

Apports de matière organique : levie

La matière organique est l'élément central en matière de fertilité des sols. Sa gestion durable est un levier majeur pour une agriculture performante et résiliente face au changement climatique. Mais pourquoi en apporter sur mes sols ? Quels types de matières dois-je choisir ? Quelle est la période la plus propice pour maximiser leurs effets ?

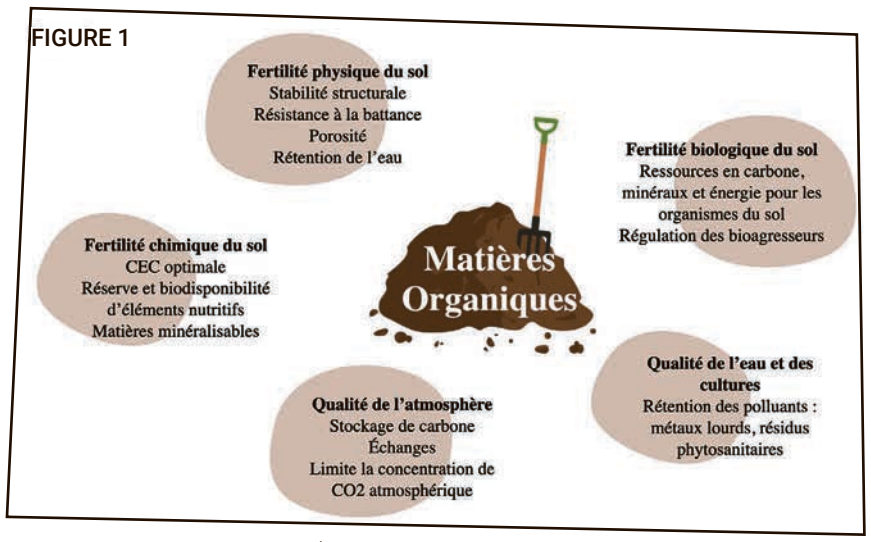
Il convient de rappeler que la matière organique (MO) est bien l'élément au centre de la fertilité. Sans elle, les trois piliers se retrouvent déséquilibrés et la productivité du sol affaiblie. Les semaines précédentes, dans la rubrique Avertisol, nous avons vu que cette MO n'était pas simplement un indicateur de bonne santé du sol : elle est un moteur de fonctionnement, en interaction permanente avec la vie du sol et les plantes. Les MO sont un liant entre les particules minérales à travers le complexe argilo-humique. Elles participent donc à la qualité de la structure du sol et à sa stabilité vis-à-vis des agressions extérieures (pluie, compaction, etc.). Elles assurent également le stockage et la mise à disposition pour les plantes, par minéralisation, des éléments nutritifs dont elles ont besoin. Les MO stimulent l'activité biologique du sol. Enfin, elles ont un rôle fondamental au niveau environnemental en retenant les micropolluants et en maintenant la qualité de l'eau. Les différents rôles des matières organiques sont explicités dans la figure 1.

FIGURE 2



Formes et disponibilités de l'azote des Produits résiduaires organiques (PRO).

FIGURE 1



Rôles des matières organiques (source : d'après Chenu et Balabane, 2001 dans Perspectives Agricoles n°272).

Comment savoir si mon sol a besoin de matière organique ?

- Une analyse de terre permettra d'obtenir une valeur indicative du taux de matière organique dans mon sol. Cette valeur est étroitement liée à la typologie de sol (argile, limon ou sable). De plus, l'analyse permet également de connaître la qualité de la MO (% MO libre vs liée). Le rapport C/N (carbone/azote), optimal entre 8 et 12, indique la vitesse de minéralisation de la MO. Certaines analyses incluent également des indicateurs de biologie du sol qui permettent de comprendre son fonctionnement ou de connaître les teneurs en éléments principaux.

- Observez votre terrain : plusieurs constatations peuvent vous mettre la puce à l'oreille : sol difficile à travailler, tassement récurrent, faible infiltration d'eau, présence limitée de faune du sol (vers de terre par exemple), érosion éolienne/hydrique ou des cultures avec une croissance hétérogène, fréquemment carencées. Pour quelque chose de rapide : le test bêche !

- Conservez un historique des pratiques : un système avec peu de restitutions organiques (exportation des pailles, absence de couverts ou d'élevage, retournement de prairie) est davantage enclin à une diminution du taux de MO. Des amendements organiques réguliers permettent de maintenir un stock d'humus (matière stable) dans le sol.

Une fois l'évaluation terminée, il est essentiel de définir ses objectifs :

-Fertiliser ma culture « rapidement »

-Structurer mon sol

-Entretenir ma fertilité à long terme

Pour répondre à cela, il est nécessaire de choisir un type de MO adapté. Si la priorité est de fertiliser la culture, il sera préférable de choisir une MO fortement minéralisable comme du lisier, du digestat ou encore des fientes. Leur effet sera rapide et se ressentira sur l'année N : « effet flash » (figure 2). Si l'objectif est de restructurer mon sol, il faudra privilégier une matière avec une minéralisation plus lente. Une des meilleures matières est le fumier car très polyvalent et pouvant être apporté en quantité (15-20 t/ha). Enfin, pour entretenir la fertilité du sol sur le long terme, une matière compostée aura un meilleur effet car l'azote organique sera sous une forme plus stable et libérée sur plusieurs décennies. De ce fait, les composts pourront être apportés en plus petite quantité (5-10 t/ha) par rapport à un fumier.

Le tableau suivant regroupe les informations sur les Produits résiduaires organiques (PRO) les plus couramment utilisés (Figure 3).

Les éléments principaux N (azote)-P (phosphore)-K (potassium) sont à privilégier, mais il est également essentiel de regarder d'autres indicateurs lors du choix du fertilisant organique. Par exemple, d'après Arvalis, plus le rapport C/N est faible, plus la libération d'azote pour la culture va être rapide lors de la dégradation de cette MO. Par exemple, les légumineuses (rapports C/N assez faibles) libèrent de l'azote pour la culture suivante. La minéralisation des pailles (C/N plus élevés : 80-100) consomme de l'azote du sol, on peut parler du phénomène de faim d'azote. Ce rapport C/N se réfère à l'azote total, qui est différent de l'azote efficace, qui représente la quantité pouvant être directement utilisée par la culture. Un autre indicateur peut figurer sur les étiquettes ou analyse de matière : l'Indice de stabilité de la matière organique (Ismo). Il dépend souvent des prélèvements, l'échantillonnage est donc primordial. Les valeurs dans le tableau sont indicatives. Globalement, plus l'Ismo est élevé, plus la matière contribue à enrichir le stock d'humus du sol et donc sa fertilité à long terme (matière stable).

Exemples :

-Une fiente de volaille avec un C/N faible et un Ismo moyen : azote vite libérée mais peu d'effet à long terme.

-Un compost de déchets verts avec un C/N élevé et un Ismo fort : apport d'azote stable mais effet fertilisant lent.

Choisir le bon produit selon ses objectifs

S'il y a un besoin rapide d'azote pour une culture, il peut être intéressant de choisir un produit avec un Ismo faible et une quantité d'azote efficace réellement disponible à court terme. Si l'objectif est d'améliorer la fertilité à long terme, privilégier un produit avec Ismo élevé.

Le saviez-vous ?
Le coût d'une analyse de MO dépendra des éléments mesurés et des indicateurs calculés. Il faudra compter entre 60 et 150 € pour une analyse via des laboratoires.

Comment calculer les amendements de manière pratique ?

Lecture d'une étiquette fournisseur ou d'une analyse de matière. Humus fourni pour 1 t = 1000 x %MO x ISMO

Apport nécessaire = en t/ha/an

Une perte de matière stable (humus) peut être estimée selon la méthode du bilan humique ou avec un Outil d'aide à la décision OAD tel que Simeos-AMG® par exemple.

Exemple :

Perte en humus à compenser : 1 t/ha/an

Amendement souhaité : compost de végétaux

Taux de MO du compost : 20%

FIGURE 3

Type de produits	Teneur/tonne de produit brut (en kg/t)						
	Azote total	Phosphore	Potassium	Taux efficacité azote	Azote efficace (kg/t)	C/N	ISMO
Fumier							
Bovins	5.0	2.5	6.7	10-30%	1.5	20.0	45
Ovins	6.7	4.0	12.0		2.0	18.0	40
Caprins	6.1	5.2	12.0		1.8	18.0	40
Equins	5.8	3.2	9.3		2.4	25.0	50
Volailles	21.9	14.7	19.0	10-45%	6.6	10.0	30
Lisier et fientes							
Bovins	1.3	1.5	3.6	60%	0.8	8.0	15
Porcs lisier de porc naisseur-engraisseur	3.5	2.1	2.5	60%	2.1	7.0	20
Porcs liser de porcs charcutiers	3.7	2.1	2.5	60%	2.2	7.0	20
Volailles Pondeuses - cage	39.5	37.8	25.7	50%	19.8	8.0	25
Lapins	3.3	2.5	4.3	50%	1.7	12.0	35
Digestats de méthanisation agricole							
Digestats bruts	6.0			50%	3	4.0	10
Fraction liquide après séparation de phase	5.2	1	7		2.6	3.0	5
Fraction sèche après séparation de phase	2.0				1	15.0	30
Composts							
Compost de fumier de bovins	6.7	3.6	10.8	5-20%	1.0	15.0	55
Compost de fientes de volailles avec litière	12.2	14.3	19.3		1.8	12.0	50
Compost de déchets verts	10.0	6.0	11.0		1.5	22.0	65

Données issues des sources : Arvalis, Ifip, Idele, Itavi 2019 ; Comifer ; Levasseur et al. (2019).

r majeur de la fertilité des sols

FIGURE 4

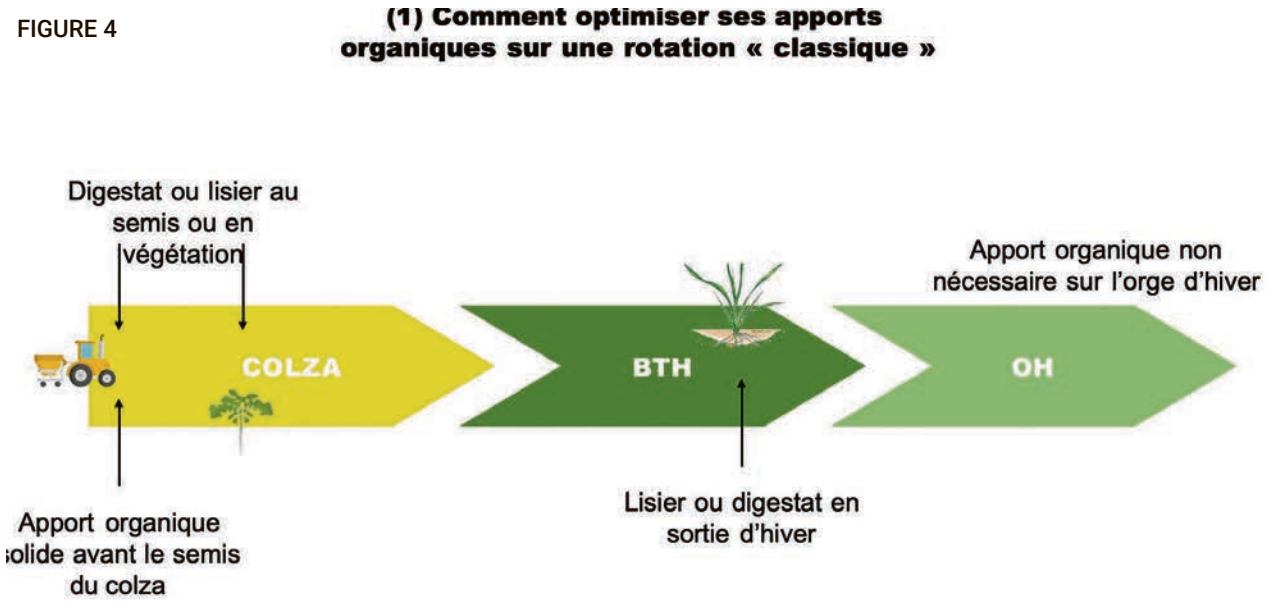


FIGURE 5

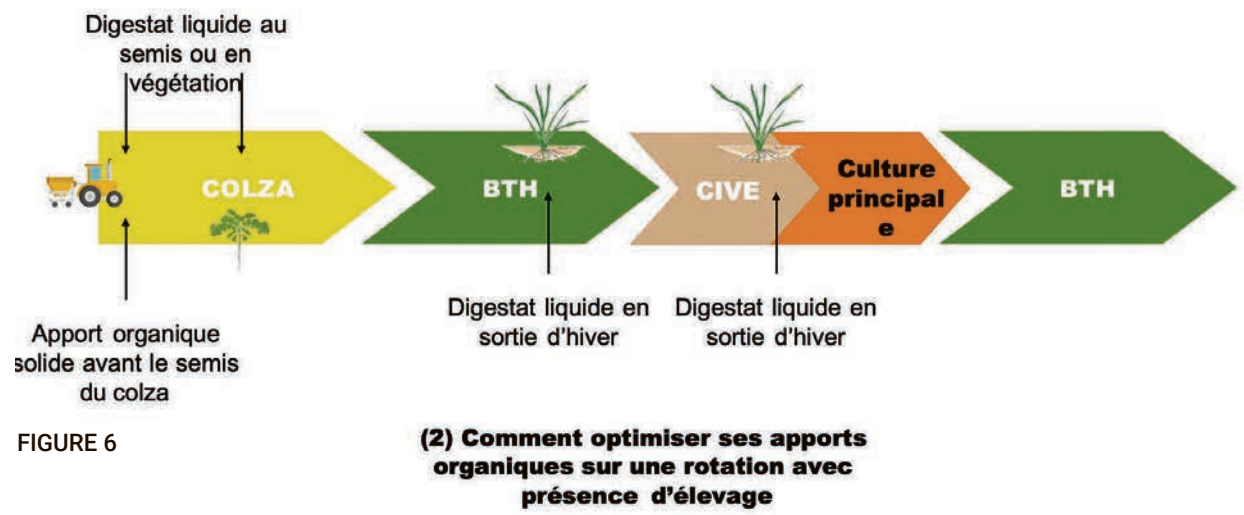


FIGURE 6

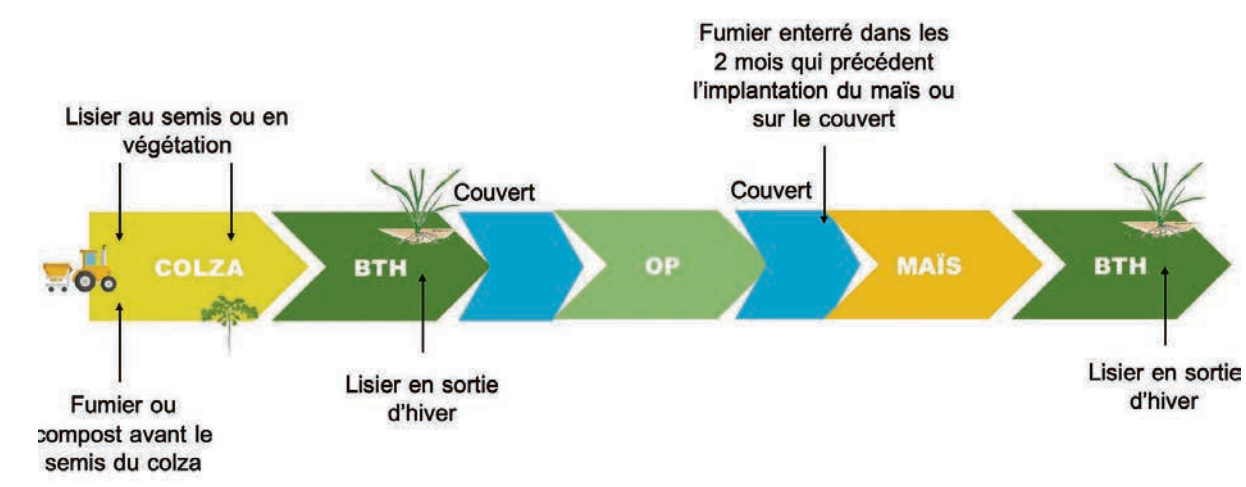
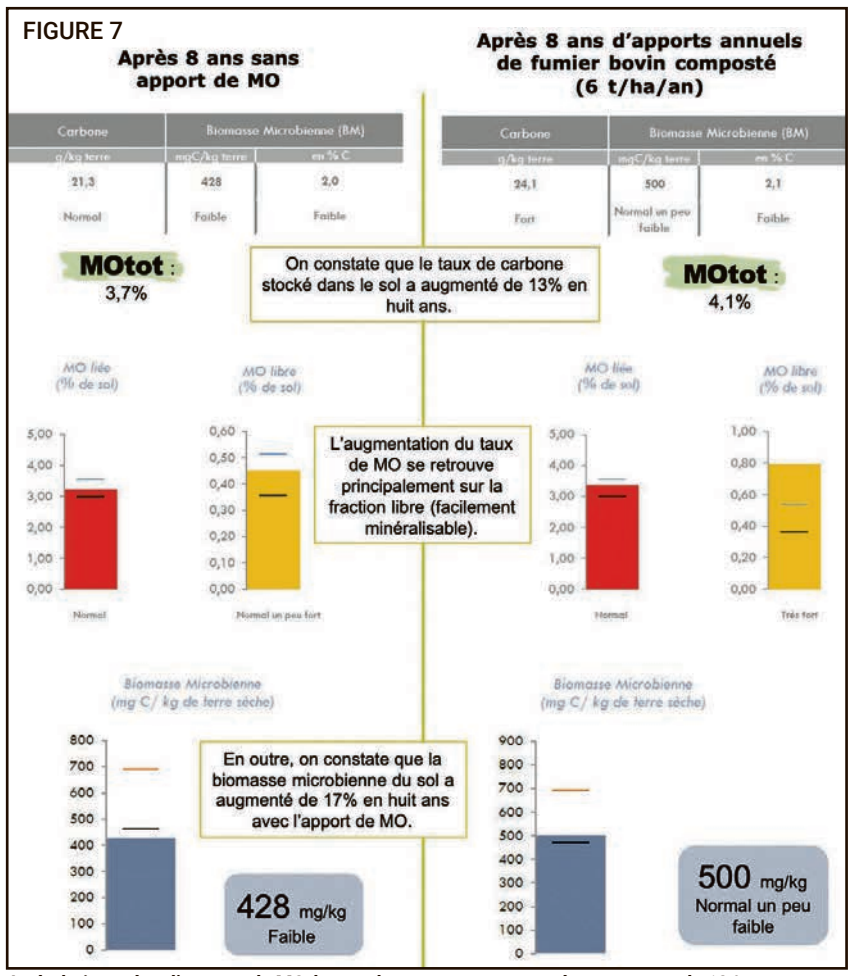


FIGURE 7



Après huit années d'apports de MO, les rendements ont augmenté en moyenne de 18 % par rapport à la bande sans MO. Le soja répond fortement à ce paramètre (+50 %), tandis que l'effet sur les céréales est de + 6 %. Rotation : blé tendre d'hiver/orge de printemps/soja/blé tendre d'hiver/soja/orge de printemps/blé tendre d'hiver.

Valeur de l'Ismo : 70
Quantité d'humus fournie pour 1 tonne: 1000 kg x 0,2 x 0,7 = 140 kg
Apport nécessaire par an : 7,1 tonnes.

A quel moment apporter de la MO ?

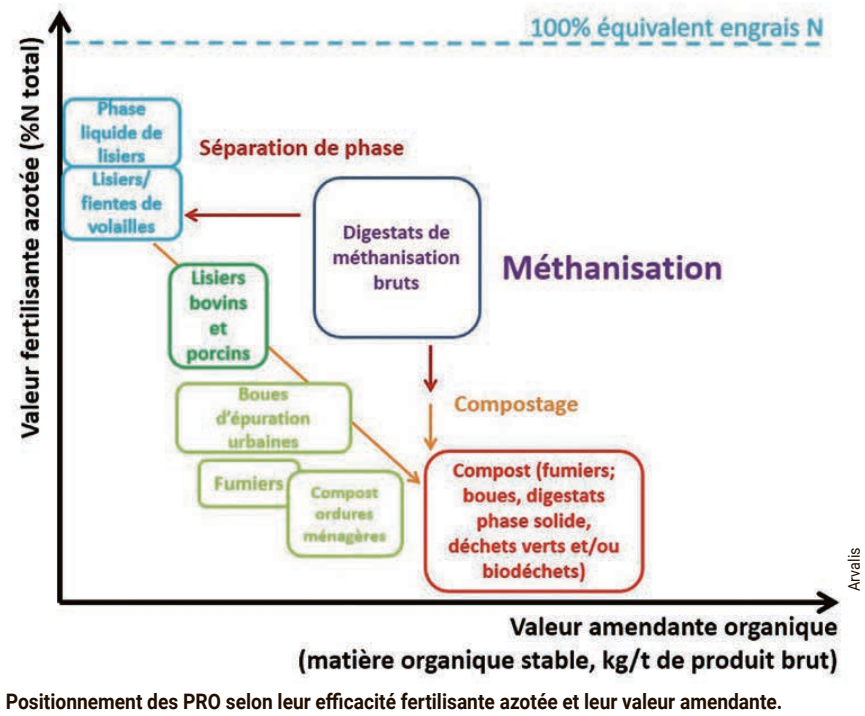
L'épandage de matière organique est soumis à une réglementation concernant les périodes d'apport et tenant compte de certains éléments comme l'appartenance à une zone vulnérable. Selon le type de PRO à apporter, plusieurs périodes sont favorables.
Dans le cas d'une MO à minéralisation lente, comme les composts ou fumiers pailleux, l'apport pourra être réalisé en été / automne. Si la minéralisation est rapide (lisiers, digestats, fientes), il faudra un apport fin hiver / début printemps pour limiter les pertes, notamment de volatilisation ou de lixiviation de l'azote. De manière plus globale, pour déterminer le meilleur moment pour l'apport de MO, il est important de toujours raisonner selon la culture suivante, la texture du sol et la météo (pluviométrie, risques de lessivage). D'un point de vue agronomique, deux grands types d'épandage sont possibles : en incorporation avant le semis ou en végétation (lien avec la volatilisation et minéralisation). Les rotations décrites dans les figures 4, 5 et 6 permettent d'imager pour optimiser ses apports organiques dans le cadre d'une rotation dite « classique » (figure 4), d'une rotation avec une Culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE) (figure 5) et d'une rotation avec présence d'élevage (figure 6).

Le saviez-vous ?
Quelle est la différence entre un engrais et un amendement ?
Un engrais a pour objectif principal de nourrir la plante tandis que l'amendement améliore la qualité du sol. Le premier contient des éléments nutritifs directement assimilables par les plantes, le deuxième contient des éléments sous forme organique qui ont besoin d'être décomposés par les organismes du sol. L'effet des engrais est rapide et visible sur les cultures en cours, alors que celui des amendements est plutôt progressif sur le cycle.

Comparaison de deux bandes *(Figure 7)*

Conclusion
Indépendamment de la qualité agronomique des PRO, le choix d'un amendement repose avant tout sur sa disponibilité et les charges économiques allouées à ce type de fertilisation. Il faudra prendre en compte le coût de la livraison et de l'épandage, qui peuvent représenter une part significative de l'investissement. De plus, le pourcentage d'élevage diminuant d'année en année, il devient difficile de s'approvisionner en matière d'origine animale. Dans les territoires où cela reste encore possible, l'échange paille – fumier constitue un moyen intéressant pour réintroduire de la MO au champ. Toutefois, quelques calculs sont indispensables avant tout échange. Arvalis propose un outil permettant de calculer les équivalences paille-fumier en termes de valeurs fertilisantes, de coûts d'engrais minéraux, de charges de mécanisation et de main-d'œuvre pour votre échange.
Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique marqué par des épisodes de plus en plus extrêmes et imprévisibles, le bon positionnement des apports organiques dans le temps devient un enjeu clé pour maximiser leur efficience. Il est donc pertinent d'adapter les pratiques aux nouvelles réalités climatiques, en s'appuyant sur des modèles prévisionnels, la couverture des sols et le raisonnement autour de la fertilité sur le long terme. La figure 8 synthétise le choix d'un produit organique en fonction des objectifs recherchés. Aucun d'eux n'est parfait, mais le choix est à ajuster selon le contexte agronomique, les cultures, les besoins du sol et les conditions climatiques.

FIGURE 8



Positionnement des PRO selon leur efficacité fertilisante azotée et leur valeur amendante.

// DIVERSIFICATION

« De la graine à l'assiette »

Rencontre avec la SAS Terres du Pays d'Othe qui développe une filière agricole bio, au cœur du bassin de captage de la Vanne.



Zoltan Kahn, agriculteur icaunais et co-fondateur de Terres du Pays d'Othe.



La SAS Terres du Pays d'Othe produits, transforme et commercialise une grande partie des productions bio de ses membres.

Présente depuis 2018 sur le territoire icaunais, la SAS Terres du Pays d'Othe, située stratégiquement au cœur de l'aire de captage de la Vanne qui aliment en grande partie Paris, tire profit de cette zone pour développer la filière biologique. *« Un GIEE a été monté ici, en 2015. On était un certain nombre d'agriculteurs à pratiquer l'agriculture biologique réellement, c'est-à-dire, à chercher des solutions fondées sur la nature pour régler les problématiques de fertilité des sols et régler les problèmes d'enherbement »*, déclare Zoltan Kahn, agriculteur et directeur de la SAS Terres du pays d'Othe. Il a donc souhaité s'adresser au public parisien pour développer son activité agricole. *« En 2017, on a travaillé sur le projet de monter notre filière complète, de la graine à l'assiette, en intégrant des outils de transformation. Plusieurs filières ont été développées, dont la légumineuse (pois chiche, lentille, haricot), la filière céréales, (farine et pâtes), et la filière oléagineuse. Avant le Covid, on alimentait douze arrondissements de Paris, en circuit court et 70 établissements autour d'ici, dans l'Yonne et l'Aube. Après le Covid, on a perdu tous nos clients, donc on a développé le petit packaging, en GMS et en Grandes surfaces spécialisées (GSS), et on a réussi à être référencés chez Casino et Monoprix »*, confie-t-il, en se remémorant de mauvais souvenirs.

Pour sortir de cette situation, Zoltan Kahn choisit de répondre à un appel d'offres, appel à manifestation France 2030. *« On a été lauréat pour notre site actuel réalisant de la transformation avec plusieurs ateliers, dont du tri, de la farine, de l'huile, des pâtes, etc. On adresse 60 % de notre activité en restauration scolaire, et 40 % en GMS et GSS, donc les grandes et moyennes surfaces et la distribution spécialisée »*, ajoute-t-il, satisfait de la tournure.

Collecter de la matière brute et tout transformer

Avec 59 agriculteurs bio au sein de ses murs, Terres du Pays d'Othe est devenue une SAS de l'économie sociale et solidaire. *« Il y a trois objets sociaux à la SAS : le premier c'est d'être un valorisateur des denrées agricoles brutes et un générateur des revenus pour les agriculteurs bio du coin. La seconde : fournir de l'alimentation saine, durable et accessible à nos clients, que ce soit restauration scolaire ou consommateur. La troisième : participer à la protection de la ressource en eau »*, énumère le président de la SAS.

La SAS Terres du Pays d'Othe veut se réinventer et a donc différents projets, dont la construction d'une conserverie bio pour nourrir Paris et la Vanne. Zoltan Kahn, souhaite donc *« développer des gammes de « cuit », et de « stérilisé », pour répondre aux besoins des consommateurs, et ouvrir le débouché le plus large possible au Pays d'Othe, en intégrant les légumes, notamment les produits maraîchers et fruitiers »*, annonce-t-il.

En plus d'une conserverie, Zoltan Kahn a également pour ambition de *« monter une filière de boulangerie solidaire, pour fournir du pain à la restauration collective, issu de nos farines biologiques du Pays d'Othe »*, conclut-il dans son nouveau site, encore en développement.

Charlotte Sauvignac

// MOUTARDE D'ÉTÉ

« Gratter » 10 jours grâce aux drones

Semer des graines de moutarde en dérobée, avant même la moisson, c'est possible, grâce à un drone.

Il faut essayer pour voir si ça marche. C'est dans cet état d'esprit que Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture, et Cyril Pautet, agriculteur à Rouvres-en-Plaine, ont organisé une démonstration de semis de moutarde d'été à l'aide d'un drone. Le rendez-vous était donné le 23 juin sur une parcelle de 10 ha d'orges d'hiver appartenant à l'exploitant concerné.

Aéro Vision, une société spécialisée dans les techniques aériennes et basée à Colmar, avait fait le déplacement avec l'un de ses 17 appareils. L'exercice a été accompli assez rapidement : un drone peut emporter avec lui 10 kg de graines et semer environ trois hectares en un seul voyage. *« Une fois que tout est programmé, il ne faut que cinq minutes pour semer un hectare. En pratique, après la programmation, il n'y a qu'à surveiller et remplir le drone quand celui-ci revient vers nous. Une seule personne est requise, l'agriculteur n'a pas besoin d'être présent »*, présente Jérôme Gervais, qui ne cache pas son impatience d'apprécier la future répartition des graines lors de la levée.

40 euros/ha

Cyril Pautet partage ses motivations à mener ce test : *« J'avais vu plusieurs vidéos sur le sujet sur internet, cette idée me passait par la tête depuis un petit moment ! Avec un drone, on ne touche pas au sol, l'intervention est moins chère, le bilan carbone est plus intéressant et nous grattons plusieurs jours dans le cycle court de cette culture. Tout cela apparaît très bénéfique, nous évaluerons le résultat »*. Jérôme Gervais estime à 10 jours avant la récolte la période idéale pour semer : *« pour cet essai, tout ne s'est pas passé comme nous l'avions prévu. Nous avons perdu un peu de temps à cause de l'autorisation demandée par la BA102... Mais l'idée est là : en semant dix jours avant le passage de la moissonneuse, les graines pourrait profiter de la fraîcheur de la végétation. Nous gagnerions aussi autant de jours en précocité à l'automne»*.

Le conseiller de la Chambre ajoute un autre atout potentiel : *« le drone peut aussi être une solution de secours quand il est difficile d'entrer dans la parcelle. L'an passé, c'était notamment le cas car il pleuvait tout le temps. Question tarifs, 40 euros/ha sont demandés, une somme 10 à 15% moindre qu'un passage de semoir »*.

AG

De multiples possibilités

Les drones sont de plus en plus utilisés en agriculture. Arnaud Sohler, gérant de la société Aero Vision, fait le point sur tous ses services proposés : *« Nous réalisons des semis en dérobées, mais également du largage de trichogrammes, ce sont des micro-guêpes qui parasitent les oeufs de la pyrale du maïs. C'est une excellente alternative aux tracteurs et à l'utilisation d'insecticide. Très prochainement, nous utiliserons nos drones pour faire de la pulvérisation en vignoble en forte pentes (+20%). L'idée est de n'utiliser que des traitements bio et de limiter le risque d'accidents du travail ainsi que la pénibilité. Nous proposons aussi des services de cartographie comme l'estimation des dégâts de sangliers, de verses... »*.



Aéro Vision

Dix kilogrammes de graines de moutarde peuvent être emportés à chaque voyage.

// MOISSONS

21 Pas mal du tout

Trois agriculteurs de Saint-Seine-l'Abbaye terminaient leurs orges d'hiver en début de semaine. Le résultat est positif voire même très positif si l'on exclue le taux de protéines.

Nous les avions rencontrés juste avant l'orage du 26 juin, au début de leur moisson (voir notre vidéo sur Facebook). Quelques heures plus tard, leur secteur faisait partie des plus venteux du département (104 km/h) mais heureusement, tout a tenu. Leurs impressions sur les orges d'hiver n'ont pas changé depuis leur premier champ moissonné. *« Tout est aujourd'hui terminé sur cette partie, le bilan est satisfaisant »*, confiait lundi Matthieu Duthu, agriculteur à Saint-Martin-du-Mont, en compagnie de ses collègues de moisson Paul Lagoutte et Alain Drioton. Le rendement final s'élève à 65 q/ha : *« tout est en variété Contesse, une orge à deux rangs en brassicole. C'est bien, voire même très bien compte tenu du passif que nous avons chez nous dans cette culture. En effet, la plupart du temps ici, nous sommes habitués à des moyennes plus proches des 50 q/ha »*.

Ça passe en mouture ?

Rendements et protéines ne vont pas souvent ensemble. Cette année n'échappe pas à la règle comme l'observe Matthieu Duthu : *« c'est vraiment la seule chose qui ne va pas car nous avons des PS inédits à 70 et des calibrage supérieurs à 92. Le taux de protéines peine à atteindre la barre des 9 qui est la norme basse… Cela peut être problématique, la récolte est susceptible de passer en mouture si aucune solution n'est trouvée du côté des OS. Le taux de protéines est bas dans pas mal de secteurs visiblement, mais il va y avoir beaucoup de grains, donc peut être suffisamment de volumes aux normes… »*. Celui qui préside la commission *« productions végétales annuelles »* de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or estime qu'il aurait fallu un peu plus d'azote cette année: *« nous nous fions à nos bilans historiques qui sont d'un bas niveau. Mais dès que l'on revient à une belle année, on le paye aussitôt. Il est tout de même étonnant que le second apport, valorisé très tard, n'ait pas été suivi de meilleurs résultats. Quelque chose doit m'échapper...»*.

Le colza puis le blé allaient être moissonnés dans la foulée, dès le milieu de cette semaine. Matthieu Duthu et ses deux collègues de moisson visaient là aussi des rendements satisfaisants : *« pour le colza, nous n'avons pas encore le moindre écho. Je ne pense pas qu'il soit aussi bon que l'an passé, ce sera la surprise. Le PS de l'orge et donc son PMG sont bons : la finition s'est bien passée et on espère qu'il en soit de même pour le colza. Pour le blé, le « gros » du rendement devait être assuré avant l'arrivée de la vague de chaleur actuelle. Enfin, espérons-le ! En ce qui concerne les orges de printemps qui suivront, il se peut que la donne soit bien différente »*.



Matthieu Duthu, Alain Drioton et Paul Lagoutte ont récolté une moyenne de 65 q/ha.

AG

// MOISSONS

21 Mais quels débuts !

Nous étions la semaine dernière du côté de Labergement-lès-Seurre, où la majorité des orges étaient déjà récoltées. Un agriculteur a partagé avec nous ses premiers résultats.

Les moissons vont vite, très vite, à tel point qu'Arnaud Guillien aura peut-être tout terminé le jour de la sortie de ce journal.

Rencontré le 24 juin au silo de Labergement-lès-Seurre, cet agriculteur de Chivres se montrait très satisfait de ses premiers hectares fauchés. Son orge d'hiver en variété Faro affichait un score impressionnant de 96,2 q/ha sur l'ensemble de ses trois parcelles concernées : loin, très loin devant ses 49,3 q/ha de l'an passé ! Un champ d'exactement un hectare a même permis de récolter 106 quintaux : un record pour le sud côte-d'orien de 45 ans.

La qualité est également au rendez-vous comme le décrit l'intéressé : *« entre 80 et 90 en calibrage, autour de 66 de PS et 10 en protéines, tout est bon, c'est dommage de n'avoir semé que six hectares au lieu de 15. Je ne pouvais pas faire autrement, les mauvaises conditions de l'automne ne me le permettaient pas »*. La moisson du colza allait rapidement suivre : *« là aussi, c'est très prometteur. J'espère que nous passerons encore une fois à travers les orages comme le week-end dernier. Des villages de l'autre côté de la Saône ont bien été touchés à l'image de Mont-lès-Seurre, Charnay-lès-Chalon ou encore Jallanges… Des colzas étaient bons à faire, ils sont aujourd'hui tout blancs...»*.

À un détail près

Le blé d'Arnaud Guillien sera moissonné dans la foulée avec, là aussi, de bons résultats espérés. Concernant la paille, le bilan est également positif avec un rendement de 3,5t/ha. La seule mauvaise note est à mettre à l'actif des prix, particulièrement bas cette année : *« sur ce point, nous étions malheureusement prévenus, ce n'est pas une surprise. Les bons rendements permettront de limiter la casse. Mais ces cours deviennent tout de même problématiques quand les récoltes ne sont pas bonnes et quand les coûts de production sont élevés. Avant, avec 500 euros à hectare, nous arrivions à faire du blé. Désormais, nous sommes plus près des 600 voire 650 euros »*.

Le polyculteur-éleveur se rattrapera avec les cours inédits de la viande : *« un premier lot de broutards charolais vient de partir à 5,5 euros/kg, c'est effectivement du jamais vu »*. La fenaison, elle, a été tout aussi florissante : *« les foins ont débuté chez moi le 19 mai et ont été très qualitatifs. La quantité est elle aussi au rendez-vous avec des rendements allant de 5,2 et 5,6 t/ha : cela n'a rien à voir la récolte de 2024 et ce, à tous les niveaux »*.

AG



Arnaud Guillien obtient une moyenne de 96,2q/ha en orges.

Retour vidéo

Nous avons posté, le jour de la rencontre avec l'agriculteur, une courte vidéo au silo de Labergement-lès-Seurre, en mentionnant qu'une parcelle d'un hectare avait permis de récolter 106 quintaux d'orges. La publication a généré de nombreuses réactions. Bien entendu, ce « score » n'est pas représentatif des moissons 2025 en Côte-d'Or, il n'est même pas représentatif de la ferme de l'agriculteur en question. Quand nous parlons, dans cette même édition de Terres de Bourgogne, du coup de vent à 134 km/h du côté de Bessey-en-Chaume, nous ne sommes pas non plus représentatifs puisque le vent n'a pas atteint cette vitesse partout en Côte-d'Or et heureusement. Le 24 juin, nous avons trouvé pertinente l'idée de mettre en avant ce rendement d'orge exceptionnel pour faire vivre notre communication numérique, plutôt que d'attendre la moyenne départementale qui sera présentée à la réunion professionnelle d'après-moisson de septembre. Concernant les parcelles grêlées, il y en a malheureusement tous les ans, nous en faisons régulièrement écho et nous comprenons la déception des sinistrés.

DIVERSIFICATION

// DÉCOUVERTE

58

Se diversifier avec attention

Dans le cadre des journées « S'installer en... » organisées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, une rencontre était proposée sur les plantes à parfum, aromatiques et médicinales le 13 juin à Varennes-Vauzelles.



Le Gaec du Four de Vaux est une exploitation péri-urbaine située dans la commune de Varennes-Vauzelles.



Johan Sanchez, à droite, associé du Gaec, a détaillé la répartition des PPAM de l'exploitation avec 0,4 ha de mélisse, 2 000 m² de pavot, 0,2 ha de plantain lancéolé et 0,4 ha de mauve.



Durant la journée dédiée au PPAM, une démonstration de récolteuse a été effectuée par Terrateck – voir la vidéo sur nos réseaux sociaux.



Denis Sanchez, l'un des trois associés du Gaec, montrant l'utilisation d'un outil.

Afin de présenter les différents ateliers possibles de diversification, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose tous les ans un cycle de rencontres dédiées. Ainsi, chaque année les thèmes abordés sont différents et pour 2025, après la lombriculture en mai, ce fut au tour des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) d'être mises en lumière. Judith Nagopaé, conseillère en productions légumières et végétales à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, rappelle en insistant : *« Ces journées sont destinées aux porteurs de projets de la Nièvre et / ou des départements limitrophes souhaitant s'installer ou aux exploitants agricoles déjà actifs désirant se diversifier »*.

En début de journée, Sébastien Perry, producteur de PPAM à Saint-Loup, a présenté la petite dizaine d'espèces implantées chez lui cette année, tout en ouvrant la discussion avec les participants sur des thématiques récurrentes telles que le foncier ou le matériel d'implantation et de récolte. Il évoqua, entre autres, la mise en place dans son exploitation d'un séchoir complètement isolé de l'extérieur pour éviter tous problèmes de contaminations une fois la récolte réalisée. Concernant son débouché pour la vente de sa récolte, Sébastien Perry a pu présenter la coopérative *« Plantes de pays »* dont le siège social est dans la Nièvre et dont il est le trésorier. Dans l'après-midi, la dizaine de participants s'est rendue au Gaec du Four de Vaux à Varennes-Vauzelles afin de rendre ces échanges plus concrets. Les associés (Marie Velho, 61 ans, Denis Sanchez, 61 ans, et Johan Sanchez, 36 ans) expliquent : *« l'atelier de PPAM était une manière de se diversifier tout en gardant à l'esprit une démarche globale de recherche d'un équilibre à la fois financier, technique et environnemental »*. Ils détaillent ensuite : *« le but principal de tout ce que nous faisons, y compris la création de l'atelier de PPAM, est la recherche de valeur ajoutée ; indispensable pour avoir une activité pérenne pour les fermes ayant des petites et moyennes surfaces »*. Cela étant, ils alertent : *« pour qu'un atelier de PPAM soit viable, il est nécessaire de sécuriser les débouchés (via la contractualisation avec une coopérative par exemple) et de tester ce qui fonctionne ou non dans votre terrain »*.

Investir, expérimenter et calculer

Sur ce volet de l'expérimentation, ils expliquent : *« Durant un an, nous avons essayé différentes variétés sur une petite surface. Cela fut possible, d'une part, car ces terres immobilisées ne nous faisaient pas défaut pour le reste de notre activité, et d'autre part, car les associés déjà installés (Marie et Denis) ont fait preuve d'une grande ouverture d'esprit pour accueillir cet atelier un peu différent du paysage agricole nivernais et de l'historique de l'exploitation (principalement herbagère) »*. En parallèle, ils pointent l'investissement pécunier engagé : *« il a fallu environ 15 000 euros pour le créer. Mais attention, car ce montant ne prend pas en compte le matériel que nous avions déjà – et qui est nécessaire pour une exploitation quelle qu'elle soit, comme un tracteur. En détails, ce montant concerne l'achat d'une coupeuse d'occasion pour 1 500 euros et d'une auto-chargeuse d'occasion pour 6 000 euros ainsi que la création d'un séchoir pour 5 000 euros (travaux réalisés nous-mêmes). Là encore, attention à ces montants puisqu'ils datent de l'installation de Johan, il y a une dizaine d'années, et ne sont donc pas tout à fait représentatifs du marché actuel de l'achat de matériels »*. Cette question de l'investissement fut l'occasion pour les associés de rappeler : *« un atelier de PPAM est chronophage, notamment pour le désherbage. Étant trois associés, nous répartissons les tâches et donc nous ne sommes pas totalement bloqués à ce poste durant la période charnière. C'est un élément important à prendre en compte d'autant plus si le porteur de projet est seul »*. Pour terminer la présentation, les associés soulignent : *« l'atelier PPAM de l'exploitation, pour rappel d'un 1,5 ha, représente environ 10 % de notre chiffre d'affaires et 15 % de notre revenu. On ne peut pas totalement se reposer sur celui-ci pour en vivre, mais comme les débouchés sont sécurisés par des contrats avec « Plantes de Pays », nous sommes quasiment assurés d'avoir des revenus cette rentrée. En somme, l'atelier de PPAM est un plus indéniable pour une exploitation si et seulement si il s'intègre dans le fonctionnement global de celle-ci »*.

L'IA au service de la précision

Pour clôturer la rencontre, une démonstration de bineuse et de récolteuse électrique fut effectuée par la société Terrateck afin de mettre en lumière ces outils. Pour la récolteuse, Louis Levisse, technico-commercial de la marque, détaille : *« Elle permettra d'effectuer la récolte de salades à couper, mesclun, pourpier, épinard, etc. Pour indication, une planche de 60 m peut être récoltée en 12 mins environ. La hauteur de coupe, du châssis ou encore du rabateur est réglable, la vitesse de la scie l'est également. L'outil est disponible en 45, 90, 120, 150 ou 170 cm »*. Puis, il en profita pour faire un point sur les évolutions de matériels récentes, notamment avec la bineuse inter-plants Ullmanna dotée d'une intelligence artificielle. Il explique : *« Elle permet de travailler les inter-plants très réduits, dès 12/14 cm, selon la culture. Son intelligence artificielle (avec vision caméra par le dessus), lui permet d'ajuster la trajectoire de coupe pour se rapprocher au plus près de la culture, sans l'endommager. Chaque bineuse étant connectée à un algorithme mondial, ce dernier est en perpétuel apprentissage via les données collectées par lesdites bineuses. Des corrections sont apportées en continu et sont diffusées ensuite à l'ensemble du parc de machines permettant une adaptation rapide aux différentes conditions (qualité du sol, stade de développement de la plante, etc.). En résumé, plus le parc s'élargit, plus l'algorithme se renforce »*. Malgré tout, il insista sur le coût non négligeable d'une telle technologie tout en nuançant : *« les évolutions dans le domaine sont de plus en plus rapides, donc il est fort probable qu'une démocratisation s'effectuera dans les années à venir »*. La prochaine journée « S'installer en… » se déroulera le 17 octobre et aura pour thème la production de myrtilles.

Chloé Monget

Renseignements : marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// MATÉRIEL VÉGÉTAL

Qanopée, le coffre-fort de la vigne du futur

Soutenu par le Beaujolais, la Bourgogne et la Champagne, le projet Qanopée a été porté sur les fonts baptismaux le 20 juin dans la Marne. L'objectif est de prémultiplier greffons et porte-greffes dans un environnement confiné pour assurer l'intégrité sanitaire des plants et être plus réactif dans la production de clones adaptés aux nouveaux défis viticoles.



La serre bioclimatique couvre une surface de 4 500 m².



Les représentants des différents vignobles impliqués dans le projet Qanopée.



Dans la serre, 23 cépages seront prémultipliés.

« *Quel bonheur!* », l'émotion du président Thiébault Huber n'était pas feinte, le 20 juin, au moment de l'inauguration de la structure baptisée Qanopée (Quart Nord-Est Prémultiplication Collective) à Blancs-Coteaux au sud d'Épernay, dans la Marne. Il n'est pas si fréquent de voir trois vignobles (Beaujolais, Bourgogne et Champagne) issus de trois régions administratives différentes (Aura, BFC, Grand-Est) se lancer main dans la main dans un projet aussi structurant pour l'avenir de la filière. Ce qui faisait dire au président Champenois, David Chatillon : « *nous célébrons plus qu'un bâtiment, nous célébrons la force du collectif, nous célébrons des ambitions et une vision partagée* ». L'histoire de la viticulture française est trop remplie de « guéguerres » et de replis égoïstes pour ne pas s'en réjouir. Le Jura a d'ailleurs rejoint l'aventure en tant que membre associé et il se murmure que d'autres vignobles pourraient emboîter le pas dans les années à venir.

Nouvel acteur de la prémultiplication

Le projet Qanopée vise donc à répondre à plusieurs défis et en premier lieu aux problèmes de dépérissement du vignoble liés aux différentes maladies et viroses, mais aussi au changement climatique et à la demande croissante de matériel végétal sain et adapté. « *Le dépérissement est devenu dans nos régions un enjeu majeur en amputant la rentabilité de nos vignobles et en créant des difficultés chez les pépiniéristes avec des menaces sur les vignes-mères et sur le matériel végétal commercialisable*, estime le président-délégué du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), François Labet. *Le modèle de prémultiplication en plein champ atteignait ses limites, ne permettant plus d'assurer la qualité sanitaire des plants et la quête de réactivité face à ces nombreux enjeux* ». Local de l'étape, Maxime Toubart, l'un des deux présidents du Comité Champagne, ne cachait pas non plus sa satisfaction de voir émerger cet « *espace sécurisé, innovant qui deviendra le véritable coffre-fort de nos plants de vignes pour préserver, améliorer et transmettre ce patrimoine aux générations futures* ». Qanopée devient donc un nouvel acteur de la prémultiplication de matériel végétal, le maillon entre le conservatoire de l'IFV et les pépiniéristes-multiplicateurs. La filière en compte actuellement 11 à l'échelle nationale (dont le Grapvi en Bourgogne et la Sicarex en Beaujolais) représentant un parc de vignes-mères d'environ 66 hectares.

Bientôt les premiers bois

Les premiers plants sont arrivés en mars en provenance du Conservatoire de clones de l'Espiguette (Gard). « *Ils sont mis directement, francs de pied, dans un pot de substrat. Le taux de reprise est assez important, meilleur qu'en extérieur. La récolte de bois se fera de janvier à mars 2026. On gagne plusieurs années par rapport au système en plein champ. On peut changer de clones d'une année sur l'autre et donc gagner en flexibilité. L'objectif? Répondre aux besoins des vignobles du quart nord-est* », (hors Alsace qui n'est pas dans le projet) explique Sébastien Dubuisson, directeur qualité et développement durable du comité Champagne. Dans les vignobles, les attentes sont fortes, à l'instar du Beaujolais représenté lors de cette inauguration par Sébastien Kargul, vice-président de l'interprofession. « *Nous avons créé une dynamique avec la montée en qualité de nos vins et la communication autour de nos valeurs qui a permis l'arrivée d'une nouvelle génération de vignerons. On se doit de leur fournir, de leur transmettre des outils qui leur permettront de pérenniser le vignoble, leur matériel végétal et faire face au dérèglement climatique et aux défis environnementaux* ».

Nouveau partenaire pour les pépiniéristes

La fédération française des pépiniéristes, futurs clients/partenaires de Qanopée était présente en force à l'évènement. Le président, le Savoyard Christophe Raucaz, a noté une « *convergence d'objectifs* » avec la structure associative. « *Nous, les pépiniéristes, sommes les racines de la viticulture. Ce qui se passe ici, c'est aussi notre avenir à nous* ». Et de rappeler que le secteur aussi était touché par la crise, avec un recul des commandes de l'ordre de 30 à 40 % dans certains vignobles, contraignant les entreprises à faire également des demandes de primes à l'arrachage de vignes-mères, après 15 années de croissance dues à la forte demande liée notamment au dépérissement du vignoble. « *Il faut continuer à répondre aux attentes des viticulteurs. La serre permet de mettre tous les atouts de notre côté sur le matériel végétal de base. Nous avons la chance en France d'avoir une bonne qualité de plants grâce notamment à l'encadrement de l'IFV* ». Une chose est sûre : dans les années à venir, le matériel végétal du vignoble va vivre une véritable révolution après quasi un siècle de stabilité. « *Le vaisseau est lancé, j'ai vécu une aventure extraordinaire. Nous connaîtrons sûrement des tempêtes, mais nous faisons tout cela pour l'avenir de nos enfants* », a conclu le président Huber.

David Bessenay

Une serre totalement confinée

Les GPS sont allés moins vite que les fondateurs de l'association Qanopée, ils ne connaissent pas la route idoine et peuvent vous faire arriver sur site par un chemin en terre bosselé et poussiéreux. C'est ici, au bout d'une zone artisanale, au pied des coteaux champenois, que se découvre cette grande serre bioclimatique de 4 500 m² qui se veut « insect-proof », c'est-à-dire protégé des insectes potentiellement nuisibles grâce à un système de surpression et prémunir les plants contre les vecteurs de maladies (court-noué, flavescence dorée, virus du pinot gris, etc.). Elle comprend des espaces dédiés à la production de porte-greffes et de greffons de base, un espace pour la conservation du matériel de biodiversité issu des conservatoires régionaux ainsi qu'un bâtiment technique et administratif de 900 m². L'établissement se veut exemplaire en matière de sobriété énergétique avec ses serres bioclimatiques, ses matériaux biosourcés (chanvre notamment), ses panneaux solaires et son système de récupération d'eau de pluie. L'ensemble du site, pensé avec une architecture évolutive, est prêt à répondre à la montée en charge progressive de la demande jusqu'à 2028. Les cépages prémultipliés sur le site seront les suivants : aligoté, arbane, artaban, beaugaray, chardonnay, chardonnay rose, floreal, gamaret, gamay, gamay de chaudenay, gamay de bouze, gamay fréaux, gaminot, granita, meunier, petit meslier, picarlat, pinot blanc, pinot gris, pinot noir, vidoc et voltis. Aux travaux déjà en cours, qu'il s'agisse de cépages traditionnels ou de variétés résistantes (les fameux ResDur), s'ajouteront dans les années à venir ceux sur les variétés résistantes issues des programmes régionaux comme CEPInnov.

// LANGUE LOCALE

21

Causon l'patouai

Nous avons rencontré le Côte-d'Orien Jean-Luc Debard, fervent défenseur du patois bourguignon.

Il y a quelques jours, nous avons échangé avec des personnes qui parlaient le patois. Ces mots très courants à l'époque : nous ne les avions pas entendus depuis longtemps... Des questions se sont alors posées : le patois se parle t-il encore dans certains secteurs et si oui, à quelles occasions, dans quelles proportions ? Est-il voué à disparaître? Pour nous répondre, rencontrer Jean-Luc Debard nous a semblé le meilleur choix. Ce Dijonnais de 76 ans est à l'origine de la création de la Maison du patrimoine oral de Bourgogne, dont l'une des missions est faire perpétuer le plus possible cette langue locale. L'ancien directeur régional de l'Irtess (Institut régional supérieur du travail éducatif et social) nous accueilli chez lui, dans sa maison en haut du lac Kir et avec plusieurs verres de kéfir.

Précision d'emblée

Tout d'abord, de préférence, on ne dit pas le patois mais le bourguignon. Notre interlocuteur insiste bien sur ce point : *« Il y a une certaine connotation négative dans le mot patois... À la fin du 19ème voire au début du 20ème siècle, une idée s'est répandue : le patois était du mauvais français... Bien entendu, ce n'est pas le cas. Pour nous, c'est une vraie langue à part entière, au même titre que les autres »*. Le français s'est progressivement imposé en langue administrative et politique : *« autrement dit, c'était la langue du pouvoir. Dans l'Auxois, nos parents et grand-parents ne parlaient que le bourguignon, jusque dans les années 1960. Certains n'utilisaient le français que quand ils en avaient besoin. Les instituteurs, au début du 20ème siècle, ont fait un peu la guerre au patois, cela a affaibli notre langue, comme toutes leurs homologues des autres régions d'ailleurs... Nos parents nous disaient qu'en parlant patois, nous n'allions pas réussir dans la vie, il fallait parler français. Certains instituteurs n'étaient pas très gentils avec nous, cela n'a pas toujours été facile quand nous étions jeunes... On peut même parler d'humiliations dans certains cas »*.

En diminution

Dans nos campagnes, à l'évidence, on parle de moins en moins le bourguignon. Cette langue, aujourd'hui *« en grand danger »*, est malheureusement amenée, un jour ou l'autre, à disparaître, comme toutes les anciennes langues régionales. Jean-Luc Debard s'implique au quotidien dans son association pour retarder le plus possible l'échéance : *« nous menons, dans ce cadre, une opération de revitalisation. Nous voulons permettre à toutes celles et à tous ceux qui ont envie de parler bourguignon de le faire. Tous les deuxièmes jeudis de chaque mois depuis 2011, nous organisons une soirée dans un village de l'Auxois. Ces rendez-vous sont intitulés « Les Rabaicheries du Bochot », en référence à un petit col au dessus d'Arconcey. Nous accueillons entre 70 et 100 personnes à chaque fois, avec un noyau de 40 à 50 patoisants qui sont constamment présents depuis 10 ans ! Cela va sans dire : nous ne parlons que le bourguignon ! Un thème est préalablement défini pour alimenter nos conversations. Nous avons aussi un groupe de chant et une petite troupe de théâtre »*. Jean-Luc Debard observe que le bourguignon est encore très répandu dans l'Auxois-Morvan : *«les plus de 60 ans sont en capacité de le parler, cette langue est encore très présente autour d'Arnay-le-Duc, Liernais, Pouilly, Bligny ou encore Précy. Nous avons la chance d'avoir un potentiel de locuteurs qui représente 30% de la population, ce qui est exceptionnel en comparaison à d'autres langues régionales »*.

Travaux en cours

En plus des soirées à thème, des travaux sont entrepris par la Maison du patrimoine oral de Bourgogne : *« des conventions d'écriture pour uniformiser l'orthographe du bourguignon sont au programme. Un autre point : nous sommes proches de signer une charte communale avec tous les mairies de l'Auxois, un manifeste formalisera l'importance et notre attachement à notre langue locale. Écrire le nom des communes en français et en bourguignon sur les panneaux d'entrée des villages est un projet en réflexion. Un ou plusieurs textes en bourguignon pourraient être rédigés dans les bulletins municipaux, c'est une autre idée»*. L'Éducation nationale permet désormais quelques séquences sur les langues régionales, pour les classes qui le souhaitent : *« cela fait des années que nous intervenons dans des écoles, mais désormais, nous le faisons officiellement. Le but n'est pas d'apprendre aux enfants à parler bourguignon, mais juste à les sensibiliser. Samuel Roussel, instituteur à Allerey, accorde quelques instants de son temps chaque semaine à ses élèves sur cette thématique. Une base de travail est aujourd'hui à disposition des instituteurs qui seraient intéressés. Une mallette pédagogique existe, il suffit de nous contacter »*.

Une richesse à préserver

Pour Jean-Luc Debard, *« une langue n'est pas seulement un outil de communication »* : *« c'est aussi un art de vivre, une manière d'exister, de rire... C'est aussi avec elle que l'on s'est fabriqué, c'est profond... Je suis très attaché au bourguignon pour plein de raisons. Quand j'étais à l'université, dans le cadre de mes études de droit, j'ai réalisé que parler le bourguignon n'était pas un inconvénient mais plutôt un atout. Une seconde langue apporte une ouverture d'esprit, et la beauté du bourguignon m'a toujours séduit. Cela rappelle en chacun d'entre nous de profonds souvenirs, mon grand-père maternel racontait d'ailleurs beaucoup d'histoires passionnantes en bourguignon dans les bistrots. Ne nous privons pas d'une langue qui est une langue de poésie, de plaisir... Pour moi et tous les membres de notre équipe, le bourguignon est une richesse à préserver »*.



Le Dijonnais est originaire d'Arconcey, entre Pouilly et Arnay, où vit son père de 104 ans, ancien agriculteur.

AG

Contact : Maison du patrimoine oral de Bourgogne au 03 85 82 77 00 ou elise.mpob@gmail.com. Site internet : languesdebourgogne.com

// TRANSFORMATION

58

Une nouvelle vie pour une poterie

L'ancienne Poterie du Petit Massé (Tamnay-en-Bazois), s'est transformée pour devenir l'Éco-Parc de la Nièvre ; explications.



Éco-Parc de la Nièvre.

Le jardin en permaculture est situé à côté du bâtiment principal de l'ancienne poterie.



Éco-Parc de la Nièvre.

Une restauration bio est proposée sur place.

C'est une nouvelle vie qui prend place dans l'ancienne Poterie du Petit Massé (Tamnay-en-Bazois). En effet, désormais c'est un lieu de réunion et de formation tout en ayant en ligne de mire la faible empreinte carbone et la réduction des émissions de déchets. Ouvert au public début juin, le projet est porté par Graham Sprigg fondateur d'IMS Consulting Europe SAS, ayant acquis les bâtiments en mars 2022.

Il explique sa démarche : *« Apprendre à vivre de manière plus durable est particulièrement important aujourd'hui. Nous pouvons tous constater les premiers effets du changement climatique, en particulier ici en Bourgogne. J'ai l'immense chance d'avoir une grande équipe de personnes de tous horizons qui travaillent ensemble pour proposer des ateliers pratiques et des démonstrations sur les modes de vie à faible émission de carbone. Nous jouerons également un rôle dans la revitalisation des compétences traditionnelles, dont beaucoup sont sur le point d'être perdues à jamais. Des compétences qui faisaient autrefois partie de la vie quotidienne dans la région du Morvan »*.

En détail

Ainsi l'Eco-Parc est conçu comme un *« laboratoire vivant »*, et propose des démonstrations permettant de valoriser les savoir-faire artisanaux et les compétences traditionnelles à travers des ateliers pratiques. Le lieu s'articule autour d'une salle de conférence disponible à la location, un espace café et restauration bio et un jardin en permaculture ainsi qu'une forêt. Loin d'être passé inaperçu, ce projet bénéficie du soutien financier de la Communauté de communes Bazois-Loire-Morvan et de la région Bourgogne-Franche-Comté. En plus, le projet a été sélectionné à l'automne 2023 par France Active, parmi plus de 170 candidatures, pour intégrer la 4e édition de son incubateur « le T », axé sur l'accompagnement d'initiatives orientées sur l'économie locale et solidaire, rejoignant ainsi 12 autres initiatives sélectionnées au niveau régional.

D'après communiqué

// EN SAVOIR +

L'Éco-Parc de la Nièvre est situé au 2261 route impériale, 58110 Tamnay-en-Bazois et est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 16 h 30. Fermé le mercredi, samedi et dimanche. Renseignements : 03 86 84 20 43.

Pour suivre l'actualité de l'Éco-Parc et les prochains ateliers, rendez-vous sur : https://www.facebook.com/people/Eco-Parc-de-la-Ni%C3%A8vre/61555745965246/#

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

SCAN ME

Connecte-toi sur le
site carte-campagne.fr
(Jeu réservé aux salariés agricoles
porteurs de la carte campagne)



À L'OCCASION DU TOUR DE FRANCE

JEU CONCOURS

DU 3 JUILLET AU 14 AOÛT 2025

carte CAMPAGNE

À GAGNER

Des tronçonneuses

STIHL®



De l'outillage

WÜRTH



Des vêtements de travail

LMA WORKWEAR 1880



Des produits

GROUPE NUMAXES



et d'autres nombreux lots à gagner !

ENVIRONNEMENT

// PISCICULTURE

58

Une prédation à considérer

Si la prédation lupine est sur toutes les lèvres, une autre, passant plus inaperçue, fait, elle aussi, de grands dégâts : celle du cormoran.



FNPF- Laurent Madelon

La population de cormorans en France est passée de 104 860 individus en 2015 à 119 939 en 2024.

Dans la Nièvre, la prédation lupine n'est pas la seule qui fait des ravages. En effet, celle du cormoran qui sévit depuis plusieurs années dans le département est tout aussi préoccupante pour la pisciculture. Pour comprendre cette problématique, il faut revenir quelques mois en arrière.

En 2024, à l'étang de Marvy se préparait la pêche biannuelle organisée par le gestionnaire de l'étang, la Fédération départementale des chasseurs (FDC 58), accompagnée pour l'occasion des étudiants en aquaculture du Legta du Morvan et des professionnels venus acquérir le produit de la pêche. Mathieu Danvy, en charge des dossiers communication, promotion et environnement à la FDC 58, explique : *« Nous avions estimé 5 à 6 tonnes de poissons sur 10 ha d'eau. Au final, c'est 250 kg qui ont été récoltés… »*. Un déficit témoignant de la voracité des cormorans selon Mathieu Danvy : *« La présence en masse de spécimens en est la cause. Cette perte de produits a des conséquences car normalement les fonds récoltés permettent de financer une partie de l'entretien de l'étang de Marvy. Si pour la FDC 58 cela n'est pas gravissime en termes financiers, puisque nous avons d'autres sources de revenus, pour un particulier ou un professionnel cela peut remettre en cause son système »*. Arnaud Pasquet, en charge de la communication de l'association Étangs de France Nivernais-Morvan, développe ce point : *« En effet, les travaux d'entretien d'un étang sont souvent très onéreux et les fonds issus de la pêche sont, dans la majorité des cas, un moyen de les financer si ce n'est en totalité, du moins en très grande partie… Or, si les cormorans mangent tout, il ne faut pas s'étonner de voir de plus en plus d'étangs laissés à l'abandon ; d'autant plus qu'aucune indemnité de dégâts n'est accordée aux propriétaires en cas de perte de rendement face à la prédation du cormoran. D'ailleurs, indirectement cela à forcément des conséquences sur l'activité économique et touristique du département qui est très prisé pour ses lieux de pêche »*.

Force de frappe

Nicolas Carbo, technicien en charge du développement, de l'animation et de la promotion de la pêche à la Fédération départementale de pêche de la Nièvre, rebondit : *« Outre le réchauffement climatique qui impacte déjà fortement nos milieux aquatiques, la présence du grand cormoran (Phalacrocorax Carbo Sinensis) durant sa période de migration (de fin août au mois d'avril dans la Nièvre) est un facteur supplémentaire de disparition des poissons en masse sur certains secteurs. Au-delà de la prédation directe, les blessures entraînant la mort sont nombreuses parmi les survivants. Ajoutons que les actions de pêche du grand cormoran entraînent un stress important et une modification du comportement des poissons qui peut être létale à terme et/ou perturber la reproduction de certaines espèces (truites en première catégorie). Preuve de cette problématique, nous avons constaté que des tanches et des poissons blancs venaient se réfugier dans des zones peu profondes en hiver, alors qu'ils devraient être au plus profond de l'étang, là où la couche d'eau est la plus chaude. Rappelons, qu'en hiver, les poissons réduisent considérablement leur métabolisme et se nourrissent moins. Si chaque jour, les cormorans les perturbent et les forcent à fuir, au printemps, les poissons se trouvent affaiblis et sont plus sensibles aux maladies. Toujours dans la même veine, la prédation sur les sandres de 25 à 35 cm et les perches est énorme à l'automne en Loire. Ces deux espèces sont concentrées dans les zones en aval des ponts et c'est sur ces secteurs que les cormorans concentrent leur action de pêche à l'aube. Dans la Nièvre, Le niveau de la Loire est bas en général et d'autant plus à cette époque ce qui facilite la pêche du grand cormoran. Depuis l'explosion des populations de ce dernier, on constate clairement une disparition des petits sandres et des perches suite à ces prédations massives automnales sur l'ensemble de ces zones. N'oublions pas que cet animal est très organisé dans sa pêche. Il met en place des stratégies pour faciliter et maximiser le prélèvement. Les groupes composés de plusieurs dizaines d'individus sont scindés en deux équipes : des « pêcheurs » et des « rabatteurs ». Ils poussent les poissons d'eaux vives contre les seuils de ponts pour les coincer et en étangs ils frappent leurs ailes sur l'eau pour effrayer et rassembler les poissons ; dans les deux cas c'est la curée. Voir un groupe de cormorans pêcher est un spectacle fabuleux pour certains mais, pour nous qui protégeons les poissons ou pour un pisciculteur, regarder sa production se faire dévorer sans pouvoir agir, c'est un véritable crève-cœur. Quand les cormorans quittent une zone, c'est qu'il ne reste quasiment plus de poissons… »*. De son côté, Arnaud Pasquet martèle : *« Il peut nager sous l'eau jusqu'à 5 à 6 m pendant 2 min sans problème, le tout à une vitesse incroyable. Si les poissons marins sont profilés pour lui échapper, ceux d'eaux douces ne le sont absolument pas. Le cormoran est une machine de guerre pour eux »* et pointe son appétit féroce : *« un individu ingurgite jusqu'à 500 g de poisson par jour axant son repas sur les petits poissons comme le gardon, mais il peut également s'attaquer sans problème à des brochets de 300 g ; il mange tout sans distinction »*. Pour terminer de dépeindre le tableau, Nicolas Carbo rappelle l'évolution de la population au niveau national : *« S'il était légitime de protéger le cormoran au début des années 70 suite à la quasi-disparition de l'espèce avec seulement quelques milliers d'individus, les comptages réalisés en France les hivers suivants ont prouvé que la population connaissait une croissance exponentielle, alors que celle des poissons est inversement à la baisse. Ainsi, en 1983, on comptait moins de 10 000 hivernants en France. Puis, en 2015, 104 860 cormorans étaient comptabilisés, en 2018 : 106 350, en 2021 : 115 127 et en 2024 : 119 939… La population est en augmentation quasi continue et la menace avec. Aujourd'hui, il faut bien avoir conscience que ce volatile est en train de détruire une partie de la biodiversité aquatique. Nous ne souhaitons pas le voir complètement disparaître, car nous sommes garants de la nature, mais une régulation des œufs sur les nids dans les pays du nord serait pertinente et pourrait permettre de sauver de nombreux spécimens aquatiques et par extension les professions piscicoles. Mais, pour le moment les moyens de défense à notre disposition ne sont pas viables, car ils font fuir le reste des animaux, ce qui n'est absolument pas souhaitable, et ils ne sont pas efficaces au vu de la masse de cormorans dans notre territoire »*.

Situation paradoxale

Face à cette situation, la loi semble, elle, légèrement paradoxale. En effet, d'un côté elle paraît vouloir protéger et développer les activités piscicoles, et de l'autre, continuer à protéger coûte que coûte la population de cormorans. En effet, en mars 2025 dans la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture il est stipulé : *« (Art. L. 431-9) Les étangs piscicoles génèrent des services écosystémiques et des valeurs d'usage. En plus de leur rôle pour la préservation de la biodiversité et de leur contribution à la souveraineté alimentaire, ils constituent une source d'aménités et, à ce titre, font l'objet d'un soutien spécifique. Un arrêté du ministre chargé de l'Agriculture fixe les conditions d'application du présent article »*. Toujours dans le même texte de loi, il est mentionné : *« La protection, la valorisation et le développement de l'agriculture et de la pêche sont d'intérêt général majeur en tant qu'ils garantissent la souveraineté alimentaire de la Nation. Ils constituent un intérêt fondamental de la Nation en tant qu'éléments essentiels de son potentiel économique »*. Côté protection contre les dégâts du cormoran, même si l'animal reste protégé, des dérogations sont possibles via des arrêtés. Accordé par le préfet, l'arrêté a pour but de prévenir : *« des dommages importants aux piscicultures en étang ou la dégradation de la conservation des habitats naturels que ces dernières peuvent contribuer à entretenir ; des dommages liés à la prédation du grand cormoran, à la condition que des impacts significatifs soient avérés sur les espèces de poissons citées par l'arrêté du 8 décembre 1988 susvisé, sur celles mentionnées à l'arrêté du 23 avril 2008, ainsi que sur les espèces suivantes, anguille européenne, loche léopard, chabot du Lez, brochet aquitain, chevesne catalan, lotte, et sur les espèces pour lesquelles des indications suffisantes permettent d'établir que l'état de conservation de leur population est défavorable. Par impact avéré, on entend la caractérisation de dommages affectant l'état de conservation des espèces de poissons mentionnées aux alinéas précédents »*. Seul problème, dans la Nièvre, la profession piscicole attend toujours un arrêté, malgré la situation dépeinte au-dessus. Nicolas Carbo réagit : *« manifestement tout le monde se moque de ce qui se passe sous l'eau car cela ne se voit pas. Mais quand il n'y aura plus rien, il faudra assumer… »*. Enfin, Mathieu Danvy conclut : *« Il faut se poser des questions : Quelle est la place de cette espèce dans notre département ? Pourquoi rien n'est fait pour remédier à cette prédation qui décime les populations de poissons ? Qu'est-ce que l'on souhaite : réguler un petit peu les cormorans pour sauver la vie aquacole ou les laisser faire et voir tout disparaître ? »* ; des interrogations restées pour le moment sans réponses...

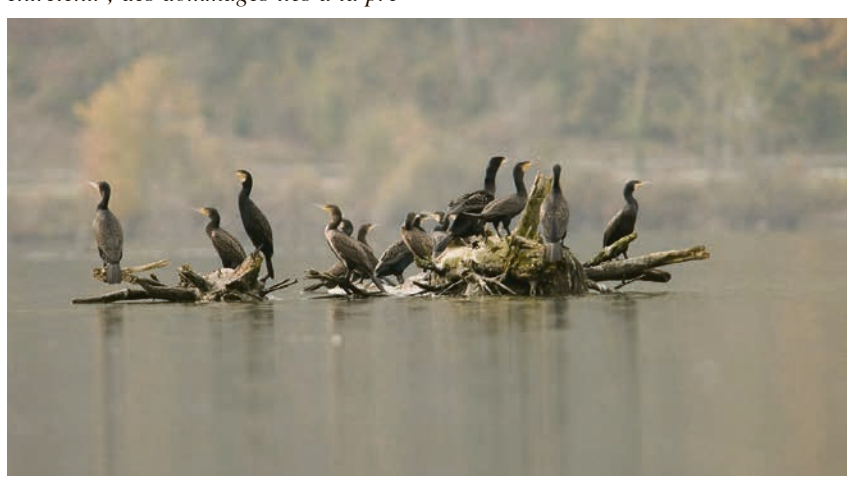
Un comptage à revoir

Outre la problématique de la présence du cormoran, Arnaud Pasquet, Mathieu Danvy et Nicolas Carbo dénoncent une méthode de comptage ne prenant pas en compte les animaux de passage dans la Nièvre pendant de courtes périodes : *« En effet, seuls les animaux hivernants sont comptabilisés, mais quand vous avez à l'automne plusieurs milliers d'individus supplémentaires qui passent par la Nièvre en faisant une halte de plusieurs jours pour manger, cela fait du dégât. La situation devient catastrophique dans notre département. Connaître avec plus ou moins d'exactitude le nombre de spécimens transitant dans la Nièvre donnerait très probablement un autre regard sur cette problématique »*.

Chloé Monget

Plus d'infos : https://www.ecologie.gouv.fr/presse/communique-presse-publication-dun-nouvel-arrete-relatif-aux-grands-cormorans

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051368091



FNPF- Laurent Madelon

Comme pour d'autres espèces de prédateurs, le cormoran peut chasser en groupe.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Quels outils pour le travail du sol en agriculture Bio ? (Nouveau)

• 2 septembre

Cette formation vise à éclairer les choix d'outils appropriés pour le travail du sol en Agriculture Biologique, dans le but de réussir les cultures. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie (Nouveau)

• 10, 11 et 12 septembre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu : CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage bovin (Nouveau)

• 11 septembre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les aides PAC : les comprendre pour les optimiser

• 12 septembre

Vous connaîtrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre, en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers.

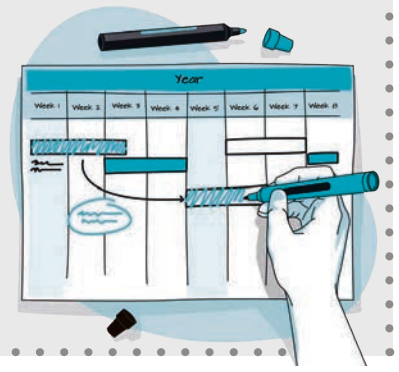
Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37



L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Glanage, cueillette ou tri solidaire

• En période de récoltes

Confrontée à une baisse de ses approvisionnement, la Banque Alimentaire, en collaboration avec l'association Cueillette Solidaire 21, recherche des sites pour organiser des actions de glanage, cueillette ou tri de produits (fruits à cueillir, légumes à ramasser ou à trier) afin d'éviter leur gaspillage et pour en faire profiter les associations d'aide alimentaire.

Contac Dorothée Tricot 06 52 39 30 40, ba210.dorothee.agri@banquealimentaire.org

NIÈVRE

// Événements à Moulins-Engilbert

• à partir du 31 juillet

Moulins-Engilbert sera le terrain de prochain rendez-vous professionnels : le 31 juillet la foire aux culards d'été (au cadran), le 4 août la foire ovine (au Champ de foires), le 18 octobre, la 2e vente aux enchères à main levée (Champ de foires).



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et CUMA du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCUMA, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les CUMA à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

01/07/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 329 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,63	5,78	5,74	- 0,64
		350-400	5,54	5,73	5,60	- 0,52
		400-450	5,41	5,68	5,56	
		450-500	5,47	5,49	5,49	
	R	200-250	5,92	6,09	6,04	
		250-300	5,51	5,97	5,74	
		300-350	5,36	5,52	5,45	
F	U	200-250	5,77	5,77	5,77	
		250-300	4,86	4,96	4,95	- 0,42
		300-350	4,68	5,03	4,76	- 0,48
	R	350-400	4,44	4,49	4,46	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 248 - Vente : 80 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,15	5,74	5,27	
		400-450	5,41	5,56	5,48	- 0,47
		450-500	5,29	5,48	5,35	- 0,45
		500 et +	4,42	4,49	4,43	
	R	300-350	5,19	5,75	5,48	
F	U	300-350	4,85	4,85	4,85	- 0,40
		350-400	4,42	4,44	4,43	- 0,66
		400-450	3,98	4,52	4,40	
	R	400-450	3,71	3,94	3,91	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 183 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,60	3,72	3,67	- 0,04
	R	+ 500 kg	3,46	3,57	3,51	+ 0,17
	U	24 à 36 mois	3,85	4,32	4,02	- 0,10
		- 5 ans	3,88	4,33	3,97	- 0,14
		5 à 10 ans	3,80	4,19	3,91	- 0,10
		+ 10 ans	3,60	3,81	3,69	=
	R	24 à 36 mois	3,48	3,88	3,69	- 0,11
		- 5 ans	3,57	3,86	3,74	=
		5 à 10 ans	3,48	3,84	3,69	- 0,05
		+ 10 ans	3,37	3,61	3,52	+ 0,09
	O	+ 10 ans	2,92	3,37	3,14	+ 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 760 - Taux de vente : 89 %.
Apports satisfaisants pour la saison. 89 % de vendus.
Broutards / taurillons / laitonnes / génisses de 18 mois : Après plusieurs mois de hausses successives, l'ensemble de la filière avait enfin trouvé son rythme de croisière avec des tarifs enfin rémunérateurs pour les naisseurs notamment. Malheureusement, les problèmes sanitaires en Italie et en France sèment le doute une fois de plus. Tout le monde est conscient que nous allons rentrer dans quelques semaines dans une période qui va souffrir d'un déficit d'offre inédit depuis des décénnies. Malgré tout, les contraintes qui vont s'imposées à chacun depuis quelques jours provoquent inévitablement une baisse des tarifs. Néanmoins, chacun doit garder la « tête froide » en scrutant les nouvelles à venir.
Vaches / génisses de 30 mois : Marché de saison. Apparition d'animaux plus maigres qui se commercialisent plus difficilement en raison des chaleurs, du sec et donc du manque d'herbe dans les différentes régions d'embouche. Celà explique l'effritment de quelques centimes cette semaine dans certaines catégories. Néanmoins, les sujets démarrés ou proches de la finition sont toujours très recherchés et se commercialisent rapidement à des cours reconduits.
Taureaux : Cours reconduits dans les bons sujets.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/06/2025

Effectif : 119

Taurillons :	(385 - 430 kg)	1900 - 2270	4,80 - 5,24
Génisses 16 - 24 mois :	(325 - 410 kg)	1620 - 1810	4,41 - 4,94
Taureaux :	(1005 - 1140 kg)	3610 - 3830	3,36 - 3,60
Vaches :		1920 - 2710	

Légère baisse des tarifs en taurillons. Pas d'invendu.
Peu d'apports en femelles, cours stables.
Tarifs fermes en vaches.

Bovins gras : 5
Vaches de viande : **6,72 € à 6,92 € kg de viande.**

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

30/06/2025

Effectif : 196

Agneaux :	170 - 204	4,05 - 4,86
Brebis :	116 - 176	1,71 - 2,00

Apports plus importants en agneaux avec quelques lots bien triés. Tarifs orientés à la baisse.
Seulement 2 invendus.
Cours fermes à haussiers en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

23/06/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 513 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,48	4,96	4,74	- 0,15
		de 38 à 44 kg	4,55	5,13	4,92	- 0,08
		de 44 à 50 kg	4,39	4,70	4,52	- 0,21
	R	de 32 à 38 kg	4,14	4,97	4,52	- 0,02
		de 38 à 44 kg	4,27	4,51	4,38	- 0,21

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 104 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,46	2,13	1,69	
F	U	+ de 60 kg	2,00	2,27	2,18	+ 0,04
	R	+ de 60 kg	1,68	2,00	1,82	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 617 - Taux de vente : 93 %
Agneaux : La météo caniculaire des derniers jours perturbe à la fois la finition des agneaux, mais également la consommation. Résultat : on enregistre un nouveau recul des tarifs même si les cours des agneaux extras restent à niveau acceptable.
Brebis : L'offre ne couvre pas la demande. Bonne vente à des cours facilement reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/06/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 356 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,21	4,53	4,28	- 0,29

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 74 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,78	2,12	1,98	- 0,10

OBSERVATIONS

Effectif global : 447 - Taux de vente : 100 %
Agneaux : Chute des cours non négligeable, à vérifier dans les prochaines semaines.
Brebis : Cours reconduits beaucoup de jolie lits en présentation.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

25/06/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 97 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	250-300	5,97	6,50	6,35	
		300-350	6,09	6,29	6,27	
		350-400	6,02	6,14	6,12	- 0,04
		400-450	5,02	5,97	5,58	
		450-500	5,12	5,28	5,28	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 62 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,79	4,04	4,01	=
		5 à 10 ans	3,38	4,05	3,88	=
		+ 10 ans	3,44	3,69	3,64	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 159 - Taux de vente : 98 %
Broutards : Marché plutôt bien approvisionné en cette période de gros travaux, les laitons se négocient rapidement a des cours identiques à la semaine passée.
Laitonnes : Cours à la hausse, de très jolie lots en présentation.
Vaches / génisses : Le peu de volume est absorbé rapidement à des cours reconduits.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

30 Juin 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Offre restreinte, reconduction positive des cours mais toujours bien inférieurs à nos voisins européens.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits. Les mouvements s'adaptent comme chaque année, aux épisodes caniculaires.

POLITIQUES

La Commission européenne devrait proposer rapidement sa proposition de ratification de l'accord entre l'UE et le Mercosur… Certaines rumeurs l'annoncent même cette première semaine de juillet. Rappelons qu'à date, l'accord doit suivre une procédure d'accord Mixte, et donc être ratifier par le Conseil à l'unanimité, ce qui confère à la France un droit de véto ! Il serait incompréhensible que la France laisse passer une modification de procédure l'amenant à perdre ce droit. L'accord avec le Mercosur : c'est NON !!

SANITAIRE

Un foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) a été confirmé le 29 juin pour la première fois en France. Cette maladie strictement animale n'affecte que les bovins. Elle se transmet entre animaux par piqûre d'insectes (mouches type taons). L'élevage bovin touché se situe en Savoie. Un dépeuplement du troupeau et un rayon de 50km autour du foyer avec de la surveillance renforcée est mis en place. La FNB est pleinement mobilisée sur cette nouvelle maladie pour garantir aux éleveurs une sécurité sanitaire et des échanges.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Dans une décision du 22 février 2024, la Cour d'appel a considéré que le tribunal de commerce français était compétent pour statuer sur les recours introduits par le ministre de l'Economie et des Finances, sur le fondement du Code de commerce, à l'encontre d'une centrale d'achat européenne (détenue par une entreprise française et une entreprise allemande) situant dans un autre pays. En effet, les enquêtes menées par le ministre ont révélé l'existence de pratiques restrictives de concurrence au détriment des fournisseurs français. Concrètement, ces derniers se sont vu imposer la loi belge dans le but, d'une part, de les priver d'un certain nombre de garanties offertes par la loi française; et d'autre part d'imposer de très fortes baisses de prix sans contrepartie grâce à l'application de sévères mesures de rétorsion (baisse de volume, arrêts des commandes, déférencement, etc.). L'arrêt fait actuellement l'objet d'un pourvoi en cassation. La décision est très attendue car elle permettrait d'offrir un levier important pour sanctionner le contournement de la loi EGALIM par les centrales d'achat européennes.

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB et les Sections bovines se sont très activement mobilisées pour porter vers les parlementaires de la Commission Mixte Paritaire les priorités des éleveurs pour le projet de loi (PPL) « Contraintes » du 30 juin.
Il s'agit en premier lieu d'obtenir un dispositif réellement opérationnel pour les recours terrain face à l'indice satellite sur prairies, de voir le seuil ICPE «Enregistrement» augmenté pour les bovins d'engraissement afin de simplifier les procédures, et des solutions pour gestion de l'eau (abreuvement).

FOCUS

Les éleveurs portent à Bruxelles la demande de faire reconnaitre les « dénominations » viandes comme exclusives aux produits d'élevage, et interdire leur usage par les substituts.
L'objectif est d'obtenir cet ajout dans la réglementation européenne dans le cadre de la révision du texte de l'OCM unique.
Lors du Conseil des ministres de l'agriculture du 23 juin, le commissaire HANSEN a indiqué avoir bien identifié ce sujet, qui a fait l'objet d'une demande par plus de 15 ministres.

CHIFFRE A RETENIR

-8 %

C'est le nombre de veaux abattus en France (407 000) en cumul sur les cinq premiers mois de 2025 par rapport à 2024, selon l'institut de l'élevage. La baisse des abattages est beaucoup plus importante aux Pays-Bas, avec un recul de 19 % (- 67 000) sur les trois premiers mois par rapport à l'année passée. Les éleveurs de veaux de boucherie s'interrogent fortement sur l'approvisionnement des mois venir, convaincus que la question du prix reste un levier essentiel pour pallier, en partie, cette situation.

EN REGION

Plusieurs régions sont déjà en situation de crise au regard du manque d'eau et certaines restrictions commencent à apparaitre sur les usages agricoles, comme dans le Loiret ou dans les Pyrénées Orientales. Rappelons que l'utilisation de l'eau pour l'abreuvement doit être considérée comme une priorité.
De plus, il est clairement évident que l'amélioration du dispositif de gestion des risques climatiques et de l'indice de suivi de la pousse de l'herbe sont une priorité pour l'élevage !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

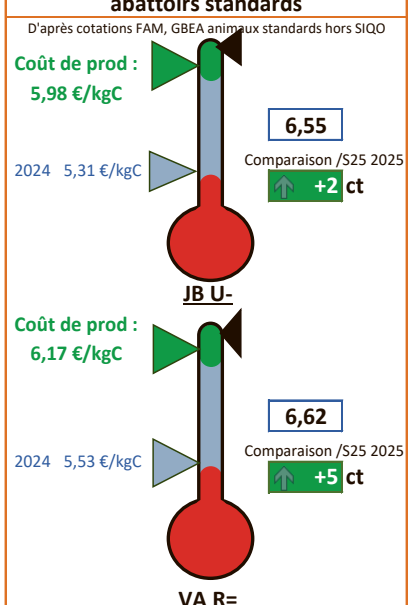
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 26

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

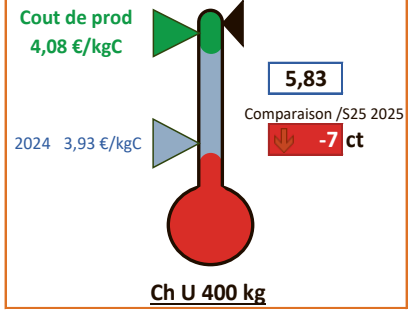
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

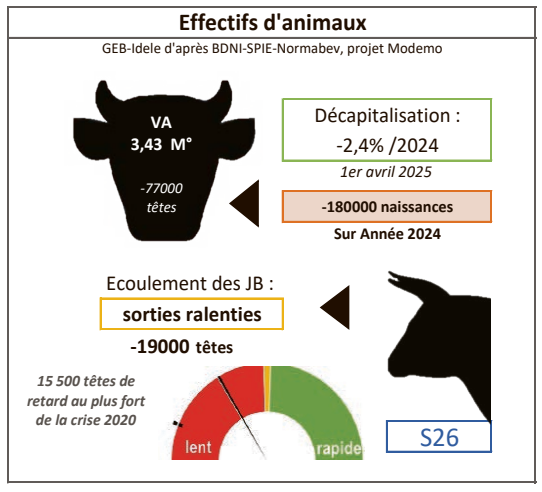
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

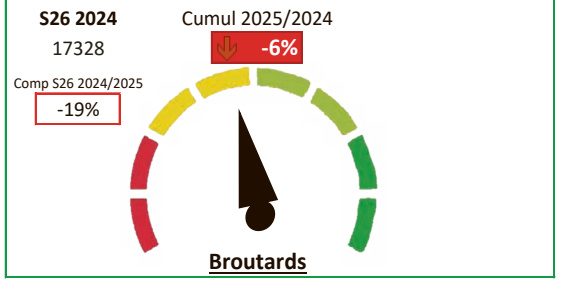
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

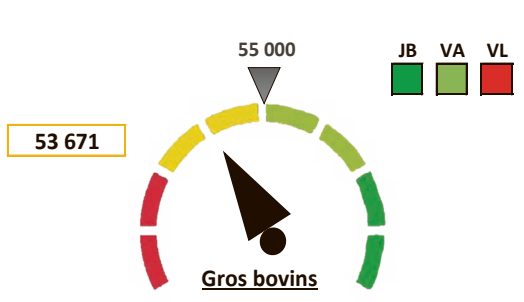
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 26 du 23 au 29 juin

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le marché est bien orienté avec une hausse ou stabilité des cours selon les secteurs. La demande est active, en particulier pour les broutards bien conformés. La qualité des présentations et les conditions de saison (fenaisons, travaux agricoles) influencent ponctuellement les volumes mais sans freiner la dynamique générale. En femelles, le marché reste solide cette semaine. La demande soutenue, associée à une offre globalement bien valorisée, permet de maintenir ou d'augmenter les cours selon les régions. Le plafonnement observé sur les poids lourds reste à surveiller, mais ne remet pas en cause la bonne tenue générale du marché.

• **Gros bovins maigres :** la tendance est équilibrée à porteuse, avec une dynamique globalement stable et parfois haussière selon la qualité et la race. Les bons animaux sont valorisés sans difficulté, tandis que les sujets plus âgés ou moins bien préparés rencontrent davantage de sélectivité. Les chantiers agricoles réduisent ponctuellement la présence d'acheteurs, sans compromettre la fluidité des échanges.

• **Boucherie :** malgré un ralentissement de la consommation lié à la météo, le marché des vaches de boucherie conserve un bon équilibre, soutenu par une offre limitée et une demande stable à forte. Les cours se maintiennent bien, avec une tendance haussière sur les meilleures origines, en particulier dans les races à viande.

• **Veaux :** l'activité commerciale est toujours portée par une tension sur l'offre, avec des cours globalement à la hausse, particulièrement dans les zones à forte demande. Le déséquilibre entre apports limités (manque de vêlages, chaleur) et une demande soutenue alimente cette dynamique. Les veaux de viande tirent davantage leur épingle du jeu que les veaux laitiers, dont les cours restent plus stables.

• **Ovins :** la tendance est négative cette semaine sur le marché des agneaux, avec une pression importante sur les cours dans la majorité des centres. La demande est faible, même face à des apports réduits, ce qui traduit une consommation en berne. La situation devra être surveillée dans les semaines à venir, notamment si les conditions climatiques actuelles persistent. En brebis, le commerce se maintient globalement stable, avec une bonne tenue des cours sur les lots bien conformés, particulièrement les grasses et lourdes, là où la demande est soutenue. En revanche, la vente reste plus sélective sur les autres catégories, et la reconduction des cours devient incertaine. L'équilibre actuel repose sur une offre réduite qui compense partiellement une demande moins homogène.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Deutz DX 4 50 1985 4RM 70 cv. Bon état.
✆ 06 19 42 00 08

69 - Recherche tracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état même HS. À partir de 1970 recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

Travail du sol

69 - Vends déchaumeur Amazone Cénius 3 R 11 D 2018 dents carbur sécurité boulons avec disques + rouleau en U et réglage hydro Prix 10.000 euros exo TVA.
✆ 06 07 06 77 50

Récolte

18 - Je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8060, 8070 ou 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

58 - Musée de Saint Loup, Rétromoisson 2025 sur le thème La saga des jaunes, recherchons partenariat avec propriétaire MB New Holland, série 8000. Contact, J. Doudeau. (2702)
✆ 06 84 77 43 60

58 - Vends scie à colza en bon état, plus plateaux à tournesol. Me contacter à partir de 20 heures. (2701)
✆ 06 10 44 33 45

71 - Vends presse MD Claas Markant 50, faucheuse Kuhn GMD 602, vis à grain.
✆ 06 86 66 47 75

74 - Vends autochargeuse krone HS14, pirouette Kuhn 2 toupies moteur 11 CV.
✆ 06 77 54 99 75

Traitement

21 - Cause retraite vds presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7 m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06 98 38 19 62

Arbo-viti

69 - Vends pompe à vendanges Alma tout inox avec 6 mètres de tuyau + variateur électrique. Très bon état car peu servi (petite exploitation).
✆ 06 13 52 27 12

Irrigation

01 - Vends 51 tuyaux alu 100X9M + motopompe, barres autoroute, barrières et bacs prairies, poteaux galva.
✆ 06 08 30 23 30

Elevage

70 - Vends salle de traite 1 fois 14 Boumatic traite par arrière bon état.
✆ 06 13 67 23 77

69 - Vends tank à lait rectangulaire, 1 200 l, Japy + tank à lait 1 700 l, Serap, lavage automatique.
✆ 06 08 52 64 91

Divers

bne bois negoce energie
ACHÈTE
TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : Paul ORTAVENT
06 79 47 03 82

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter,
plancher, tomettes,
tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

10 - Vds cause retraite, MB IH 541, 4,20 m, 2900 h. Broyeur, vis hydro rallongée, voie AR large, plat, rab, div, tsol, 3000 € HT. Charrue 1/2 port JD A0145, pièces usure neuves, 2000 € HT. Charrue semi portée Sandrum Suède, Duro, non stop, pièces usure neuves, 2500 € HT. (2203)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM.(2608)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (2603)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Cause cessation : vends tracteur Deutz Agrotron 420, 4000 heures, pont suspendu - motopompe 40 m3 heures - hachoir à viande réfrigéré avec portionneur - pulvérisateur 800l tecnoma rampe 12 m - faucheuse Krone 5 assiettes - scie à ruban - charrue bisoc et trisoc réversible - tonne à eau 2000 l avec abreuvoir - barrières et cornadis bovins
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends vis à grains Acemo peu servie bas prix 3m avec moteur.
✆ 07 83 69 45 41

71 - Vends chargeur Mailleux MX 120 avec ou sans adaptation. Prix 3900 €.(2704)
✆ 06 88 36 83 55

84 - Epandeur fumier 1 000 €. Vendangeuse Grégoire tractée révisée pneus neufs 2 500 €. 2 remorques 4 R 1 000 € l'unité. Palan 10 T 380 €. 48 palox 70 €.
✆ 06 82 20 95 75

89 - Vends tracteur Volvo 400, Ford 4000, tracteur Labourier, tonne à eau inox 15000 L sur remorque, balayeuse moteur Honda.(2604)
✆ 06 49 73 55 94

Véhicule

Utilitaire

70 - AV Camion Bétaillère Scania, première main, date de première immatriculation 21/09/2010, 881090 Km, Gasoil, boîte manuelle, puissance 280 cv, Ptac 19.5 tonnes, boîte manuelle, suspension air, ABS. Prix : 38500 euros.
✆ Contact : 06 07 68 28 70

26 - Vends Berlingo 3 diesel, boite manuelle, 1ère main, 105 000Km, année 2021, TVA récupérable 12500 euros TTC, très bon état.
✆ 06 81 51 30 90

26 - Vends Pick-up Ford Ranger, plateau XLT 170CV 90000 Km,BVA, GPS,NB options, année 2020. 26500 euros TTC
✆ 06 78 77 88 75

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

42 - Vends maïs ensilage ou maïs épis + paille et foin. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

69 - Vends ensilage maïs, récolte 2024, valeur 0,95 UFL, 36 MS, 30 amidon.
✆ 06 08 52 64 91

Fourrage

38 - Vends paille et foin 2024, balles rondes 120x130 70 euros la tonne.
✆ 06 37 22 29 00

39 - Vends BR luzerne enrubannée 4e et 1ère coupes en C1 et C2.
✆ 06 79 59 91 05

39 - Achat/vente paille - foin - luzerne. joannreybier@gmail.com
✆ 06 08 53 16 44

42 - Vends foin prairie bio et luzerne bio, récolte 2025, en balle ronde, possibilité livraison.
✆ 06 83 22 77 54

63 - Cause retraite, AV foin 2024 2ème coupe regain environ 180 bottes carrées, environ 160 bottes rondes diamètre 120, à prendre sur place 90 euros tonne, pas de TVA.
✆ 06 03 07 55 17 HR

71 - Vends foin et paille.
✆ 03 85 75 30 48

88 - Vends paille déclassée bottes de 90, 120 ou 240 livraison assurée.
✆ 06 76 29 28 10

Terrain

70 - Jeune Agriculteurs recherche terrain agricole à louer ou à acheter, exploitation agricole.
✆ 06 65 41 39 38

69 - Recherche parcelles de terre agricole à louer autour de Villefranche - Arnas.
✆ 04 74 65 47 13

Immobilier

01 - Vends 2 bâtiments d'élevage de 430m2, 660m2, un hangar de 260m2 et une fosse avec brasseur.
✆ 06 10 62 29 40

84 - Manoir agricole 4h90 hab 800 m2, gar. 1200 m2, pisc. 200 m3, dbl vit, clim RV, fuel, forage + petite maison studio, grd portail vidéo 880 000 €. Orange près Châteauneuf-du-Pape.
✆ 06 82 20 95 75

Location

Chasse, Etangs

69 - Chasse Cote d'Or recherche postes traqueurs pour étoffer équipe 22 cervidés, 50 sangliers, 20 chevreuils - 11 weekends venaison partagée, visite territoire possible 600 ha.
✆ 06 19 43 19 97

Emploi

Offre

01 - Recherche jeune dynamique (enfant d'agri bienvenu) pour saison paille (conduite d'engins) à partir du 4 juillet. Nourri/logé.
✆ 06 68 93 44 60

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/ heure (à compter du 01/07/2025 : 13.54€ (brut)/ heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10/2025 au 23/10/2025 + du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10 % de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.

✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins, à 15 km à l'est de Bourges, recrute un salarié. Au sein d'un groupement d'employeurs, vous devrez parfois travailler en équipe sur une exploitation de 535 hectares de cultures, production de semences et 75 mères charolaises. Vous devrez savoir travailler en élevage et grandes cultures mais aussi savoir suivre des directives en autonomie puis rendre compte régulièrement à vos employeurs ; savoir alimenter et observer les animaux, pratiquer les soins courants et la manipulation, mais surtout avoir une approche aisée des animaux (Charolais) ; avoir la maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ainsi que les travaux du sol et traitements qui y sont liés. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments seraient un plus Compétences requises : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. Durée 38 heures en moyenne avec possibilité de récupération ou de compensation. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com

✆ **06 88 12 72 11**

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com

✆ **06 88 12 72 11**

18 - Exploitation à Nohant en Gout, à 15 km à l'est de Bourges propose un contrat d'apprentissage en BTS ou en BUT. Exploitants en Polycultures, élevage charolais et productions de semences sur 535ha, venez rejoindre notre équipe et gagner en compétences sur la conduite de cultures, la conduite d'élevage, sur la diversification des cultures et méthodes culturales. Selon votre spécialisation, votre rapport de stage peut porter sur : la rentabilité d'un bâtiment d'engraissement des bovins ; la pertinence du semis sur couvert sur une partie de l'exploitation ou l'optimisation du parc de matériel à l'usage de 2 exploitations. Possibilité logement sur place. Contacter Mme Lespagnol

✆ **06 88 12 72 11 et envoyer votre CV à agalespagnol@wanadoo.fr**

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin

✆ **06 63 31 48 59**

Mariage

70 - Jeune Homme de 40 ans, agriculteur, recherche femme Française, âge indifférent, de milieu rural, en vue de fonder une famille.

✆ **06 65 41 39 38**

69 - Femme africaine 49 ans, gentille, valeurs humaines, cherche homme de 50 à 65 ans. Pas sérieux s'abstenir. (2601)

✆ **06 41 14 78 88**

Animaux

FOIRE CONCOURS
GÉNISSES ET BŒUFS
CULARDS D'ENGRAISSEMENT
VENTE AU CADRAN
dès 8 h 30
JEUDI 31 JUILLET 2025
à Moulins-Engilbert (58)
Inscriptions jusqu'au 11 juillet
SICAFOME : 03 86 84 28 75

Bovin

01 - Vends broutard charolais du 11/10/2024 Origine IA : Rusty P / Guetta Génotypage disponible.

✆ **06 26 13 41 79**

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 17 à 18 mois prêt à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1701)

✆ **06 31 23 56 01**

58 - Cause surnombre, vend 5 vaches suitées. Gaec Marion, Luzy. (2703)

✆ **06 24 42 29 42**
06 07 51 04 99

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)

✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71 - Gaec Cadoux

Caprin

69 - Donne contre bons soins 3 chèvres fraiches au lait.

✆ **06 24 09 67 35**

71 - Vends cause retraite cheptel caprin, matériel traite de fromage de marché (71).

✆ **06 82 57 26 99**

Ovin

38 - Vends brebis et agneaux.

✆ **07 84 41 13 73**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ **06 08 06 98 65**

Chien

70 - Vends chiots Bouvier Bernois 1 mâle, 6 femelles, nés le 9 avril, non lof, siret 92865701400017.

✆ **07 82 49 09 26**

38 - Cède 3 chiots Bassets Fauve de Bretagne 1F2M parents Lof, mère FRSN124120036.

✆ **06 84 11 95 33**

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
PANNES GALVA
Profil SIGMA, profil Z, profil C
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GÉOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

GARAGE DU MOUESSE

QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35


Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne **Abonnement**
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

CONFORT SYSTEM
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : Zone Artisanale, Maison Dieu, 21220 FIXIN
899.572.028 RCS DIJON

L'associé unique, par décisions du 16/06/2025 a décidé, à compter du même jour, de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, de transférer le siège social au 6 Rue des Cheminots, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, de nommer la société HOLDING HCS en qualité de présidente et de modifier les statuts. Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne : SARL. Nouvelle : SAS.
Siège : Ancienne : Zone Artisanale, Maison Dieu, 21220 FIXIN. Nouvelle : 6 Rue des Cheminots, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN.
Administration : Ancienne : Gérant : Thomas BERNARD. Nouvelle : Présidente : SARL HOLDING HCS, 6 Rue des Cheminots, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, 988.251.237 RCS DIJON.
Préemption : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.
Agrément : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées et droit de vote : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
RCS DIJON

AL25019206

MODIFICATIONS MULTIPLES

Société Civile des Immeubles ESTIVALET
S.C.I.E.
SC au capital de 152,45 €
Siège social : 3 Rue Maillot
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
341 516 136 RCS DIJON

Selon acte du 29/04/2025 et du 05/05/2025, il a été décidé :
- de remplacer à compter du 29/04/2025 la dénomination sociale «Société Civile des Immeubles ESTIVALET – S.C.I.E.» par «LAMART», et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de proroger la durée de la Société de 99 ans, soit jusqu'au 28/04/2124, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
- de transférer le siège social du 3 Rue Maillot, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX au 11 Rue de la Saône - 21121 FONTAINE-LES-DIJON à compter du 29/04/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25019241

TRANSFORMATION

HID HOTEL
SARL transformée en SAS
au capital de 10 000 €
Siège social : 3 Rue de Beauregard
21600 LONGVIC
913 868 097 RCS DIJON

Selon décisions unanimes des associés du 24/06/2025, la collectivité des associés, statuant aux conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Mme Catherine HU, M. Jacques HU, M. Zhong Sheng HU et Mme Yuzhen TANG, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
La Société HU HOTELS, Société à responsabilité limitée au capital de 36 520 euros, ayant son siège social situé à DAIX (21121), 4 Rue Jean Laillet - Lotissement Les Clos, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 514 361 898 RCS DIJON, représentée par M. Jacques HU, cogérant.
Pour avis
Le Président

AL25019287

TRANSFORMATION

LYSDOR
SARLU transformée en SASU
au capital de 8 000 €
Siège social : 4 Rue des Ardennes
21000 DIJON
494 818 420 RCS DIJON

Aux termes du Procès-verbal du 24/06/2025, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 8 000 €.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Zhong Sheng HU, Mme Yuzhen TANG, Mme Catherine HU et M. Jacques HU.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : la Société HU HOTELS, Société à responsabilité limitée au capital de 36 520 €, ayant son siège social situé DAIX (21121), 4 Rue Jean Laillet - Lotissement Les Clos, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 514 361 898 RCS DIJON, représentée par M. Jacques HU, cogérant.
Pour avis
La Gérance

AL25019288

TRANSFORMATION

SARL LONGVIE HOTEL
SARL transformée en SAS
au capital de 45 000 €
Siège social : 5 Rue de Beauregard, 21600 LONGVIC
513 976 522 RCS DIJON

Aux termes des délibérations du 24/06/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant aux conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
La dénomination sociale devient «LONGVIE HOTEL» au lieu de «SARL LONGVIE HOTEL».
Le capital social reste fixé à la somme de 45 000 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Mme Catherine HU, M. Jacques HU, M. Zhong Sheng HU et Mme Yuzhen TANG, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT : la Société HU HOTELS, Société à responsabilité limitée au capital de 36 520 €, ayant son siège social : 4 rue Jean Laillet – Lotissement les Clos – 21121 DAIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 514 361 898 RCS DIJON, représentée par M. Zheng Sheng HU en sa qualité de cogérant.
Pour avis
Le Président

AL25019294

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 30/06/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Morey-Saint-Denis : Vignes AOC Morey-Saint-Denis - Urbanisme : Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place 40 a 92 ca 'LES COGNEES' : AD-0018 - 'LES CHAMPS DE LA VIGNE' : AD-0159 - 'LES CRAIS GILLON' : AD-0041
Volnay : Vignes AOC Volnay - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place 38 a 02 ca 'LA CAVE' : AC-0349—0430—0453 - '0001 RUE DE LASSOLLE' : AC-0456
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/07/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25019296

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

TRI-FAM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 80 000 euros
Siège social : 5 rue de Lamarche Sur Saône
21270 VONGES
491 466 637 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 05 juin 2025 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis.
La Gérance

AL25019128

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Société Civile Immobilière A.G.B.
Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 300 euros.
Siège social : 13 rue Gustave Eiffel
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 13 rue Gustave Eiffel
21200 BEAUNE
503 046 294 RCS BEAUNE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13 décembre2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Joël BERTRAND,demeurant 56 rue de Bourgogne 21420 SAVIGNY LES BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif,acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 13 rue Gustave Eiffel 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BEAUNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019245

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LEHAHIAH
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 Avenue de Chatenoy
89000 AUXERRE
533 746 616 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 JUIN 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 JUIN 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel..
Monsieur Eric DISEUR, demeurant 27 Avenue de Chatenoy 89000 AUXERRE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 27 Avenue de Chatenoy 89000 AUXERRE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25019289

// CONSTITUTION

DE LES PIGNONS
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 20 rue des Grangeots
21350 STE COLOMBE EN AUXOIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à STE COLOMBE EN AUXOIS du 12/06/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : DE LES PIGNONS
Siège : 20 rue des Grangeots, 21350 STE COLOMBE EN AUXOIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : La production et la commercialisation d'énergies renouvelables et notamment l'énergie électrique d'origine photovoltaïque
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Alain DUBREUIL demeurant 14 rue Avau 21350 STE COLOMBE EN AUXOIS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS.
Le Président

AL25019110

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/06/2025, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MDFL
Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10€.
Siège social : 18 rue Valentin Guillemot 21700 Arcenant
Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
Gérant : Mr Frederic MORANDI
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL25019246

Veto Services
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14, rue Paul Claudel
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVINY ST SAUVEUR du 24.06.2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : Veto Services
Siège social : 14, rue Paul Claudel, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Objet social : Toutes activités liées à la conception, au développement, à l'édition, à la distribution et à la commercialisation de services digitaux connectés dans le secteur vétérinaire et de l'animalerie.
L'animation de stages, d'évènements, de séminaires dans les domaines indiqués ci-dessus,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Stéphane VALCAUDA, demeurant 14, rue Paul Claudel 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
La Gérance

AL25019242

BFC PRESTIGE INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 13 rue Lecoulteux
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 25/06/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BFC PRESTIGE INVESTISSEMENTS
Siège : 13 rue Lecoulteux, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Le conseil pour la gestion et les affaires, ingénierie financière, stratégie d'entreprise et financière ; Le conseil portant sur la réalisation d'opérations de banque sur instruments financiers, d'opérations de banque ou d'opérations connexes, d'opérations sur biens et actifs divers ; Le conseil en gestion de patrimoine, organisation, stratégie et ingénierie patrimoniale ; Le conseil en investissements financiers ; Le courtage en assurance ; Le courtage en opérations de banque et services de paiements ; La transaction sur immeubles et fonds de commerce ; Le consulting, la formation et l'assistance dans les domaines précités ;
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Charles D'HAUSEN demeurant 13 rue Lecoulteux 21000 DIJON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL25019244

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

SATINGES DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : Satinges
58320 Parigny-les-Vaux
RCS Nevers 507 607 687

Le 13/06/2025, la collectivité des associés a décidé de transformer la Société en société civile immobilière.
Monsieur Lionel FAYON, demeurant 49, avenue de l'Europe, Apt 304 – 37100 Tours, est nommé gérant de la Société sous sa nouvelle forme.

AL25019142

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday 18000 BOURGES

MODIFICATION DU CAPITAL

GAEC DEBOUX
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 320.554,55 euros
Siège social : Niault
58110 CHOUGNY
340 381 888 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 20/06/2024, il a été décidé :
- de réduire le capital de 103,07 €, par réduction de la valeur nominale des parts,
- de réduire le capital de 106 817,16 €, par annulation de 7 009 parts sociales.
Le capital social est donc porté à 213 634,32€, divisé en 14 018 parts sociales, d'une valeur nominale de 15,24€ chacune.
Le reste sans changement.
Mention au RCS de NEVERS.
Pour avis,

AL25019203

TRANSFORMATION

« LE DIAGNOSTIQUEUR NIVERNAIS »
SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 2 rue Noël Pointe
58000 NEVERS
948.695.101 RCS NEVERS

Le 03/06/2025, l'associé unique a décidé à compter du même jour de transformer la Société en Société à responsabilité limitée et la nomination de Gaston FOUILLIT en qualité de gérant.
Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
- Anciennes mentions : Société par actions simplifiée. Nouvelles mentions : Société à responsabilité limitée.
- Anciennes mentions : Président : Gaston FOUILLIT. Nouvelles mentions : Gérant : Gaston FOUILLIT demeurant 2 rue Noël Pointe 58000 NEVERS.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL25019204

CHANGEMENT DE GÉRANT

S.C.I. de la VESVRES
Société civile
au capital de 41 466,13 €
Siège social : MANGY
58170 LUZY
348 283 862 RCS NEVERS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/05/2025, M. Michel LAGARDE demeurant à LUZY (58170), 54 ter Route de Toulon-sur-Arroux, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Aimé LAGARDE, décédé le 28/10/2021.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL25019209

COGEP AVOCATS

Route d'Orléans - BP 89

PROROGATION DE LA DURÉE

COMPTOIR D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN DU CENTRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 43 rue des Champs Pacaud
58000 NEVERS
309 685 741 RCS NEVERS

Aux termes du PV des délibérations d'une AGE du 18.06.25, les associés ont décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 15.03.2126, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25019212

BORDIER INVEST
SARL transformée en SAS
au capital de 100 000 €
Siège Social : 23, Boulevard de la République
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
493 886 097 RCS NEVERS

TRANSFORMATION

Aux termes de ses décisions du 23/06/2025 l'Associé Unique a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Sébastien BORDIER
Nouvelle mention : Président : M. Sébastien BORDIER dt à SAINT VERAIN (58) – Le Bois de l'Ane
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle et est soumise à l'agrément de la collectivité des associés en cas de pluralité d'associés.

AL25019220

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FAURIE TRUCKS NEVERS
Société par Actions Simplifiée
à associée unique
Au capital de 1.171.040 €
Siège social : 12 route de Paris
58640 VARENNES-VAUZELLES
302 331 889 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2025, la Présidente de la société FAURIE TRUCKS NEVERS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social de la société du 12 route de Paris 58640 VARENNES-VAUZELLES au 6 rue Thomas Edison 58640 VARENNES-VAUZELLES, à compter du 31 mars 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts relatif au siège social. Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis - La Présidente

AL25019227

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATIONS MULTIPLES

DUVERNOY GAEL SAS
Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : Les Morillats,
58360 PREPORCHE
934 017 997 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 09 avril 2025, l'Associé Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de travaux publics, d'hébergement de tourisme et autre hébergement de courtée durée et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de nommer Madame Anaïs DUVERNOY, demeurant Les Morillats, 58360 PREPORCHE en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Gaël DUVERNOY, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL25019233

COGEP AVOCATS

Route d'Orléans - BP 89

MODIFICATION DU CAPITAL

LANGUMIER
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 619 070 euros
Siège social : LD LA GRANDE BROSSE
58220 DONZY
489 692 772 RCS NEVERS

L'AGE du 24/06/2025 a effet du même jour a :
- approuvé le projet de fusion par voie d'absorption par la société LANGUMIER de la SCEA DE LYOT, société civile d'exploitation agricole au capital de 226 166,60 €, dont le siège social est fixé à La Grande Brosse 58220 DONZY (RCS NEVERS 390 319 564), établi suivant acte ssp du 25/04/2025, ainsi que la transmission universelle du patrimoine ainsi effectuée, son évaluation et sa rémunération. Ce projet de fusion a été préalablement approuvé par l'AGE du 24/06/2025 de la SCEA DE LYOT, laquelle se trouve dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.
- augmenté le capital social de 84 380,00 € par création de 8 438 parts de 10 € de nominal chacune, attribuées aux associés de la société absorbée à raison de 1074/2223 parts de la société LANGUMIER pour une part sociale de la SCEA DE LYOT. Par suite le capital s'élève à 703 450,00 € divisé en 70 345 parts de 10 € de nominal, entièrement libérées. La prime de fusion est de 41 468,42 €.
- approuvé le projet de fusion par voie d'absorption par la société LANGUMIER de l'EARL DES VIEILLES VIGNES, exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 92 230,00 €, dont le siège social est fixé au 16 rue de la Carabinerie - La Grande Brosse 58220 DONZY (RCS NEVERS 503 837 072), établi suivant acte ssp du 25/04/2025, ainsi que la transmission universelle du patrimoine ainsi effectuée, son évaluation et sa rémunération. Ce projet de fusion a été préalablement approuvé le 24/06/2025 par décisions de l'associé unique de l'EARL DES VIEILLES VIGNES, laquelle se trouve dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.
- augmenté le capital social de 12 900,00 € par création de 1 290 parts de 10,00 € de nominal chacune, attribuées à l'associé unique de la société absorbée à raison de 311/2 223 parts de la société LANGUMIER pour une part de l'EARL DES VEILLES VIGNE. Par suite le capital s'élève à 716 350,00 € divisé en 71 635 parts de 10 € de nominal, entièrement libérées. La prime de fusion est de 15 826,22 €.
- approuvé le contrat d'apport établi suivant acte ssp du 30/04/2025 et décidé et réalisé une augmentation du capital social de 55 590,00 € (apports en nature) par création de 5 559 parts nouvelles de 10,00 euros. Par suite le capital s'élève à 771 940,00 € divisé en 71 194 parts de 10 € de nominal, entièrement libérées.
- pris acte de la démission de M. Patrick LANGUMIER de ses fonctions de gérant,
- nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée M. Etienne LANGUMIER né le 11/07/1998 à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58) et demeurant 1 Rue des Chenevières 58220 DONZY
Pour avis
La gérance

AL25019253

MODIFICATIONS MULTIPLES

AGREGATS DU CENTRE GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 691 632,64 euros
Siège social : 18, rue Vauban
58000 NEVERS
531 010 569 RCS NEVERS

Le 24/06/2025, l'associé unique :
- a constaté les démissions des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, et a décidé de nommer pour la durée restant à courir la société FITECO, sise Parc Technopole, rue Albert Einstein CS 83006 - 53063 LAVAL Cedex 9, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 557 150 067, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.
- a décidé réduire le capital :
Ancienne mention : 2 691 632,64 euros
Nouvelle mention : 1 480 020 euros
Pour avis.

AL25019256

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HPL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 624 500 euros
Siège social : ZA des Chamonds
11 Rue Edouard BRANLY
58640 VARENNES VAUZELLES
797 636 339 RCS NEVERS

Le 26.06.2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social sis ZA des Chamonds, 11, rue Edouard BRANLY - 58640 VARENNES VAUZELLES au 11, rue Henri Barbusse - 58000 NEVERS à compter du même jour.
Pour avis.

AL25019261

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES PATTES DOUCES
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social :
19 rue du Commandant Victor Guerreau
58420 BRINON SUR BEUVRON
840 504 427 RCS NEVERS

Par décision du 30.06.2025, l'Associé unique a décidé : le transfert du siège social
Ancienne mention : 19, rue du Commandant Victor Guerreau - 58420 BRINON SUR BEUVRON
Nouvelle mention : 2, rue de Veaupoule - 58420 BRINON SUR BEUVRON
Pour avis.

AL25019300

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NIEVRE BEUVRON
Société Civile Immobilière
au capital de 500 euros
Siège social :
19 rue du Commandant Victor Guerreau
58420 BRINON SUR BEUVRON
887 637 429 RCS NEVERS

Par décision du 26.06.2025, les associés ont décidé : le transfert du siège social
Ancienne mention : 19, rue du Commandant Victor Guerreau - 58420 BRINON SUR BEUVRON

ANNONCES LÉGALES

Nouvelle mention : 2, rue de Veaupoule - 58420 BRINON SUR BEUVRON
Pour avis.

AL25019302

// GÉRANCE

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu du 02/06/2025 enregistré le 10/06/2025 au service des impôts des entreprises NIÈVRE, dossier 202500010787 référence 5804P01 2025 N 00301,
Madame Marie-Laure Chantal GAUCHER, commerçante, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 26, rue du Commerce, Née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), le 31 août 1973. Divorcée de Monsieur Jean-Marc AGINCOURT
A cédé à la société dénommée SNC LASSAUNIERE BAILLY, Société en nom collectif au capital de 20 000 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 26 rue du Commerce,identifiée au SIREN sous le numéro 943492306 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS,
Son fonds de commerce de débit de boissons, vente d'articles de fumeurs, papeterie, maroquinerie, tabletterie, cartes postales et billets de loterie nationale, auquel est rattachée la gérance d'un débit de tabac, exploité à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 26 rue du Commerce,immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 801398637.
Cette vente a été consentie au prix de 199500 euros,s'appliquant aux éléments incorporels à 181100 euros et18400 euros aux éléments corporels, la propriété et l'entrée en jouissance a eu lieu le jour de la signature de l'acte authentique.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales en l'étude du notaire.

AL25019213

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 10 juin 2025, enregistré au service des impôts de NEVERS, 2025 00011526 référence 5804P01 2025 A 00306, le juin 2025,
La société BS IMMOBILIER, SARL au capital de 7 622,00 euros, 15 Boulevard du Maréchal Juin 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 439 550 013,
A cédé à
Madame Emmanuelle COINTE, née le 11 avril 1976 à NEVERS, exerçant à titre individuelle la profession d'agent immobilier sous l'enseigne commerciale TDI demeurant 12 impasse Cyr Deguergue 58000 NEVERS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 940 141 385,
Un fonds de commerce d'agent immobilier, comprenant les éléments : la clientèle et l'achalandage y étant attachés, le bénéfice comme la charge des contrats attachés, le matériel, l'outillage, le mobilier commercial, les agencements et installations et les stocks, sis et exploité 15 Boulevard du Maréchal Juin 58000 NEVERS.
Propriété et jouissance : 10 juin 2025.
Prix : 30 000,00 euros, dont 24 000,00 euros pour les éléments incorporels et 6 000,00 euros pour les éléments corporels.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, par Maitre Stéphanie BON, avocat, SCP BON de SAULCE LATOUR 8 rue du Doyenné 58000 NEVERS.

AL25019228

// VENTE AUX ENCHÈRES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél: 03 86 71 88 55
Email : mauguere.avocat@outlook.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 02 SEPTEMBRE 2025
A 10 heures 30
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de MYENNES (58440), 20 rue de Paris :
Une maison d'habitation comprenant :
- rez-de-chaussée : entrée, séjour, cuisine ouverte avec îlot central, salon équipé d'un insert, WC avec lave mains,
- premier étage : palier, WC avec lave mains, buanderie, couloir, salle de bains avec baignoire d'angle, WC et cabine de douche avec jets hydromassants, dressing, 4 chambres, salle d'eau avec baignoire et douche,
- deuxième étage (combles aménagés) : une chambre, grenier,
- cave voutée
Dépendances attenantes (garage, grange, débarras, grenier)
Terrain.
Les murs à l'aspect du levant et du midi sont mitoyens avec les voisins, ceux qui limitent au nord sont mitoyens dans toute leur étendue.
Le tout cadastré section AC numéros :
52 « 20 rue de Paris » pour une contenance 06 ares 98 centiares, en nature de sol,
53 « Le Bourg Sud » pour une contenance de 10 ares 91 centiares, en nature de jardin.
Biens occupés.
MISE À PRIX : QUARANTE QUATRE MILLE EUROS (44 000,00 €) EN UN LOT.
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 23 juin 2025
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Isabelle PONCET-PÈRE (SELARL ACTES ET CONSEILS), Commissaire de Justice à GUERIGNY (Nièvre) Tél : 03.86.85.14.53 le mardi 19 août 2025 à 14 h 30 sur place.

AL25019196

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2025 à 10h30
COMMUNE DE ESSEY (21320)
Lot unique :Un terrain à bâtir situé sur la commune de ESSEY (Côte d'Or) cadastré Section WK n°197
Sur la mise à prix de :TRENTE CINQ MILLE EUROS (35 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 25 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 01/07/2025. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente
VISITE du bien prévue sur place le 22 juillet 2025 à 15h30 :
S'adresser à Maître Gilles LAMBERT, huissier de justice, 20 rue Jacques de Molay, 21200 BEAUNE, Tél : 03 80 24 72 58

AL25019321

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER MARIE CHERAMY JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

ENVOI EN POSSESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Suivant testament olographe en date du 21 décembre 2018,
Madame Ghislaine Jacqueline Gabrielle Lucienne PERNOT, en son vivant retraitée, née à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), le 13 août 1956, ayant demeuré à PARIGNY LES VAUX (58320), 437, route d'Eugnes, Usseau, veuve de Monsieur Gustave GAROFOLO, et non remariée, non soumise à un pacs ou partenariat, décédée à NEVERS (58000), le 27 février 2025,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 23 juin 2025, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019215

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 19 août 2016,
Monsieur Marc GAJER, en son vivant retraité, demeurant à GARCHY (58150) 10 rue du Champ de Foire Le Bourg, né à PARIS (75011) le 22 mars 1957, célibataire, ayant conclu avec Madame Marie-Dominique MAGNIER un pacte civil de solidarité suivant contrat reçu par Maître GAUTHIER, alors notaire à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), le 19 août 2016, décédé à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) le 7 avril 2025,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) le 16 juin 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, référence CRPCEN 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019218

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 29 octobre 2013,
Monsieur Hervé Albert Roland NARD, en son vivant attaché territorial, demeurant à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), 25 rue du Nord, né à DECIZE (58300), le 04 avril 1958, célibataire, ayant conclu avec Monsieur Thierry René PEAN un pacte civil de solidarité suivant contrat reçu par Maître GAUTHIER, alors notaire à LA CHARITE-SUR-LOIRE, le 29 octobre 2013, décédé à NEVERS (58000) le 9 mai 2025,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), le 17 juin 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, Notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, référence CRPCEN 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019219

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Suivant testament olographe en date du 26 avril 2016, Madame Jeannine Gabrielle Marie FOUCHER, en son vivant retraitée, née à NEVERS (58000) le 4 avril 1929, célibataire,ayant demeuré à VARENNES VAUZELLES (58640), EHPAD La Providence – 2 route du Bois Sabot, décédée à VARENNES VAUZELLES (58640) le 13 mars 2025,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 24 juin 2025, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires(CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS(58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25019224

ENVOI EN POSSESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Suite au décès de Mme Odette Marie Paulette Raymonde CHAPELOTTE, demeurant à SAINT ELOI (58000), 17 Première Impasse des Bleuets,Née à BALAISEAUX (39120), le 17 août 1942.Décédée à DIJON (21000), le 13 août 2023.
Me Stéphanie MORMICHE THOMAS, notaire à POUGUES LES EAUX (58), 70 avenue de Paris, chargée de la succession, précise qu'il existe un testament du 18 novembre 2004 avec legs universel.
Le procès-verbal d'ouverture et de description, du 31 mai 2024, constate que les conditions de la saisine dudit légataire universel sont remplies.
Oppositions éventuelles en l'étude du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal JUDICIAIRE de NEVERS, de l'expédition dudit acte du .
Pour avis.

AL25019248

Etude de Maître Thibaut MARIE
Notaire à NEVERS (58000)
1 rue Saint Martin
CRPCEN n°58002

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :
Monsieur Julien Jean Joël SOTTY, restaurateur, et Madame Hanane ESSAADI,employée de banque, demeurant ensemble à MARZY (58180) 10 impasse du Caillat.
Monsieur est né à DECIZE (58300)le 30 avril 1984,Madame est née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) le 26 novembre 1982.
Mariés à la mairie de NEVERS (58000) le 4 juillet 2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Modification opérée : adoption du régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil
Notaire rédacteur de l'acte : Maître Thibaut MARIE.
Date de l'acte : 25 juin 2025.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
POUR AVIS ET MENTION
Maître Thibaut MARIE,Notaire

AL25019299

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AU LAVOIR

SCI au capital :100 €
LD LE PETIT NEUZILLY,
58110 MONTAPAS
RCS: 505295212 de NEVERS

Le 31/12/2022 , les associés décident de la dissolution anticipée le 31/12/2022.
Liquidateur: ARRIAT NICOLE, gérant de la société demeurant 25 Chemin Longue Epine 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Siège de la liquidation : 25 Chemin Longue Epine 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.
Modification au RCS de NEVERS

AL25019075

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MONTEL

Société en liquidation
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège Social : 10, rue de Lourdes
58000 Nevers
Siège de liquidation : 41, rue d'Aubeterre
58000 Saint-Eloi
RCS Nevers 518 733 837

Le 17.06.2025, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25019163

COGEP AVOCATS

Route d'Orléans - BP 89

DISSOLUTION PAR TUP

SCEA DE LYOT

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 226 166,00 EUROS
Siège social : La Grande Brosse
58220 DONZY
RCS NEVERS 390 319 564

L'AGE du 24/06/2025 à effet du même jour a :
-approuvé le projet de fusion par voie d'absorption de la SCEA DE LYOT par la société LANGUMIER, société civile d'exploitation agricole, au capital de 619 070 €, dont le siège social est à La Grande Brosse 58200 DONZY (RCS NEVERS 489 692 772), établi suivant acte ssp du 25/04/2025,
-et décidé que la SCEA DE LYOT serait dissoute et liquidée de plein droit à partir de la réalisation de l'augmentation de capital de la société LANGUMIER destinée à rémunérer l'apport-fusion et qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la SCEA DE LYOT, le passif de cette dernière étant intégralement pris en charge par la société LANGUMIER et les parts échangées à raison de 1 074/2 223 parts de la société LANGUMIER pour une part de la SCEA DE LYOT.
La fusion et la dissolution de la SCEA DE LYOT sont devenues définitives à l'issue de l'AGE de la société LANGUMIER du 24/06/2025.
Pour avis, la gérance

AL25019249

COGEP AVOCATS

Route d'Orléans - BP 89

DISSOLUTION PAR TUP

EARL DES VIEILLES VIGNES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 92 230,00 EUROS
Siège social : 16 Rue de la Carabinerie
La Grande Brosse 58220 DONZY
RCS NEVERS 503 837 072

Par décisions du 24/06/2025 à effet du même jour l'associé unique a :
-approuvé le projet de fusion par voie d'absorption de l'EARL DES VIEILLES VIGNES par la société LANGUMIER, société civile d'exploitation agricole, au capital de 619 070 €, dont le siège social est à La Grande Brosse 58200 DONZY (RCS NEVERS 489 692 772), établi suivant acte ssp du 25/04/2025,
-et décidé que l'EARL DES VIEILLES VIGNES serait dissoute et liquidée de plein droit à partir de la réalisation de l'augmentation de capital de la société LANGUMIER destinée à rémunérer l'apport-fusion et qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de l'EARL DES VIEILLES VIGNES, le passif de cette dernière étant intégralement pris en charge par la société LANGUMIER et les parts échangées à raison de 311/2 223 parts de la société LANGUMIER pour une part de l'EARL DES VIEILLES VIGNES.
La fusion et la dissolution de l'EARL DES VIEILLES VIGNES sont devenues définitives à l'issue de l'AGE de la société LANGUMIER du 24/06/2025.
Pour avis, la gérance

AL25019251

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA CHAMP DES MARECHAUX

En liquidation
Siège social : Le Charmois
58290 MAUX
Siège de liquidation : 19 rue de la Cathédrale
58000 NEVERS
au capital de 49 999.92 €
RCS NEVERS – 422 234 856

Suivant délibérations d'AGE du 31 mars 2025, les associés après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus aux liquidateurs, les ont déchargés de leur mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 31 décembre 2023.
Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, les liquidateurs

AL25019254

DISSOLUTION ANTICIPÉE

WIDESPIRIT

Société Civile
Au capital de 1000 EUROS
Siège social : La coupe renfermée
58 170 POIL
RCS 801 917 923 NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2025, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des dispositions légales et règlementaire en vigueur, pour cause de fin d'activité anticipée.
Elle a nommé comme liquidateur, Madame Nathalie VIDAL domiciliée(e) à: 29 boulevard François Pompon 21 000 Dijon, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.Le siège de la liquidation est fixé : La coupe renfermée 58 170 POIL.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
LE LIQUIDATEUR
Madame Nathalie VIDAL

AL25019293

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles GUILARD, notaire à DIJON, le 25/06/2025, a été constituée une SCI aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale «LES JARDINS DU BOIS D'ARDENET».
Objet social : Acquisition de tous biens immobiliers et notamment achat de terrains communaux pour mettre à disposition d'associations afin de protéger cet environnement, l'écologie et la biodiversité.
Siège social : NEVERS (58000), 19 rue du bois d'Ardenet.
Capital : 77.500,00 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. NEVERS.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Co-Gérance : M. Jean-Claude BOULIN, dt à NEVERS, 6 rue Louis Vicat.
Mme Jacqueline Gabrielle Eugénie GENNERET, dt à NEVERS, 19 rue du bois d'Ardenet.
Mme Sylvie Marie Thérèse PERNETTE, dt à BALE (SUISSE), 39 rue Im tiefen boden.
Pour avis, Me Jean-Charles GUILARD

AL25019231

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 15/06/25, il a été constitué la SASU suivante :
Dénomination : S.A.S.U LES JARDINS D'OLIVIER
Siège social : 35 RUE DU COMMERCE 58200 COSNE SUR LOIRE
Objet : Ventes de fruits et légumes- Ventes de produits étrangers (Italiens etc…)- Ventes de conserves artisanales à base de fruits et légumes- Ventes de pièces montées fruits et légumes et articles connexes.- Livraison à domicile et ventes à emportées
Capital : 500 €
Durée : 99 ans
Président : Monsieur LEMAIRE Olivier demeurant : 9 Bis rue du Ponceau 58 200 Cosne Cours sur Loire
Cession d'actions : Les actions sont librement négociables.
Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.
Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL25019232

CLE INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 6 route de Fétigny
Les Valottes
58 230 ALLIGNY EN MORVAN
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28/04/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : CLE INVEST
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros
SIÈGE : 6 route de Fétigny, Les Valottes, 58230 ALLIGNY EN MORVAN
OBJET : L'acquisition, la gestion, l'administration et la location en meublé de tous biens immobiliers,
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.
AGRÉMENT : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
PRÉSIDENT : Monsieur David FERRON, né le 6 février 1978 à LONGJUMEAU (91), demeurant 6 route de Fétigny, Les Valottes, 58230 ALLIGNY EN MORVAN, de nationalité française
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS
Pour avis,

AL25019239

DES PLUMES BLANCHES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 10/06/2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION : DES PLUMES BLANCHES
FORME : Société à Responsabilité Limitée
OBJET : La société a pour objet l'élevage de volailles et plus généralement l'exploitation et la gestion des biens agricoles, apportés ou mis à disposition,conformément à l'article L.411–37 du Code rural et de la pêche maritime, par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société ; la vente directe des produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation sous réserve de respecter les usages agricoles.
Ainsi que toutes opérations propres à favoriser l'accomplissement et le développement de l'objet ci-dessus, et s'y rattachant directement ou indirectement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Et plus généralement, l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311–1 du Code rural et de la pêche maritime.
CAPITAL SOCIAL : 6.000 € divisé en 600 parts de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.
SIÈGE SOCIAL : 1 Ravage – 58300 SAINT PARIZE EN VIRY
DURÉE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS. Son début d'activité est fixé au 10/06/2025.
GÉRANTE : Mme Alicia MARTIN domiciliée à TOURY-LURCY (58300) – Les Chapelains.L'associé unique cède librement tout ou partie de ses parts. En cas de pluralité d'associés, les parts se transmettent librement entre associés, entre ascendants et descendants et entre conjoints. Elles ne peuvent être transmises à des tiers qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les 2/3 des parts sociales.
La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis,

AL25019238

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS DE CONSTITUTION

JMNP
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros
Siège social : 2 Impasse Raymond Coutin - 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER du 27/06/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : JMNP
Siège : 2 Impasse Raymond Coutin, 58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 100 euros
Objet : Agent commercial ; toutes prestations de secrétariat liées à la gestion administrative et commercial
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Jean-Michel PROST demeurant 2 Impasse Raymond Coutin 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président.

AL25019257

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/06/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : TRANSPORT ARTURO
Forme : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 4 chemin du petit champ - lieu dit les bertins, 58400 NARCY
objet social : transport routier de marchandises pour le compte d'autrui. exploitation de véhicules de transport. location de véhicules industriels a usage de transport de marchandises. activité de commissionnaire de transport et de logistique. organisation de prestations de transport pour le compte de tiers. participation de la société a toutes entreprises ou opérations commerciales se rattachant a l'objet social
Président : M. Baptiste ROLLIN demeurant 6 CHEMIN DE LA PETITE RUE, 58400 CHAMPVOUX
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25019315

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA FUNAMBULE

SAS au capital de 108 €
Siège social : 42 RUE DES NOUZEAUX
89340 CHAMPIGNY
RCS SENS 850899469

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/03/2025 , il a été décidé de transférer le siège social au 62 rue Henri Vasseur 95100 ARGENTEUIL à compter du 08/04/2025 . Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de PONTOISE

AL25019208

LDS GROUPE

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ICAUPACK

Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 13 Rue Plaine des Isles
ZI de la Plaine des Isles, 89000 AUXERRE
495 244 360 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération du Comité de direction en date du 3 mars 2025 il résulte que :
- le mandat de président de Monsieur Sylvain FOUGERAY a pris fin et que Monsieur Fabrice BERCHE demeurant 2 chemin neuf 89710 SENAN a été nommé en qualité de Président en remplacement.
- les mandats de directeurs généraux de Messieurs Fabrice BERCHE et Gilles BION ont pris fin et que Monsieur Sylvain FOUGERAY demeurant 30 rue des Buttes 89000 AUXERRE et Monsieur Gilles BION demeurant 2 rue des sources 89200 SAUVIGNY LE BOIS ont été nommé en qualité de Directeurs Généraux en remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL25019226

ANNONCES LÉGALES

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

COLLIN-GOURIER TRAITEUR

Société par actions simplifiée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 68 Grande Rue
89113 FLEURY LA VALLEE
803 979 079 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 19 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 1er juillet 2025 le nom commercial COTÉ CAMPAGNE par MC RECEPTION.
POUR AVIS
Le Président

AL25019234

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 31.5.2025, l'associé unique de la SARL GARAGE PARET PL, capital de 600.000€, siège social : St MAURICE THIZOUAILLE, (89110) 3 ter, rue du Vieux Poux, 829 651 454 RCS SENS, a décidé d'augmenter le capital social de 400.000€ par incorporation de réserves.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES : CAPITAL : 600.000€ ;
NOUVELLES MENTIONS : CAPITAL : 1.000.000€.

AL25019243

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

FREE HORSE

SAS au capital de 2 000 euros
1 Rue des Champs aux Prêtres
89118 CHARBUY
Siret 918 563 180 00010

L'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2025, a décidé des modifications suivantes à compter du 1er juillet 2025 :
- La société prend la dénomination de MANAHAU
Mention sera faite au Registre du commerce d'Auxerre

AL25019252

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI M.D.B.

SCI au capital minimum de 130000 €
31 Grande Rue
89390 Perrigny-sur-Armançon
RCS 920963634

Par décision AGE du 15/05/2025 , il a été décidé:
- d'augmenter le capital social pour le porter de 130000 € à 170000 € à compter du 15/05/2025.
- Changement d'adresse du siège de la SCI, qui est transféré à l'adresse suivante : 31 Grande Rue 89390 Perrigny-sur-Armançon.
Pour avis.

AL25019310

// MARCHÉS PUBLICS

Réhabilitation et rénovation énergétique de l'école et création d'une annexe extérieure

AVIS POUR UN MARCHE PUBLIC

Étendue de la consultation
Consultation en procédure adaptée conformément aux articles L.2120-1-2°, L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.
Type de marché
Marché de travaux
Acheteur public
SIVOS DES PORTES DU MORVAN - 4 rue de la Cure - 89200 MAGNY
Tél 03 86 33 11 31
Courriel sivosdesportesdumorvan@orange.fr
Projet
Le projet porte sur la Réhabilitation et rénovation énergétique de l'école et création d'une annexe extérieure.
Décomposition en lots
Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :
Lot 01 : Terrassements, réseaux et abords extérieurs CPV 45112500-0
Lot 02: Démolitions, gros œuvre et façades CPV 45223220-4
Lot 03: Ossature, charpente bois et bardage CPV 45261100-5
Lot 04: Couvertures tuiles, métalliques et zinguerie CPV 45261211-6
Lot 05: Menuiseries extérieures, serrurerie et métallerie CPV 45421000-4
Lot 06: Doublages, cloisons et plafonds CPV 45421141-4
Lot 07: Menuiseries intérieures bois CPV 45421000-4
Lot 08: Carrelages et faïences CPV 45431000-7
Lot 09: Peintures CPV 45442100-8
Lot 10: Revêtements sol souples CPV 45432130-4
Lot 11: Plomberie, sanitaires et CVC CPV 45330000-9
Lot 12: Électricité et courants faibles CPV 45311200-2
Architecte
ATRIA ARCHITECTES - La Pyramide - 7 bis rue de la Plaine des Isles - 89000 AUXERRE
Tél 03 86 51 25 24
Courriel agence@atria-archi.com
Économiste de la construction & OPC
VEM - 6 à 12 avenue de la Turgotine - 89000 AUXERRE
Tél 03 86 51 11 77
Courriel sarl.vem@wanadoo.fr
Date prévisionnelle de démarrage des travaux
La période de préparation devrait démarrer semaine 38/2025.
Les travaux devraient démarrer semaine 42/2025.
Délai d'exécution du marché
Les travaux seront exécutés, à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer dans un délai total de travaux de onze (11) mois.
Le délai de la période de préparation d'un mois est compris dans le délai global d'exécution des travaux.
Les délais d'exécution propres à chacun des corps d'états s'insèrent dans ce délai d'ensemble, conformément au planning contractuel.
Visite du site
La visite du site est obligatoire pour tous les lots.
Les visites auront lieu les :
- Mercredi 2 juillet 2025 de 08:00 à 12:00,
- Lundi 7 juillet 2025 de 08:00 à 12:00,
- Jeudi 10 2025 de 14:00 à 18:00.
Prise de RDV par courriel à sivosdesportesdumorvan@orange.fr.
Critère de choix des offres et les modalités de réponse
Sont détaillés dans le règlement de consultation.
Communication du DCE
Le Dossier de Consultations des Entreprises est disponible par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation https://www.ternum-bfc.fr
Date limite de réception des offres
Le vendredi 1er août 2025 à 12:00.
Durée de validité des offres
Les offres sont valables pendant cent cinquante (150) jours à partir de la date limite de remise des offres.
Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion
Date de la publication : mercredi 18 juin 2025.

AL25019306

// DIVERS

Commune de LIGNY-LE-CHÂTEL

REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 19 juin 2025, le Conseil municipal a prescrit une révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme en vue d'adapter le classement d'une zone An d'une surface d'environ 8 000 m² pour permettre l'implantation d'une infrastructure électrique liée au réseau HTA et à la présence du Poste Serein.
Cette délibération précise les modalités de concertation avec la population.
Cette délibération est affichée à la mairie.

AL25019216

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, CRPCEN 89001, le 23 juin 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Christian Pierre DEFLESSELLES, né à AVALLON (89), le 19 avril 1950, et Madame Martine Raymonde ALBRESSAC, née à ENTRAINS-SUR-NOHAIN (58) le 5 août 1951, demeurant ensemble à VAULT-DE-LUGNY (89),14 rue du Pâtis Valloux.
Mariés à la mairie de DOMECY-SUR-CURE (89), le 19 octobre 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, lequel n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25019223

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 CHABLIS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 1er août 2022,
Monsieur Daniel PATRICE, en son vivant retraité, ayant demeuré à BEINE (89800), 4, route de Lignorelles, né à BEINE (89800), le 24 juin 1954, célibataire non soumis à un pacs ou partenariat, de nationalité française, décédé à BEINE (89800), le 25 avril 2025,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS, le 10 juin 2025 dont la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE le 18 juin 2025.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS référence CRPCEN : 89009, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le Notaire

AL25019230

DEMANDE DE DÉFRICHEMENT PRÉALABLE A L'IMPLANTATION D'UNE CULTURE VITICOLE
SCEV DOMAINE BERNARD DEFAIX
COMMUNE DE BEINE

AVIS DE MISE EN LIGNE

PARTICIPATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
Opération susceptible d'affecter l'environnement.
Projet non soumis à enquête publique.
En l'application de l'article L 123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de défrichement déposé par la SCEV DOMAINE BERNARD DEFAIX est en ligne sur le site des services de L'État de l'Yonne.
Le dossier comprend :
- la demande d'autorisation de défrichement-l'étude d'impact
- le résumé non technique de l'étude d'impact
- l'avis de l'autorité environnementale relatif à l'étude d'impact sur le défrichement(Annexe 2 du Procès-verbal de reconnaisse)
- la réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale
- le procès-verbal de reconnaissance des bois à défricher- la réponse du pétitionnaire au procès-verbal de reconnaissance des bois à défricher
- la note relative au projet de décision
Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier :
du 23 juillet 2025 au 21 août 2025
par voie électronique sur le site des services de l'État :
http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Participation-du-public-aux-decisions-en-matiere-d-environnement
Par ailleurs, et sur demande, il peut être mis à la disposition du public, sur support papier, en préfecture d'Auxerre et sous préfectures d'Avallon et de Sens. Pour ce faire, la demande doit être présentée sur place, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation (soit le 14 août 2025); Les pièces du dossier de consultation seront alors mis à la disposition du demandeur aux lieux et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande et, au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celle-ci.
Les observations doivent être formulées jusqu'au 21 août 2025 inclus:
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-sefren@yonne.gouv.fr
- ou par voie postale :
DDT de l'Yonne – service forêt, risques, eau et nature – BP 79 – 3, rue Monge – 89011 AUXERRE Cedex.
Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation. Elle sera consultable pendant 3 mois à partir de la décision relative à la demande d'autorisation de défrichement sur le site internet des services de l'État de l'Yonne.
La décision sera prise par le préfet de l'Yonne, autorité compétente pour prendre la décision (Direction Départementale des Territoires - SEFREN)

AL25019305

CHANGEMENT DE NOM

Madame DAOD (Stéphanie, Alice), demeurant 1 rue Raymond Clérin, SAINT FLORENTIN (89600), agissant au nom de son enfant KOUROUMA LAYE SIPAMIO (Issa, Mamadi), né le 22 juillet 2015 à AUXERRE, 89000 FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir DAOD.

AL25019295

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SGPC

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège : Château de Châtres
89220 CHAMPCEVRAIS
Siège de liquidation
53 Boulevard Victor Hugo
92200 NEUILLY SUR SEINE
537 972 614 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 16 juin 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 juin 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christian DUCATTE, demeurant 53 Boulevard Victor Hugo 92200 NEUILLY SUR SEINE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 53 Boulevard Victor Hugo 92200 NEUILLY SUR SEINE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25019237

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ENTREPRISE DENIS GUYON

SARL en liquidation
au capital de 2.000 €
21 Allée de Gascogne
89000 AUXERRE
841 342 678 RCS AUXERRE

Décision de l'Associé unique du 16.06.2025 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31.05.2025, déchargé M. Denis GUYON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.
Pour avis

AL25019258

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juin 2025, il a été constitué une société civile.
Dénomination sociale: SC LE NOYAU.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique PROXIM GROUPE Zac Route de Paris 89700 Tonnerre (conseil, consultant). SIREN 984493437. CIP 4917. Date de cessation des paiements : 01/07/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019262

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Anthony HOFF – entrepreneur individuel - 467 les Rousseaux 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye (achat vente d'articles de chasse et pêche). SIREN 948310065. CIP 4916. Date de cessation des paiements : 23/12/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019263

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 31/08/2025 au profit de Monsieur Moïse LAMBERT – entrepreneur individuel - 18 allée de la Barrière 89000 Auxerre (charpente, couverture). SIREN 331115873. CIP 4918. Date de cessation des paiements : 23/12/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019264

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique JAY'S 3.0 8 Rue de Paris 89250 Mont-Saint-Sulpice (épicerie). SIREN 891892036. CIP 4919. Date de cessation des paiements : 23/12/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019265

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 30/07/2025, au profit de Monsieur Salvator DI MALTA – entrepreneur individuel - 15 Avenue du Chateau 89000 Saint Georges sur Baulche (travaux de maçonnerie générale). SIREN 799919675. CIP 4921. Date de cessation des paiements : 01/03/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019266

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique BARBECUE SUR L'EAU 4 rue des Mariniers 89470 Monéteau (location de bateaux barbecue). SIREN 910295856. CIP 4922. Date de cessation des paiements : 01/07/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019267

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl ALEX CONCEPT AUTO - A.C.A. 59 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre (Commerce de véhicules légers sur le Net). SIREN 922050919. CIP 4923. Date de cessation des paiements : 23/12/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019268

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique TONY MOLLION Zone Industrielle de la Lame 89160 Ancy-le-Franc (Maçonnerie). SIREN 917550964. CIP 4924. Date de cessation des paiements : 23/12/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25019269

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique LE QUART'S 5 rue Saint Germain 89000 Auxerre (Café, bar, restaurant). SIREN 535402135. CIP 4920. Date de cessation des paiements : 20/05/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL25019270

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique YEDA DESIGN 31 Grande Rue 89160 Argenteuil sur Armançon (Impression numérique). SIREN 788752616. CIP 4925. Date de cessation des paiements : 01/08/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL25019271

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique OMNISTRAIN 49 Bd Vivier Merle 69003 LYON (formation, expertise coaching.). SIREN 912358082. CIP 4899. Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25019272

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS ARDT 20 bis rue des Maraîchers 89113 Charbuy (carrelage). SIREN 922769930. CIP 4912. Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL25019273

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 arrêtant le plan de redressement de Monsieur Davy BECKER – entrepreneur individuel - 9 Rue Germain Benard 89000 Auxerre (couverture). SIREN 519377444. CIP 4819. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL25019274

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de Monsieur Dominique Moïse Raphael Jean BOISSARD 12 rue de la République 89310 NITRY. SIREN 331686121. CIP 2867.

AL25019275

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl ATHANOR BUYS IN CASH 10 Avenue de Worms 89000 Auxerre. SIREN 752550145. CIP 3517.

AL25019276

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique CONSTRUCTION BOIS AGENCEMENT A2D2 88 rue Reynaud d'Ursule 13300 Salon de Provence. SIREN 823692249. CIP 4651.

AL25019277

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique TOUKTOUK COMPAGNIE PRODUCTION 3 bis rue des Remparts 89350 Champignelles. SIREN 519804066. CIP 4656.

AL25019278

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique VOSGES MATELAS 7 Place Sous l'Orme 89450 Asquins. SIREN 844506311. CIP 4427.

AL25019279

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl SARL PARC DE LOISIRS DU CHABLISIEN 16 rue de la Gare 89600 Vergigny. SIREN 491815718. CIP 4512.

AL25019280

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique EG ART DESIGN 8 rue des Fauvettes 89000 Auxerre. SIREN 884561390. CIP 4824.

AL25019281

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl L'HOTEL DU COMMERCE 3 rue Gatelot 89250 Seignelay. SIREN 980950117. CIP 4825.

AL25019282

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS CHEVAL DE 3 1 Rue des Champs aux Prêtres 89113 Charbuy. SIREN 918667742. CIP 4826.

AL25019283

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/06/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique SARL L'UNPREVU 41 route Nationale 89160 Lezinnes. SIREN 902335348. CIP 4827.

AL25019284

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 25/06/2025 arrêtant le plan de cession de la Sàrl à associé unique OUANNE AGRI 22 rue des Vignes 89560 Ouanne (vente et réparation de matériel agricole). RCS AUXERRE 421324468. CIP 4903. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL25019285

condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 150 000 €.
Siège social : 8 rue Émile Zola – 89800 CHABLIS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Parts de société pour un montant de 149 870 €.
Numéraire pour un montant de 130 €.
Gérant : Mme Étiennette DAUVISSAT, demeurant à LIGNY-LE-CHÂTEL (89144), les Prés du Bois, 2 rue de la Tuilerie.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL25019217

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date à TOUCY (Yonne), du 26 juin 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS LECOEUR
Siège : 12 Rue de la Chatterie - 89130 TOUCY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales. Prestations de services techniques, financières, de gestion et commerciales. Conseils, consultations, audit. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles et accessoirement.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Yohan LECOEUR, demeurant 12 Rue de la Chatterie – 89130 TOUCY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL25019247

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 juin 2025, à ARMEAU.
Dénomination : SCI LÉAL OCÉANE.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 12 Route des Brûleries, 89500 ARMEAU.
Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage commercial, industriel ou d'habitation ; la prise de participation dans toutes sociétés civiles immobilières.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1200 euros Montant des apports en numéraire : 1200 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné à la majorité des trois quarts au moins du capital social, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Gérant : Madame Océane LÉAL, demeurant 23 Route de Palteau, Les Bauquins, 89500 DIXMONT
Gérant : Madame Christelle LÉAL, demeurant 23 Route de Palteau, Les Bauquins, 89500 DIXMONT
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
La gérance

AL25019250

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 juin 2025 à Auxerre, il a été constitué une société par actions simplifiées à associé unique.
Dénomination sociale : DESIGN AUTO 89
Forme : Société par actions simplifiées à associé unique
Objet : la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou autres, créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; la gestion et la mise en valeur desdites participations
Capital social : 10 000 euros.
Siège social : 40 Route des Etangs 89113 CHARBUY
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérants : M. Bruno SALEZ demeurant 40 Route des Etangs 89113 CHARBUY
Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Cessions d'actions : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément d'une assemblée générale extraordinaire.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, le président.

AL25019309

LOISIRS

// VISITE

Des cousins québécois dans le Doubs

Durant douze jours, dix étudiants canadiens et leurs professeurs ont découvert l'agriculture française. Après la Bourgogne et avant la Champagne, les jeunes, qui se destinent à des carrières agricoles, ont sillonné la Franche-Comté. Le 5 juin, ils visitaient la ferme de Simon Bernard à Grandfontaine, près de Besançon.

Arrivés en France fin mai, une dizaine d'étudiants québécois et deux professeurs, d'agronomie et de gestion, montrent quelques signes de fatigue. Depuis 5 jours qu'ils sont en France, les visites s'enchaînent, ainsi que les rencontres. Les jeunes Canadiens, logés au lycée Granvelle à Dannemarie-sur-Crète, ont déjà tissé des liens avec leurs homologues français de BTS Acse première année. *« Nous leur avons fait découvrir Besançon. c'était surtout l'occasion de parler pratiques agricoles »* lâche Adrien en BTS Acse.

Des descriptions et explications qui prennent plus de sens sur la ferme de Simon Bernard à quelques kilomètres de Dannemarie. Installé depuis septembre dernier sur la ferme familiale à Grandfontaine, le jeune agriculteur détaille son système d'exploitation. *« Mes 45 montbéliardes produisent 250 000 l de lait transformé en comté. J'ai aussi un troupeau de charolaises destiné à la vente directe »*. La ferme en zone périurbaine propose aussi du lait au détail que les habitués viennent chercher sur site.

Plus facile en France

« Vous n'avez pas de patente à fournir pour vendre du lait ou de la viande au détail ? » interroge un élève du lycée québécois. *« Chez nous, c'est difficile de faire de la vente directe car très contraignant d'un point de vue administratif »* ajoute-t-il. *« Notre lait est analysé plusieurs fois dans la semaine et en plus des analyses réalisées par la fromagerie, nous faisons pratiquer une analyse régulière à titre personnel »* confie Simon. *« Pour la viande, il faut garantir la chaîne du froid depuis l'abattoir. Au final, ce n'est pas trop contraignant. L'accueil du public sur la ferme est presque plus limitant »* ajoute l'agriculteur qui explique que les habitués viennent au moment de la traite lorsqu'ils sont sûrs de trouver quelqu'un. *« Combien vendez-vous le litre de lait ? »* interroge un élève. *« 1 €. C'est symbolique mais c'est important ! »* répond Simon Bernard.

Des aspects surprenants

Un prix de lait que les Canadiens trouvent plus que correct. *« Hier, nous avons eu une présentation de la filière comté. En France, les producteurs sont réputés être mieux rémunérés dans cette filière. À titre d'exemple, chez nous le lait conventionnel est payé au même tarif »* constate Richard, professeur à l'école agricole canadienne.



Les discussions allaient bon train entre les jeunes Canadiens et Français.

Une surprise pour les cousins d'outre-Atlantique qui analysent le cahier des charges comme très exigeant. Les Québécois étaient aussi surpris par le nombre de panneaux photovoltaïques sur les toitures des fermes ainsi que par les unités de méthanisation de grosses tailles. *« Au Canada, la disponibilité hydroélectrique n'induit pas les mêmes réflexions énergétiques »* reconnaît le professeur qui explique que les fermes sont restées sur de la production agricole. Étonnés par pléthore d'offres des formations et des écoles agricoles, les visiteurs envient ce qu'ils considèrent comme un gage de réussite pour relever le défi agricole.

Séverine Vivot

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• 5 et 6 juillet

// Anniversaire du classement des Climats de Bourgogne

À Dijon, les 5 et 6 juillet, visites théâtralisées et dégustations pour découvrir 10 lieux emblématique de l'histoire viticole dijonnaise. À Beaune, à la Cité des Climats et du vin, les 5 et 6 juillet, visites, ateliers scientifiques et artistiques, et dégustations.

10ansdesclimats.com

• Vendredi 18 juillet

// Apéro avec VUE à Meursault

L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne invite les habitants du site Patrimoine mondial et visiteurs de la région à vivre une expérience inédite grâce aux Apéros avec VUE (pour Valeur universelle exceptionnelle). Le prochain aura lieu à Meursault, de 19 heures à 22 heures. Les soirées Apéros avec VUE offrent une immersion exceptionnelle dans des lieux historiques et panoramiques, habituellement inaccessibles, permettant de mettre en lumière les trésors des Climats - Patrimoine mondial. L'évènement comprend une présentation sur le site, une visite guidée exclusive, alliant histoire et viticulture, pour mieux comprendre les éléments qui composent ce site, une dégustation commentée de deux vins représentatifs des Climats ou des terroirs locaux, et un pique-nique de produits 100 % Côte-d'Or.

Tarif : 28 euros par personne. Réservations sur : https://www.climats-bourgogne.com/fr/apero-avec-vue-2025_1589.html

• Samedi 19 juillet

// Randonnée des Maranges

Dans le cadre du dixième anniversaire du classement des Climats de Bourgogne à l'Unesco, participez à la randonnée des Maranges, d'une durée de 2 h 30. Explorez les secret de ce vignoble qui accueillera la prochaine édition de la Saint-Vincent tournante, en janvier 2026. Découvrez les paysage avec les éclairages de Françoise Vannier, géologue. La journée prendra fin sur une dégustation de Premiers crus et cuvées de la Saint-Vincent tournante, autour d'un pique-nique convivial. Départ de la randonnée à 10 heures dans le village de Sampigny-lès-Maranges.

Sur réservation jusqu'au 12 juillet : randomaranges@gmail.com

• Samedi 27 septembre

// Le pique-nique fermier de Dijon repoussé à septembre

Il devait se tenir le samedi 14 juin sur la place de La République à Dijon mais le pique-nique fermier organisé par l'association Bienvenue à la Ferme est finalement repoussé au samedi 27 septembre.

Nièvre

• 6 juillet

// Brunch au Château

À partir de 11 h 30 , un brunch est proposé au Château Le Sallay à Saincaize-Meaux. Les participants pourront profiter de la piscine... Formule à 35 euros, 22 euros pour les – de 12 ans.

Réservation : direction@lesallay.fr ou au 03 86 61 10 10

• 6 juillet

// Multirandonnée à Chaulgnes

Une multirandonnée à pied, cheval ou à vélo est proposée le 6 juillet à partir de 8 h au départ de la salle André Godier à Chaulgnes. Différents parcours sont organisés. Pour les marcheurs, 6,3 km, 11 km ou 17,3 km ; pour les cavaliers, une boucle de 11 km ; pour les VTT : 25 km, 35 km ou 45 km. Tarif : 4 euros en préinscription, 6 euros sur place, gratuit pour les – de 12 ans.

Infos : secretariat@mairie-chaulgnes.fr

• 9 juillet

// Aventuriers du milieu de Loire

Une journée dédiée sur les « mal aimés » (crapauds, rats, araignées, etc.) est proposée au Pavillon du Milieu de Loire à Pouilly-sur-Loire. Tarif : 12 euros.

Réservation : pavillondeloire@coeurdeloire.fr ou au 03 86 39 54 54.

• 10 juillet

// Marché de producteur et d'artisans

Après deux éditions, le marché artisanal de Baye revient le 10 juillet de 16 h à 19 h, avec un marché de producteurs et d'artisans locaux. En plus, à partir de 19 h, et dans le cadre des Jeudis des Étnngs, la communauté de communes Amognes Coeur du Nivernais offre un concert gratuit de AlenKo.

Pour participer au marché comme exposant : ot.coeurdenievre@gmail.com ou au 03 86 58 25 74

• à partir du 2 août

// Rendez-vous JA

Les JA des cantons Nivernais se mobilisent pour animer le territoire, voici les dates clés à retenir: le 2 août: Concours de labour des JA Lormes (Comice); le 9 août: concours de labour des JA Châtillon en Bazois (Comice) et concours de labour des JA Tannay; le 15 août: concours de labour des JA Château-Chinon et concours de labour des JA St Saulge; le 23 août: concours de labour des JA Varzy/Clamecy et concours de labour des JA Donzy (Comice); le 30 août: Finale départementale de labour JA Nièvre/ JA Decize; le 20 septembre: concours de labour JA Brinon.

• À partir du 10 juillet

// Printemps et été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire). Les 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne). Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour).

Plus de renseignements: 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

• 18 et 19 juillet

// Deux châteaux nivernais

Dans le La Maison de la culture propose une immersion dans l'univers de Choderlos De Laclos au Château de Dumphlun (Billy-Chevannes) : le 18 juillet à 22 h avec la projection du film « Valmont » de Milos Forman, puis le 19 juillet à 21 h 30 avec la représentation de Merteuil. Tarif : 18 € pour un week-end (vendredi + samedi).

Renseignements : https://maisonculture.fr/saison/la-vie-de-chateau

// PORTRAIT

Christian Prudhomme : « Le Tour de France : 3 500 km de sourires »

L'amour de Christian Prudhomme pour le Tour de France a guidé sa carrière de journaliste, puis celle de directeur de l'événement. Retour sur son parcours, alors que l'évènement démarre le 5 juillet depuis Lille.



JD-P

Christian Prudhomme, directeur du Tour de France, de passage à Douai en prévision du passage du Tour par Lauwin-Planque en 2025.

Quel est votre tout premier souvenir à vélo ?
Christian Prudhomme : *« Nous avions la chance d'avoir une belle terrasse à Paris, lorsque j'étais enfant, et j'y ai appris à rouler avec ma sœur et mon frère, avant d'être poussé par le Tour de France à descendre faire le tour du pâté de maisons. »*

Petit, vous pensiez : Quand je serai grand ?
C.P. : *« Je serai journaliste, pour commenter le Tour. Nous avions gagné un lapin à la kermesse avec ma sœur, et j'ai voulu devenir vétérinaire parce que j'aimais mon petit lapin. Puis, ça a moins bien marché en maths au lycée et mon père a commencé à s'inquiéter pour moi. Un jour, mon frère lui a avoué que je voulais devenir journaliste sportif, que je commentais le Tour de France en cachette dans ma chambre. Ça m'a libéré et ça a soulagé mon père qui ne souhaitait que notre bonheur. »*

Le meilleur souvenir de vos études de journalisme à Lille, et le pire ?
C.P. : *« Le meilleur, c'est quand je sors de l'oral qui s'est bien passé. J'avais terminé 14e des écrits et je me répétais en boucle : « Tu seras journaliste ». Ma fille a d'ailleurs aussi fait l'ESJ de Lille et elle est aujourd'hui journaliste à Point de vue. Je n'ai franchement aucun mauvais souvenir de cette époque. »*

Votre meilleur souvenir comme journaliste et le pire ?
C.P. : *« Le meilleur restera la couverture du championnat du monde de cyclisme sur route en 1989 à Chambéry. C'était la première fois qu'une épreuve était diffusée dans son intégralité à la télévision. Le pire : la fin brutale de la 5, sans hésitation. »*

Télé ou radio ?
C.P. : *« Les deux, mon général. La radio, c'est le média du rêve. Et l'information en continu bien avant Internet et tout le reste. Ce sont les souvenirs du gamin qui zappe de chaîne en chaîne pour suivre les étapes et se faire le film. En revanche, en tant que journaliste, j'ai préféré la télévision. »*

Le meilleur souvenir du Tour de France, et le pire ?
C.P. : *« Le pire est la mort de Fabio Casartelli le 18 juillet 1995 dans la descente du col de Portet-d'Aspet. J'étais sur la moto d'Europe 1 et je suis passé à côté, j'ai vu la mare de sang. Je me souviens surtout du regard du médecin en chef du Tour de France, le même regard qu'avait eu mon père médecin lorsque nous avions assisté à un accident sur l'autoroute quand j'étais enfant et qu'il avait tenté de se rendre utile. Le meilleur souvenir serait peut-être celui de l'enfant que j'étais, en 1971, face à l'incroyable échappée de Luis Ocaña, dit l'Espagnol de Mont-de-Marsan, devant le champion de l'époque, Eddy Merckx. Je me souviens de l'exploit, mais aussi de sa retransmission, des images et des mots du commentateur. Et en tant que directeur du Tour, ce serait cette arrivée au col du Galibier en 2011 pour célébrer le centenaire de son premier franchissement par le Tour. Une très belle épreuve d'un point de vue sportif, avec une succession d'exploits, qui a aussi mis en lumière la prouesse technique et la fierté des équipes. »*

Votre champion préféré ?
C.P. : *« Raymond Poulidor. C'est lui qui m'a donné l'amour du Tour. Je cite souvent Bernard Thévenet, un autre champion, qui dit que « les champions de notre enfance sont les champions de notre vie ». J'ai aimé Poulidor pour son visage, sa bonhomie. Le champion populaire, la gloire sans maillot jaune. Et je me revois en 1972, j'ai 12 ans. Ma mère et ma grand-mère sont assises sur le canapé bleu et je les vois, ensemble, encourager Raymond Poulidor. Elles avaient habituellement une classique relation belle-fille et belle-mère, et là, je me suis dit : « Mais alors, elles s'aiment ! » Et j'ai aimé le Tour pour ça aussi : l'amour. Si j'y suis venu pour les champions, j'y suis resté pour son aspect social. Je dis souvent que le Tour, c'est 3 500 kilomètres de sourires. »*

Quelle étape attendez-vous particulièrement pour le Tour 2025 qui partira de Lille ?
C.P. : *« La première semaine sera une semaine de plaine en trompe-l'œil, une semaine pour les puncheurs, les favoris. Et dès le deuxième jour, l'étape Lauwin-Planque - Boulogne annonce une arrivée sportive : ce sera la première bataille entre les favoris du classement. »*

Propos recueillis par
Justine Demade-Pellorce

Retour sur un parcours

Été 1968 : Christian Prudhomme a 7 ans et il vient de tomber amoureux du Tour de France. À partir de ce moment, il sait qu'il veut devenir journaliste, pour raconter les exploits des champions. Chaque été, il vit le Tour de France et *« le lendemain de l'arrivée du Tour sera longtemps le jour le plus triste de l'année »*, raconte le sexagénaire qui vibre désormais pour la Grande Boucle 365 jours par an. Après une carrière de journaliste, il a pris la direction de l'événement sportif le plus populaire ayant jamais existé : des milliers de kilomètres, des dizaines d'étapes, des centaines d'heures d'antenne, des champions éternels et des exploits incandescents (sans occulter quelques scandales), et tout ça sans un seul billet vendu. Christian Prudhomme est né à Paris en 1960, *« d'ascendance alsacienne »*. La précision est importante, c'est son ancrage, ses origines et les souvenirs de vacances parmi lesquels les bibeleskæs de sa tante, *« une cuisinière hors pair »*. En 1983, il intègre la 59e promotion de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille et enchaîne à RTL, au Courrier picard, à la Voix des Sports et à RFO. En 1987, il rejoint la 5, dès sa création. *« Un espace de liberté incroyable »* et, à l'arrêt brutal de la chaîne, *« le 12 avril 1992 à minuit »*, il se retrouve au chômage *« comme les 800 autres. La rédaction a vécu 4 ans et 8 mois : assez pour s'apprécier et pas assez pour se détester. »* Il y ajoute la création de LCI en 1994, puis celle de l'Équipe TV en 1998, devenue la chaîne L'Équipe, où il officiera. Entre-temps, il couvre le Tour de France pour la première fois en 1995 pour Europe 1. *« Mon rêve professionnel »*, affirme-t-il. Il prend la rédaction en chef des sports pour France 3 en 1999, puis rejoint France 2 en 2000, où il présente notamment Stade 2 et commente le Tour de France. Après ça, impossible de rêver mieux en tant que journaliste et, en 2004, il rejoint ASO, la société qui porte le Tour de France. Après trois ans aux côtés de Jean-Marie Leblanc, il en prend la direction en 2007.

Record de fresques agricoles

Avec 20 fresques sur le parcours du Tour de France Hommes et 5 fresques sur celui du Tour de France Femmes, les agriculteurs du réseau FNSEA s'apprêtent à battre un nouveau record de créativité et de mobilisation. Pour la 18e année consécutive, ils investiront les étapes du Tour avec toute une série de fresques illustrant la richesse des territoires et la transmission des savoir-faire agricoles. Le thème de cette édition 2025 : « Notre terroir ». Grâce aux images spectaculaires diffusées en direct par France Télévisions depuis les hélicoptères du Tour, ces fresques géantes deviennent de véritables vitrines du patrimoine agricole français. Les fresques s'inscrivent dans un dispositif global de valorisation des métiers de l'agriculture à travers l'opération « Ma Nature, Mon futur, L'Agriculture ! » intégrant la participation de la FNSEA dans la Caravane du Tour de France.



En 2024, lors du contre-la-montre, à Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or.